

# Prospective territoriale à Saint-Laurent-du-Maroni : quels futurs inventer face aux enjeux démographiques ?

Franck Temporal, Renaud Colombier, Rodolphe Carlier  
Bérangère Deluc, Sandrine Vaumourin

---

# Prospective territoriale à Saint-Laurent-du-Maroni : quels futurs inventer face aux enjeux démographiques ?

Franck Temporal, *UMR CEPED Paris Descartes-IRD*

Renaud Colombier, *GRET*

Rodolphe Carlier, *GRET*

Bérangère Deluc, *GRET*

Sandrine Vaumourin, *GRET*

COORDINATION

Nathalie Bougnoux, *AFD*

La collection Etudes de l'AFD rassemble les études et recherches soutenues et coordonnées par l'Agence Française de Développement. Elle contribue à la diffusion des savoirs tirés de l'expérience du terrain et de travaux académiques. Les manuscrits sont systématiquement soumis à l'approbation d'un conseil éditorial, qui s'appuie sur l'avis de référés anonymes.

Retrouvez nos publications sur : <http://librairie.afd.fr/>

#### AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Directeur de la publication : Rémy RIOUX

Directeur de la rédaction : Gaël GIRAUD

Conception et réalisation : Flexedo, [info@flexedo.com](mailto:info@flexedo.com)

Imprimé par : Imprimerie de la Centrale Lens – ICL

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
Rappel du processus et de la méthodologie.....	6
<b>Résumé.....</b>	<b>7</b>
<b>1. Contexte.....</b>	<b>11</b>
1.1. La Guyane aujourd’hui.....	11
1.2. Saint-Laurent-du-Maroni.....	13
<b>2. La situation socio-démographique.....</b>	<b>17</b>
2.1. La population de la Guyane et de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.....	17
2.2. La croissance démographique et ses composantes.....	19
2.3. La structure par âges de la population.....	20
2.4. La situation socio-économique.....	22
<b>3. Projections démographiques 2030.....</b>	<b>25</b>
3.1. Les scénarios de projections.....	25
3.2. Une population en forte hausse.....	27
3.3. Une structure par âge stable.....	29
<b>4. Regard rétrospectif et présent.....</b>	<b>31</b>
4.1. Développement urbain et habitat.....	31
4.2. Santé et action sociale.....	36
4.3. Education.....	38
4.4. L’économie de Saint-Laurent-du-Maroni.....	41
4.5. Les finances publiques.....	43
<b>5. Les dynamiques territoriales en jeu.....</b>	<b>45</b>
5.1. Les invariants ou phénomènes stables.....	45
5.2. Les tendances lourdes.....	46

5.3. Les signaux faibles.....	48
5.4. Les ruptures possibles.....	49
<b>6. Des besoins à l'évaluation des infrastructures et équipements .....</b>	<b>51</b>
6.1. Estimation des besoins en aménagement et logement.....	51
6.2. Les scénarios envisageables en aménagement et pour la réalisation de logements.....	57
6.3. L'évaluation des besoins en équipements scolaires.....	65
6.4. Evaluation des besoins en création en établissements économiques et en réserve foncière pour leur implantation.....	71
6.5. Evaluation des besoins nécessaires en foncier d'entreprises.....	74
<b>7. La démarche prospective avec les acteurs .....</b>	<b>77</b>
7.1. La méthodologie retenue.....	77
<b>8. Les propositions de scénarios à l'horizon 2030 .....</b>	<b>81</b>
8.1. Le scénario « promotion de l'initiative privée et de développement local endogène ».....	81
8.2. Le scénario « rattrapage par une politique publique de soutien à l'éducation, au logement et à la santé ».....	91
8.3. Le scénario « au fil de l'eau ».....	98
<b>Annexe 1. Liste des personnalités rencontrées .....</b>	<b>103</b>
<b>Annexe 2. Tableau de synthèse des besoins en équipements publics .....</b>	<b>105</b>
<b>Liste des sigles et abréviations.....</b>	<b>107</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>113</b>

## Introduction

La ville de Saint-Laurent-du-Maroni, située à l'ouest du département de la Guyane, à la frontière du Surinam, le long du fleuve Maroni constitue un cas unique en France.

Les citoyens de Saint-Laurent-du-Maroni y ont certes les mêmes droits que partout ailleurs dans la République française. La commune y a les mêmes ressources et compétences que toutes les communes françaises. Les lois et règlements de la République y sont applicables de plein droit, comme en métropole et au demeurant dans les autres départements d'Outre-mer (DOM) français. Toutefois, subsiste une question saint-laurentaise qui peut s'énoncer par le paradoxe suivant : bien que située sur le territoire de la cinquième puissance économique mondiale, pays industrialisé au niveau de développement parmi les plus élevés, cette commune est confrontée à des problèmes et des défis auxquels font face de nombreux pays en développement.

Au cœur de ces défis, est la question démographique. Si le vieillissement de la population est un enjeu majeur de la France et de l'Europe au <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni connaît le phénomène inverse : son taux de natalité et, plus encore, son indice de fécondité sont ceux que l'on constate aujourd'hui au Niger ou en Angola. A ce phénomène, il faut ajouter un événement prépondérant : la guerre civile au Surinam qui, entre 1986 et 1991, a déstabilisé toute la région et bouleversé ainsi les équilibres économiques et sociaux entre le Surinam et l'Ouest guyanais.

Le département pâtit de difficultés qui souvent s'expriment en termes de retard qu'une politique audacieuse de rattrapage pourrait combler. Il y a en revanche une *idiosyncrasie* saint-laurentaise qui ne peut se résumer ni se traduire par une simple sémantique de retard à constater ni de rattrapage à opérer. L'enjeu consiste plutôt à dépasser les limites des modèles socio-économiques et culturels fondés sur l'alignement métropolitain, et à trouver les adaptations qu'exigent ses spécificités.

Puisque *gouverner c'est prévoir*, la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni a souhaité être accompagnée dans sa capacité à, non pas prédire, mais penser son avenir, afin de répondre aux défis qui l'attendent. Elle a pour cela obtenu l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD). Le GRET, organisation non gouvernementale (ONG) française, a été sollicité pour élaborer cette compréhension du futur, mais aussi pour en dessiner les orientations stratégiques possibles. Parmi les éléments de cette compréhension, les projections démographiques et leurs différents scénarios sont au cœur de la réflexion menée.

## Rappel du processus et de la méthodologie

L'étude « *Dynamiques démographiques et politique urbaine en Guyane: le cas de Saint-Laurent-du-Maroni* » sur financement de l'AFD ne consistait pas à produire des prévisions prospectives sur l'avenir de Saint-Laurent-du-Maroni, mais à imaginer différents futurs possibles, fruits d'orientations et de décisions stratégiques, que décideront *in fine* les acteurs locaux, au premier rang desquels la ville et l'Etat français.

Pour aboutir à cette prospective stratégique, le processus s'est déroulé en trois temps :

- le temps de la mémoire (*la rétrospective*) qui permet, en retrouvant les informations issues du passé, de comprendre les mutations qui ont eu lieu sur le territoire étudié, mais aussi de discerner les données du passé encore pertinentes pour demain. Le travail bibliographique, croisant analyse sectorielle et approche territoriale, est ce temps de la mémoire ;
- le temps de l'observation (*le diagnostic prospectif*) qui conduit, d'une part à projeter ce qui s'annonce de manière presque certaine (la démographie, les évolutions institutionnelles, les tendances lourdes agissant à terme sur le territoire), et d'autre part à identifier les phénomènes avant-coureurs, les germes de changement attendus ou redoutés s'annonçant à l'horizon 2030. Ce temps est celui des échanges, des entretiens et des rencontres avec les acteurs de la ville et du département, permettant de recueillir la vision et les idées que ces acteurs portent sur l'avenir de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- le temps de l'imagination (*la prospective exploratoire*) qui permet de recomposer et de reconfigurer des données recueillies des deux premières étapes dans un processus créatif, de fabriquer des futurs possibles en s'appuyant sur les atouts humains et territoriaux. Cette phase se matérialise par la réalisation de scénarios, qui sont le reflet de futurs désirés (adossés à un premier scénario au « fil de l'eau » dont le seul but est de mettre en évidence les effets que produirait sur la ville l'absence de stratégie politique). Ce temps de l'imagination ou de prospective exploratoire s'est appuyé sur la méthode « Delphi-Abaque de Régnier » qui est apparue comme un outil efficace pour faire apparaître les consensus et controverses sur le futur d'un territoire, tout en permettant la mobilisation des acteurs.

Mais la prospective stratégique n'est qu'une réflexion sur l'avenir pour éclairer l'action présente. Or, cette action présente, seuls les décideurs à l'échelon local et national peuvent l'engager et l'assumer, en suscitant les projets à même de répondre à leur vision à terme de la ville.

L'étude aura principalement répondu aux questions suivantes : Que peut-il advenir ? Que peut-on faire ?

Forts de ces réponses, les acteurs de la ville et en premier chef la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni doivent désormais s'enquérir, en collaboration avec les services de l'Etat, de la question « *Qu'allons-nous faire ?* », en s'appuyant et en mobilisant l'ensemble des acteurs, des ressources humaines, naturelles, financières et organisationnelles de leur territoire pour en assurer un développement équilibré, durable et solidaire.

## Résumé

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni, située à l'ouest du département de la Guyane, derrière l'embouchure du fleuve Maroni, est située à environ 250 km de la ville de Cayenne, chef-lieu du département. En 2010, la population de Saint-Laurent-du-Maroni s'établissait à 38 367 habitants pour une densité de 7,9 habitants/km<sup>2</sup>. Devant l'ampleur des enjeux démographiques et leurs impacts sur les politiques locales, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni a souhaité réaliser, avec l'appui de l'AFD, un travail de prospective territoriale à l'horizon 2030. Cette prospective a été fondée, d'une part sur des scénarios de projections démographiques, et d'autre part sur l'établissement de scénarios d'impact et de là sur l'identification de propositions opérationnelles et stratégiques. Conçu en interrogeant le passé, la démographie présente mais aussi les politiques urbaines existantes, le travail réalisé a abouti à une prospective exploratoire sous forme d'identification des besoins en logements et infrastructures publiques, mais aussi par l'élaboration de scénarios stratégiques à l'horizon 2030, en impliquant les acteurs locaux.

### La démographie actuelle et les politiques sectorielles à Saint-Laurent-du-Maroni

La population de Saint-Laurent-du-Maroni a été multipliée par près de trois ces vingt dernières années (et par sept entre 1967 et 2010). Depuis 1990, le taux brut de natalité de Saint-Laurent-du-Maroni dépasse la barre des 45 ‰, niveau qui n'est atteint que rarement dans certains pays en développement ; sur la période 1999-2010, le taux de croissance démographique annuel moyen s'est élevé à 4,3 % contre 2,7 % pour l'ensemble de la Guyane. Sous la pression démographique et l'immigration (le recensement de 2010 indique qu'un tiers de la population de Saint-Laurent-du-Maroni est immigrée), le développement urbain de Saint-Laurent-du-Maroni est rapide, mais mal maîtrisé.

L'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de logements, et le retard en termes de production de logements, d'équipements, d'infrastructures diverses et de réseaux entraînent une dégradation généralisée du cadre de vie : croissance rapide des secteurs d'habitat spontané, insalubrité, pollution de l'eau du fleuve Maroni et des criques, mitage de l'espace. En matière d'éducation, les deux-tiers de la population de Saint-Laurent-du-Maroni n'ont aucun diplôme (contre 20 % en moyenne au niveau national et 50 % sur l'ensemble de la population guyanaise). Les huit écoles maternelles, onze écoles primaires et six groupes scolaires, ainsi que les cinq collèges et trois lycées répondent difficilement aux besoins actuels en équipements, alors que 73 % de la population scolaire du bassin de Saint-Laurent-du-Maroni est considérée comme « défavorisée ». Par ailleurs, seulement 29 % des habitants de Saint-Laurent-du-Maroni en âge de travailler occupent effectivement un emploi en 2010 contre 43,5 % en moyenne sur l'ensemble



du territoire guyanais. Malgré le dynamisme économique de la ville, 59 % des hommes et 68 % des femmes âgés de 15 à 24 ans habitant Saint-Laurent-du-Maroni sont au chômage. En matière de santé, si la maternité de Saint-Laurent-du-Maroni est la première de la région par le nombre d'accouchements enregistré, elle ne satisfait qu'un tiers des demandes d'admission. La ville ne dispose par ailleurs que de neuf médecins généralistes exerçant dans le secteur libéral.

Dans ce contexte de faiblesse des services publics, Saint-Laurent-du-Maroni est cependant caractérisée par une économie où prédomine la fonction publique qui concentre deux emplois sur trois et les trois-quarts de la masse salariale. Le dynamisme économique pourtant réel se traduit principalement par la création d'auto-emplois, mais dans un secteur informel de plus en plus prégnant, lequel concurrence l'économie formelle et pèse sur les ressources fiscales de la ville et du département.

### Les projections démographiques et les besoins en équipements publics

Selon le scénario le plus optimiste, avec une réduction notable de la fécondité et de l'immigration, la ville de Saint-Laurent-du-Maroni verrait sa population atteindre 125 000 habitants en 2030. Dans l'hypothèse d'une fécondité et d'une migration toujours haute, c'est une population de 148 000 habitants qui serait atteinte en 2030. Néanmoins, le scénario central, le plus probable, tenant compte des tendances actuelles, table sur une population de 135 000 habitants. Selon ce scénario, les habitants de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni représenteraient plus de 30 % de la population guyanaise en 2030 contre 17 % en 2010. Enfin, quelles que soient les hypothèses, les projections démographiques à l'horizon 2030 laissent entrevoir un futur déséquilibre de répartition entre les hommes et les femmes, en raison de stratégies migratoires spécifiques aux deux genres. Le nombre plus réduit d'hommes que de femmes entre 20 et 34 ans observé en 2010 devrait ainsi s'amplifier progressivement jusqu'en 2030.

Selon le scénario central, en 2030, c'est entre 1 200 et 1 800 hectares qu'il serait nécessaire d'aménager pour répondre aux besoins de la population, pour un total de 26 500 nouveaux logements, dont les deux-tiers en logements sociaux ou très sociaux. Ce travail de projection des besoins en équipements et aménagements aboutit à un chiffre assez spectaculaire à l'horizon 2030. En matière d'aménagement, quels que soient les scénarios retenus, l'Etat français devrait mobiliser entre 373 millions d'euros courants (selon la simple projection au fil de l'eau qui correspond à une explosion de l'habitat spontané et insalubre) et 870 millions d'euros en résorbant massivement l'habitat spontané et insalubre. En matière de logement, pour couvrir les besoins annuels de 1 300 nouveaux logements, c'est entre 26 millions d'euros qu'il faudrait mobiliser sur 20 ans (sans escompter résorber ni limiter l'habitat spontané) et 66 millions d'euros dans le cadre d'une intervention exceptionnelle de résorption et de prévention de l'habitat insalubre, grâce au développement de produits logements très très sociaux aujourd'hui inexistant. Le coût direct<sup>[1]</sup> minimum de l'inaction (différentiel entre le coût des opérations de

---

[1] Sans compter les coûts indirects en termes de dégradation de l'environnement, de perte de potentiel agricole, de manque à gagner sur le plan de la fiscalité locale, de coûts sanitaires et sociaux liés à l'explosion des secteurs d'habitat spontané et insalubre, etc.

résorption et celui d'une politique de prévention de l'habitat spontané) se monte à 225 millions d'euros d'ici 2030.

Pour les équipements scolaires, avec un taux de scolarisation identique à celui actuellement constaté, c'est 1 170 nouveaux élèves qu'il faudrait accueillir chaque année entre 2010 et 2020 et 2 620 nouveaux élèves par an sur la décennie suivante. Cela nécessiterait la création de 64 nouvelles classes (dont 27 pour le cycle primaire) entre 2010 et 2020, puis de 121 nouvelles classes sur la période 2020-2030. En euros courants, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni devrait investir pour 316 millions d'ici 2030 dans les écoles primaires, et parallèlement la future collectivité unique de Guyane pour 349 millions à la même échéance dans les futurs collèges et lycées. Dans le cas d'un rattrapage des taux de scolarité observés au niveau national, c'est respectivement 352 et 376 millions d'euros que la commune et la collectivité unique devraient alors investir dans les écoles à Saint-Laurent-du-Maroni.

Enfin, pour assurer le développement économique, quelle que soit l'évolution du modèle économique vers lequel tendrait Saint-Laurent-du-Maroni, c'est environ 12 000 nouveaux établissements<sup>[2]</sup> qu'il faudrait créer, dont 90 % en auto-emplois ou 20 000 d'ici 2030 si la ville devait atteindre le taux d'emploi actuel de la Guyane. Pour un tel objectif, les besoins en réserve foncière nécessaires pour les activités économiques non agricoles s'élèveraient à environ 600 hectares à l'horizon 2030.

### Les scénarios stratégiques

Les scénarios stratégiques sur l'avenir de Saint-Laurent-du-Maroni ont été élaborés selon une approche participative en utilisant la méthode Delphi-Abaque de Régnier ; celle-ci consiste à demander à différents acteurs, issus d'institutions diverses, de se positionner sur des affirmations liées à une problématique particulière. Sur tout un ensemble d'affirmations construites à partir d'entretiens avec des acteurs clés, concernant l'avenir de Saint-Laurent-du-Maroni, une douzaine d'acteurs issus de différents collèges (élus, fonctionnaires territoriaux et de l'Etat, acteurs de la société civile) se sont exprimés. De ce retour d'échanges, deux scénarios stratégiques pour la ville ont été produits, ainsi qu'un scénario « au fil de l'eau », ne consistant pour ce dernier qu'à amplifier jusqu'à 2030 les phénomènes constatés sur la ville.

Le scénario « au fil de l'eau » met ainsi en évidence un accroissement prévu de l'habitat insalubre sur le territoire communal ainsi qu'un étalement urbain et une forte déscolarisation, par le phénomène d'installations sur des sites illégaux à la périphérie de Saint-Laurent-du-Maroni. Malgré la convergence économique avec le Surinam, l'attractivité de la Guyane sera toutefois toujours élevée compte tenu des facilités d'accès offertes en matière de santé publique et d'éducation, ce qui pourra encourager l'immigration. Par son ampleur, le secteur informel à Saint-Laurent-du-Maroni risque de se confondre avec le secteur formel, et le taux d'emploi pour sa part ne cesserait

---

[2] Le terme « établissement » est le terme consacré par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour désigner les entités créatrices d'emplois (ce peut être des entreprises, mais aussi des exploitations agricoles ou encore des établissements publics).

de baisser, échappant ainsi aux statistiques. Enfin, il est à craindre une rupture du pacte social, un développement de la délinquance et à moyen terme des conflits sociaux voire ethniques.

Un scénario volontariste mais sans moyens exceptionnels de la part de l'Etat est envisageable. Il s'agirait pour la ville de considérer comme prioritaire la recherche des conditions pour une croissance économique supérieure à la démographie en axant principalement les moyens sur la création d'emplois. La stratégie économique consisterait alors à favoriser les activités à fort emploi et à faible valeur ajoutée en misant sur une économie résidentielle, peu soumise à concurrence, appuyée sur une politique de formation professionnelle et d'apprentissage avec les entreprises locales. Selon un mode de développement endogène, la priorité serait donnée au développement des initiatives privées, à la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) pour libérer du foncier d'entreprises, à la formalisation de l'économie informelle en s'appuyant sur le réseau associatif et enfin au soutien à l'auto-emploi (*via* la création de maisons de l'emploi). Les filières privilégiées seraient l'agriculture familiale par le coopérativisme et la petite transformation agricole pour le marché local, ainsi que les services aux personnes (y compris la médecine libérale) et la petite production industrielle, au travers d'un réseau de très petites entreprises et de petites et moyennes entreprises (TPE-PME). En termes de service public, la double vacation serait une réponse aux besoins d'équipements scolaires et à la faiblesse des ressources financières communales. Des écoles de la seconde chance seraient en revanche créées pour les jeunes adultes déscolarisés. En matière d'aménagement et de logement, des solutions alternatives, à côté des programmes classiques, seraient démultipliées, et des clauses de réservation de marchés publics aux PME locales seraient systématisées dans le secteur du logement social pour privilégier l'emploi local.

Le second scénario est fondé sur l'intervention forte de l'Etat sous forme d'opération d'intérêt national (OIN). Il s'agit alors de combler prioritairement les distorsions entre les indicateurs de Saint-Laurent-du-Maroni et ceux de la Guyane par une politique de rattrapage en matière d'infrastructures et de services publics. Cela implique en premier lieu le renforcement des institutions publiques et leur plus grande présence à Saint-Laurent-du-Maroni : renforcement de l'établissement public d'aménagement de Guyane (EPAG), création d'un établissement public foncier, etc. En matière d'aménagement et d'urbanisme, la ville serait pensée selon un modèle polycentré, et de nouvelles zones d'aménagement concerté (ZAC) seraient lancées, en privilégiant d'abord la filière du bâtiment et des travaux publics (BTP). Dans le domaine économique, au vu de l'évolution démographique, l'objectif serait de transformer Saint-Laurent-du-Maroni en capitale économique sous-régionale, grâce à des activités à forte valeur ajoutée, plus productives et créatrices d'emplois qualifiés. Cela se réaliserait *via* des grands projets structurants : usine de biomasse, nouvel aéroport, hôtel-casino quatre étoiles mais aussi au travers des PME agricoles et agro-alimentaires au sein d'une agropole. Le domaine des services à la personne et des activités nécessitant des emplois peu qualifiés se développerait ensuite en aval de ces projets structurants, mobilisant la main-d'œuvre locale peu formée.

Ces scénarios ont un objectif avant tout pédagogique et se veulent un outil pour favoriser désormais le débat au niveau local et national. Il revient en particulier à la commune, en collaboration avec les services de l'Etat, d'animer un processus multi-acteurs pour préparer l'avenir et mobiliser toutes les énergies autour de la question « *Qu'allons-nous faire ?* ».

# 1. Contexte

## 1.1. La Guyane aujourd'hui

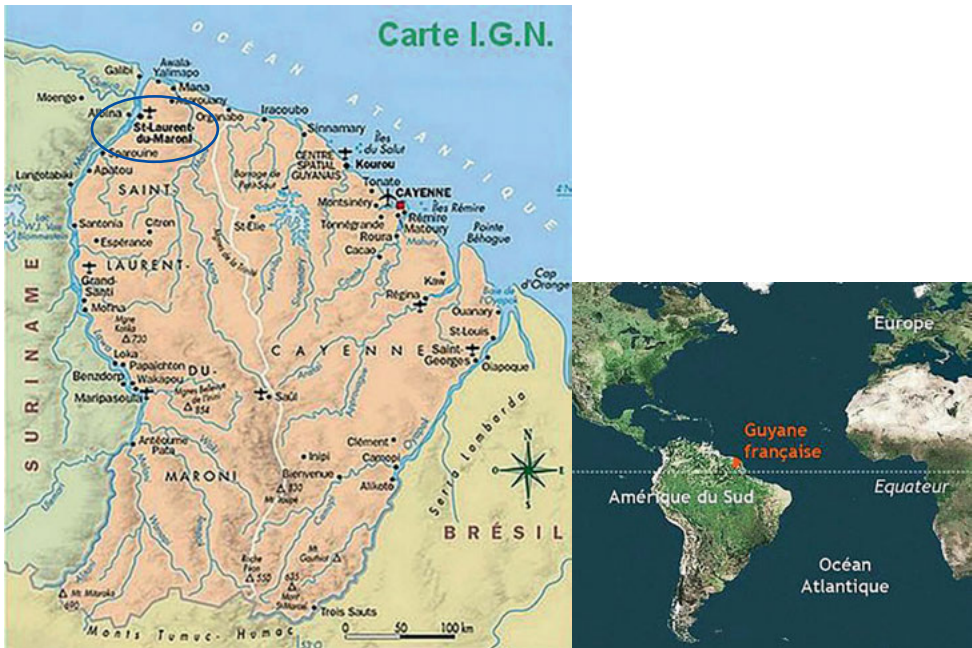
La Guyane est un département français d'Outre-mer depuis 1946, puis est devenue une région en 1982<sup>[3]</sup>. Elle est la seule partie de la France (et de l'Europe) à avoir une frontière avec le Brésil, située à 7 000 km de la métropole et à 1 500 km des Antilles françaises. Ce département couvre 84 000 km<sup>2</sup>, correspondant au territoire de l'Autriche ou à deux fois celui du Danemark<sup>[4]</sup>. Il fait partie du Plateau des Guyanes dont il occupe 4 % de la surface. La Guyane est, à hauteur de 94 % de son territoire, composée de forêt amazonienne, à la biodiversité exceptionnelle et sillonnée de rivières et de fleuves. Cet espace appartient en quasi-totalité au « domaine privé » de l'Etat français. A l'inverse, 85 % de sa population actuelle vit dans trois villes du littoral : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. La Guyane comptait 27 900 habitants en 1954. Elle en compte plus de 230 000 en 2014, avec un taux de croissance démographique annuel de 3,7 % depuis 1999, soit dix fois plus qu'aux Antilles françaises. Par ailleurs, cette région est confrontée à une immigration proportionnellement importante (22 % de la population est en situation irrégulière). Malgré sa croissance démographique, la densité de la Guyane est inférieure à trois habitants/km<sup>2</sup>, la plus faible de France, soit huit fois moins que celle de la Lozère. Economiquement, la Guyane présente les caractéristiques d'une petite économie, introvertie et inégalement répartie sur un grand territoire. Sa balance des paiements est essentiellement assurée par les transferts financiers de l'Etat. Son poids économique est donc faible, le produit intérieur brut ne dépassant pas 9 % de celui des quatre DOM français réunis, et ce malgré la présence du Centre spatial guyanais (CSG) à Kourou, l'une des bases de lancement de satellites les plus modernes au monde. Le développement de cette économie est surtout marqué par la confrontation entre deux dynamiques : une forte expansion économique et une croissance démographique parmi les plus élevées au monde. La Guyane connaît une paupérisation de sa population, une absence de développement endogène et une situation des finances locales de la plupart des collectivités territoriales de Guyane préoccupante voire critique, ce qui limite leurs capacités d'actions et d'investissements.

---

[3] En 2015, la Guyane, à la fois département et région, est devenue une collectivité unique composée d'une Assemblée territoriale unique.

[4] Ou encore 33 fois la Réunion ou 78 fois la Martinique.

Carte 1. Carte de la Guyane française et localisation de Saint-Laurent-du-Maroni



Source : Institut géographique national (IGN).

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. L'organisation administrative et politique de la Guyane ne se distingue pas des autres départements métropolitains français dont elle a acquis le statut en 1946. Avec les lois de décentralisation de 1982 et 1983, elle est devenue une collectivité régionale monodépartementale. Désormais, les DOM sont devenus des Départements et Régions d'Outre-mer (DROM), régis par le droit commun et par l'article 73 de la Constitution. Cet article confère à la fois aux nouveaux DROM un statut identique aux autres départements français, tout en reconnaissant leur caractère spécifique et les droits dérogatoires qui peuvent en découler.

Cependant, dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer tenus en 2009 et faisant suite aux souhaits exprimés par les élus locaux, une consultation auprès des populations de Martinique et de Guyane a été lancée sur leur évolution institutionnelle. L'autonomie institutionnelle du département a été rejetée, mais la rationalisation des structures administratives locales a été approuvée : désormais, le territoire guyanais disposera d'une collectivité unique, d'une assemblée élue et d'un exécutif responsable devant cette assemblée (fusion des anciennes collectivités régionale et départementale). La première élection des membres de l'Assemblée

unique de Guyane a eu lieu en décembre 2015. C'est la Liste Divers gauche (LDVG) de Rodolphe Alexandre (Président de région) qui a obtenu la majorité des voix.

## 1.2. Saint-Laurent-du-Maroni

Saint-Laurent-du-Maroni, localité située à 250 kilomètres à l'ouest de Cayenne, est située en amont de l'embouchure du Maroni, face à la ville surinamienne d'Albina, au nord-est du continent sud-américain. C'est la deuxième commune la plus peuplée du département, après Cayenne, chef-lieu de département.

Elle fait partie de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG), établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé en 1994. La CCOG a la particularité de s'étendre sur plus de 40 000 km<sup>2</sup>, soit quasiment la moitié du territoire guyanais (la CCOG est plus étendue que la plus vaste des régions métropolitaines), et compte plus de 70 000 habitants, soit presque un tiers de la population guyanaise. Elle est composée de huit communes dont la plus importante, Saint-Laurent-du-Maroni, renferme le principal pôle d'emplois. Sur le littoral, se trouvent les communes de Mana et d'Awala-Yalimapo. Le long du Maroni, on dénombre quatre communes, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula (plus vaste commune de France). Enfin, la commune de Saül est, pour sa part, complètement enclavée dans la forêt amazonienne.

Pour cela, les huit communes de la CCOG ont délégué une partie de leurs compétences, à savoir :

- l'aménagement du territoire, en particulier l'électrification rurale ;
- le développement économique<sup>[5]</sup> ;
- la gestion et le traitement des ordures ménagères ;
- la gestion du port fluvial de l'Ouest guyanais, dont la CCOG est désormais propriétaire, mais dont la gestion et l'exploitation du port de commerce est lui-même délégué à la Société d'économie mixte local du Port de l'Ouest (SEML).

La commune de Saint-Laurent-du-Maroni, comme toute autre commune française, est le lieu de l'administration de proximité et dispose de compétences très diversifiées, dont :

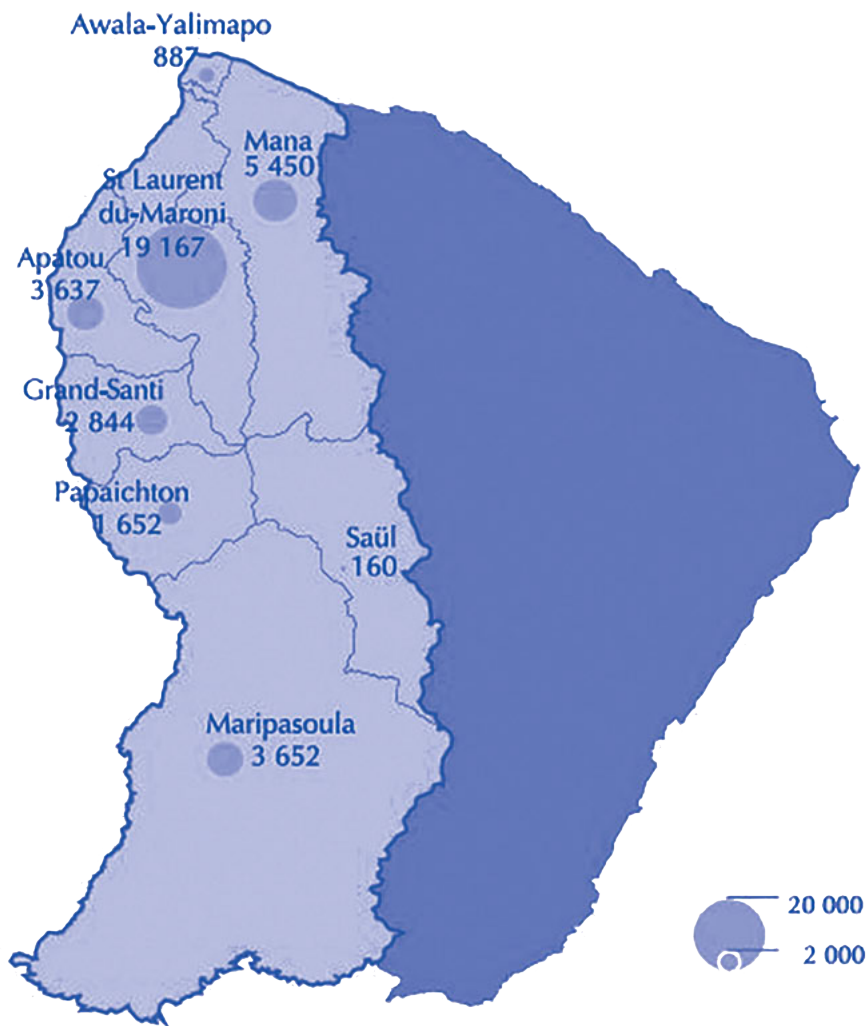
- l'autonomie de décision et une liberté de conception (dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme) dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (PLU, ZAC) ;
- la délivrance des permis de construire et de toute autre autorisation individuelle d'urbanisme.

---

[5] Si cette compétence est statutairement inscrite dans l'EPCI, le développement économique reste néanmoins une compétence communale également.

Carte 2. Périmètre de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG)

### Répartition géographique de la population



© Insee - IGN 2009

— CCOG

Dans le domaine de l'enseignement, la commune a en charge les écoles pré-élémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants relevant du ministère de l'Éducation nationale). Dans le domaine culturel, la commune crée et entretient des bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Elle organise des manifestations culturelles. Dans le domaine sportif et des loisirs, la commune crée et gère des équipements sportifs, subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels. Enfin, la commune est en charge des aménagements touristiques.





## 2. La situation socio-démographique

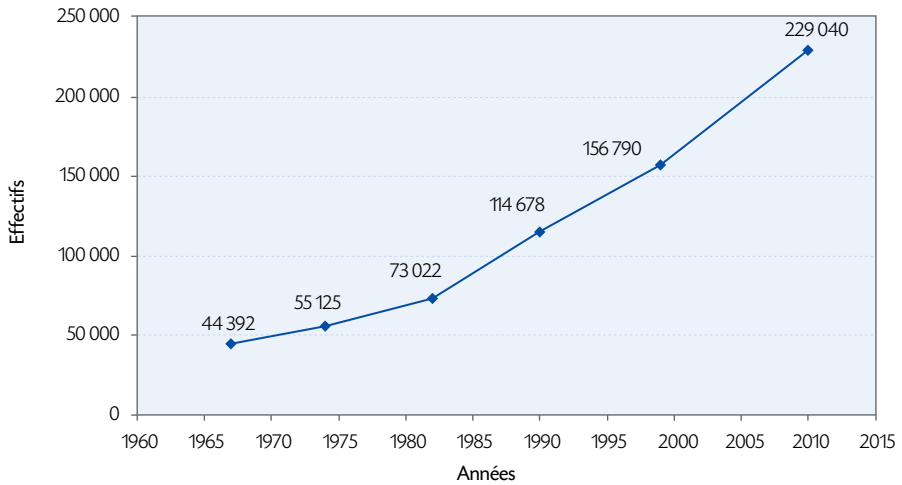
### 2.1. La population de la Guyane et de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni

La Guyane, DOM situé en Amérique du Sud (frontalier avec le Brésil et le Surinam), est le plus grand département français par sa taille (85 846 km<sup>2</sup>). L'essentiel de son territoire est composé de forêt équatoriale (94 %). La population de Guyane est donc concentrée sur la zone littorale bordée par l'océan Atlantique, soit environ 10 % de l'espace du département. Au recensement de 2010, la population de Guyane s'établissait à 229 040 habitants.

Au cours des dernières décennies, la population de Guyane a été en forte augmentation, phénomène qui perdure aujourd'hui. La population a été multipliée par cinq entre les recensements de 1967 et 2010, et a doublé sur les vingt dernières années (1990-2010).

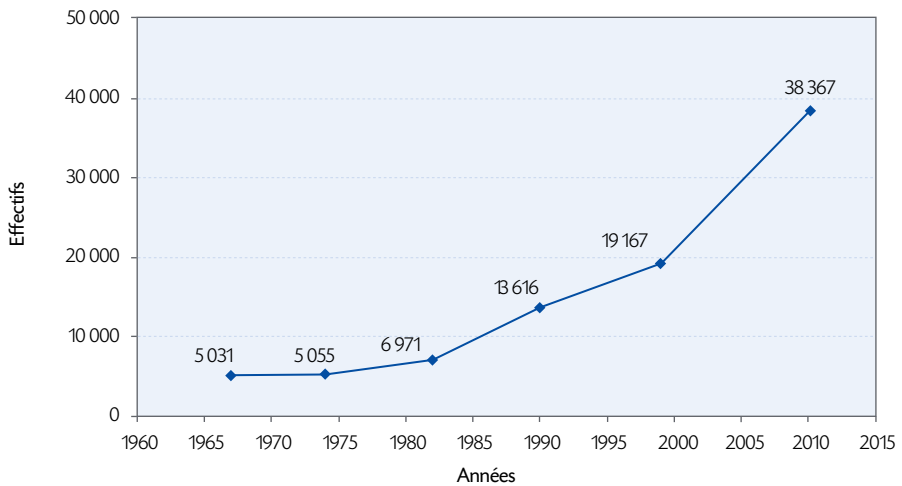
La commune de Saint-Laurent-du-Maroni, située à l'ouest de la Guyane, derrière l'embouchure du Maroni, fleuve frontière avec le Surinam, est située à environ 250 km de Cayenne. En 2010, la population de Saint-Laurent-du-Maroni s'établissait à 38 367 habitants pour une densité de 7,9 habitants/km<sup>2</sup>. La commune a enregistré une augmentation de sa population encore plus forte que la moyenne enregistrée sur l'ensemble de la Guyane au cours des dernières décennies, puisque celle-ci a été multipliée par plus de sept entre les recensements de 1967 et 2010, par près de trois ces vingt dernières années (1990-2010), et enfin a doublé sur la dernière période intercensitaire, soit en seulement onze ans (1999-2010). Ainsi, Saint-Laurent-du-Maroni est la deuxième ville de Guyane après Cayenne, et son poids dans la population de la Guyane ne cesse d'augmenter au fil des recensements.

Graphique 1. Evolution de la population guyanaise (1965-2015)



Source : INSEE, recensements de la population.

Graphique 2. Evolution de la population de Saint-Laurent-du-Maroni (1965-2015)



Source : INSEE, recensements de la population.

## 2.2. La croissance démographique et ses composantes

### 2.2.1. La natalité

Le taux brut de natalité (TBN) est très élevé en Guyane : il atteint 30 ‰ sur la période 1999-2010, et ressort deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine, ce qui s'explique principalement par une structure par âge de la population jeune et donc favorable à une forte natalité. La commune de Saint-Laurent-du-Maroni se distingue de la moyenne guyanaise par des niveaux de natalité exceptionnellement hauts : depuis 1990, le TBN de Saint-Laurent-du-Maroni dépasse la barre des 45 ‰, niveau qui n'est atteint que rarement dans certains pays en développement (Niger, Mali, Ouganda). Ces taux, en Guyane comme à Saint-Laurent-du-Maroni, se maintiennent à ce niveau exceptionnel depuis plusieurs décennies sans amorcer un tassement de leur progression.

### 2.2.2. La fécondité

La Guyane est le département français où la fécondité est la plus élevée. Sur les dernières décennies, le nombre moyen d'enfants par femme en Guyane s'est établi entre 3,5 et 4 en moyenne, soit un niveau beaucoup plus élevé que celui relevé en France métropolitaine (où il était de 2 enfants par femme en 2011) et de même dans les autres DOM. C'est principalement la fécondité précoce qui distingue la Guyane des autres régions françaises. La fécondité aux jeunes âges, à savoir avant 20 ans, ne diminue pas en Guyane, contrairement à la tranche d'âge des 20-30 ans. Après 30 ans, les taux de fécondité augmentent, traduisant un léger recul de l'âge sur le modèle des tendances observées en France métropolitaine. A Saint-Laurent-du-Maroni, on estime l'Indice conjoncturel de fécondité (ICF) à 5,2 enfants par femme, soit un niveau beaucoup plus haut que pour l'ensemble du département. Bien que très élevé, le niveau de fécondité de la commune a cependant connu une baisse sensible depuis le recensement de 1999, où l'on comptait près de 6,5 enfants par femme en moyenne.

### 2.2.3. La mortalité

Le taux brut de mortalité de la Guyane, tout comme celui de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, est extrêmement bas au regard des niveaux observés dans les autres régions françaises. Sur la période 1999-2010, ces taux sont inférieurs à 4‰ en Guyane et à Saint-Laurent-du-Maroni contre 8 ‰ pour la France métropolitaine. Ces faibles taux de mortalité traduisent avant tout la jeunesse de la population de Guyane, à l'inverse de la population française se révélant plus âgée.

L'espérance de vie à la naissance<sup>[6]</sup> de la population guyanaise est en revanche inférieure de deux ans à celle de la moyenne française, pour les hommes comme pour les femmes. Au cours de la dernière décennie, des progrès importants ont pourtant été réalisés, et l'écart avec la métropole tend à se réduire (en 1990, l'écart d'espérance de vie atteignait huit ans).

[6] En 2011, l'espérance de vie pour les hommes était de 76,2 ans en Guyane contre 78,4 en France métropolitaine. Pour les femmes, elle était de 82,8 ans pour les femmes en Guyane contre 84,8 ans en France métropolitaine.

#### 2.2.4. L'accroissement de la population

Si, sur l'ensemble de la Guyane, les taux de croissance annuels moyens de la population sont très élevés, largement supérieurs à ceux observés en France métropolitaine (+0,7 % en moyenne par an sur la dernière décennie), ces taux sont encore plus élevés à Saint-Laurent-du-Maroni ; entre 1999 et 2010, la différence entre les naissances et les décès entraîne un taux de croissance annuel moyen de 4,3 % en moyenne par an, soit un taux nettement plus élevé que celui enregistré sur l'ensemble de la Guyane. Sur cette même période, le solde migratoire à Saint-Laurent-du-Maroni a lui aussi été très fort (+2,2 % par an), ressortant ainsi supérieur à l'apport du solde migratoire en Guyane (+0,8 % par an). La migration contribue ainsi à accélérer une croissance démographique déjà forte, portée par les mouvements naturels : en Guyane, sur la période 1990-2010, la différence entre les naissances et les décès explique plus des trois-quarts de la croissance démographique totale, alors que la différence entre les entrées et les sorties du département explique le quart restant. A Saint-Laurent-du-Maroni, le solde naturel explique les deux-tiers de l'augmentation de la population de la ville entre 1999 et 2010 et la migration le tiers restant. A ce rythme annuel de croissance, une population double en seulement douze ans.

#### 2.2.5. La dynamique migratoire

La Guyane est une importante région d'immigration. Entre les recensements de 1999 et 2006, le solde migratoire de la Guyane est nettement positif pour les personnes nées à l'étranger, notamment pour les plus jeunes âgés de 15 à 34 ans. Au total, le solde des étrangers est largement positif sur la période, puisqu'il atteint +16 000 personnes âgées de 15 à 64 ans.

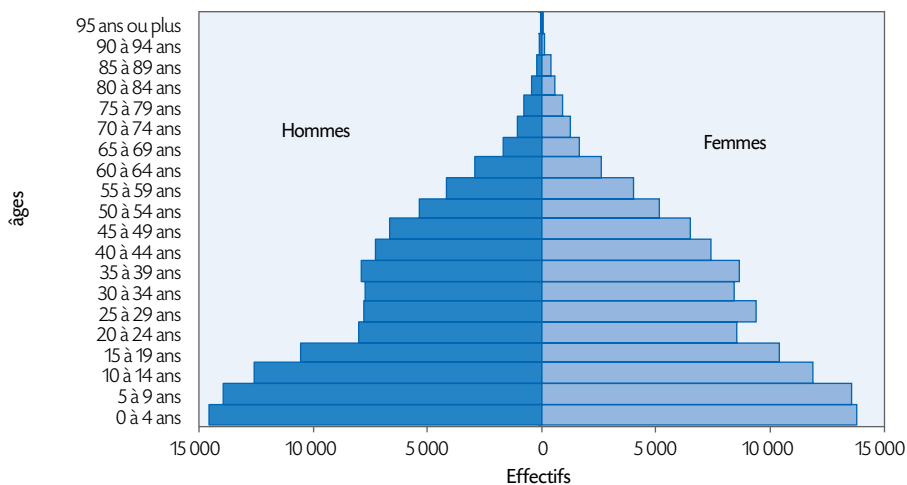
En 2010, on comptait plus de 81 000 étrangers résidant en Guyane, soit 35 % de la population du département. A Saint-Laurent-du-Maroni, le recensement de 2010 indique qu'un tiers de la population de la ville, représentant 12 805 individus, est immigrée. Une récente étude de l'INSEE (Hurpeau, 2012) portant sur les immigrés en Guyane au recensement de 2009, a permis d'évaluer à 62 % le poids des immigrés surinamiens dans la population immigrée de Saint-Laurent-du-Maroni, contre un quart pour la portion des immigrés originaires du Brésil et environ 10 % pour la part des immigrés en provenance d'Haïti. La seule commune de Saint-Laurent-du-Maroni accueille 35 % des immigrés originaires du Surinam, installés en Guyane.

### 2.3. La structure par âges de la population

La population de l'ensemble Guyane est très jeune, et sa structure par âge a peu varié au cours de la dernière décennie. En 2010, 35 % de la population guyanaise avait moins de 15 ans, alors que seulement 6,5 % des individus avaient 60 ans ou plus à la même date. A la différence des autres régions françaises, la Guyane n'est donc pas confrontée au défi du vieillissement d'une part croissante de sa population.

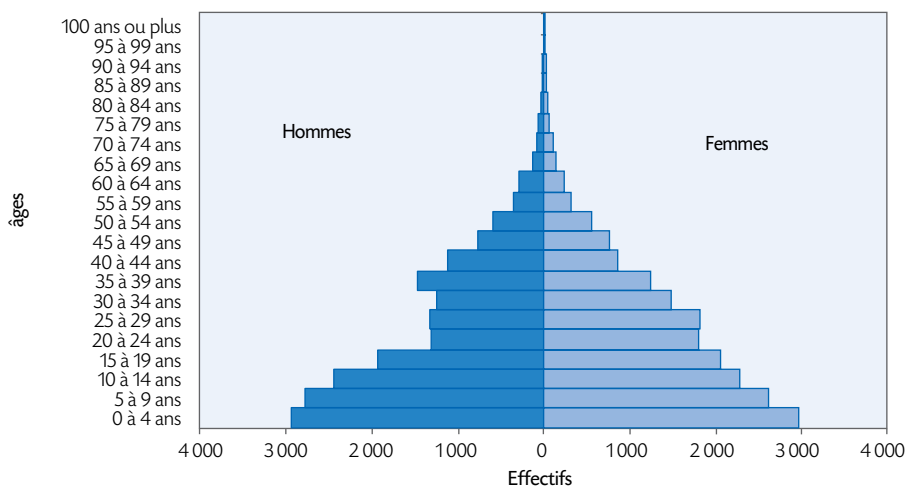
La commune de Saint-Laurent-du-Maroni affiche une structure par âge plus jeune encore que celle de l'ensemble Guyane : 42 % de la population a moins de 15 ans, et seulement 3,5 % ont 60 ans et plus. Au total, plus de la moitié de la population (52 %) de la commune avait moins de 20 ans en 2010.

Graphique 3. Pyramide des âges de la population de Guyane



Source : INSEE, recensement 2010.

Graphique 4. Pyramide des âges de la population de Saint-Laurent-du-Maroni



Source : INSEE, recensement 2010.

## 2.4. La situation socio-économique

### 2.4.1. Croissance de la population active et chômage

Entre 1999 et 2010, la population active<sup>[7]</sup> a augmenté de 39 % en Guyane et de 97 % à Saint-Laurent-du-Maroni. Dans le même temps, le rythme de création d'emplois a été également très soutenu (+40 % entre 1999 et 2010 en Guyane, et +80 % à Saint-Laurent-du-Maroni), mais il est resté plus faible que ceux de la population active et de la population en âge de travailler, générant structurellement une augmentation du chômage et de l'inactivité par effet mécanique. Le chômage atteint des niveaux records en Guyane. Au sens du recensement<sup>[8]</sup>, en 2010 30 % des actifs étaient chômeurs en Guyane et 48 % dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Le taux de chômage de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni est ainsi très élevé : elle apparaît comme la quinzième ville de France la plus touchée par le chômage, d'après le classement du taux de chômage des communes françaises<sup>[9]</sup>.

Compte tenu de la forte croissance de la population active dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, croissance plus rapide que celle portant sur la création d'emplois, le chômage a progressé depuis 1999 (+5 points). Cette hausse du chômage a été plus marquée pour les femmes (+5 points) que pour les hommes (+4 points), de même que pour les jeunes générations de loin les plus touchées : 59 % des actifs et 68 % des actives, âgés de 15 à 24 ans et habitant Saint-Laurent-du-Maroni, sont au chômage, soit respectivement 12 et 11 points de plus que la moyenne du département.

Dans les régions où l'inactivité atteint de tels niveaux, le taux de chômage ne suffit pas à illustrer l'ampleur du non-emploi, car plusieurs catégories de la population se déclarent plutôt en situation d'inactivité qu'avoir un emploi<sup>[10]</sup>. Ainsi, seulement 29 % des habitants de Saint-Laurent-du-Maroni en âge de travailler occupent effectivement un emploi en 2010, contre 43,5 % en moyenne pour l'ensemble de la Guyane.

---

[7] La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

[8] Le taux de chômage est ici plus élevé que si l'on se réfère aux critères définis par le Bureau international du travail (BIT), utilisés dans les enquêtes emplois de l'INSEE. En effet, la qualification de chômeur repose sur les déclarations des individus au recensement alors que, selon le BIT, il faut réunir trois critères (être disponible pour un emploi, effectuer des démarches effectives et ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure dans la semaine de référence précédant l'enquête). Cette définition du chômage par le BIT s'avère donc plus restrictive.

[9] Quatre autres villes de Guyane figurent dans ce classement des quinze communes de France ayant les taux de chômage les plus élevés au recensement de 2010 : il s'agit des communes d'Apatou (75,8 %), d'Awala-Yalimapo (73,5 %), Saint-Georges-de-l'Oyapock (58,6 %) et d'Iracoubo (49,6 %).

Source : <http://www.journaldunet.com/management/ville/classement/villes/chomage>

[10] Ce phénomène a pour nom le « halo du chômage ».

### 2.4.2. L'emploi

La qualification des emplois occupés par les actifs de Saint-Laurent-du-Maroni et de l'ensemble Guyane est assez proche. La majorité des emplois occupés le sont par des ouvriers (environ 31 %), suivis par les professions intermédiaires (24 %) et les employés (20 %). La proportion de cadres supérieurs est légèrement plus faible à Saint-Laurent-du-Maroni (10 %) qu'en moyenne en Guyane.

La majorité des actifs occupent des emplois salariés, c'est le cas de 82 % des emplois à Saint-Laurent-du-Maroni comme dans l'ensemble Guyane. Parmi ces salariés, à Saint-Laurent-du-Maroni (47 %) et plus encore en Guyane (62 %), une part importante est constituée de titulaires de la fonction publique en CDI. Les contrats à durée déterminée (CDD), soit de courte durée, sont plus fréquents à Saint-Laurent-du-Maroni (28 % contre 16 % pour l'ensemble Guyane).

### 2.4.3. Les ménages et familles

En 2010, on dénombrait près de 65 000 ménages en Guyane contre 46 000 en 1999, soit une augmentation de 41 %. La croissance du nombre de ménages a été beaucoup plus marquée à Saint-Laurent-du-Maroni où leur nombre a doublé sur la période considérée pour atteindre 8 000 ménages en 2010, soit un huitième des ménages de Guyane. En Guyane, la croissance du nombre de ménages a été un peu plus faible que celle de la population (+40 % contre +46 %), expliquant la hausse de la taille des ménages entre 1999 et 2010 (3,5 personnes par ménage en 2010 contre 3,3 en 1999). A Saint-Laurent-du-Maroni, le nombre de ménages a également augmenté moins rapidement que la population (+79 % contre +102 %), et la différence a été plus marquée, ce qui a entraîné une augmentation sensible de la taille des ménages de la commune (4,7 personnes par ménage en 2010 contre 4,2 en 1999). En 2010, les ménages composés d'une famille sont majoritaires (72 % des ménages en Guyane et 74 % à Saint-Laurent-du-Maroni), mais leur poids a diminué depuis 1999 au profit des ménages sans famille. Ainsi en 2010, les ménages composés d'un couple avec enfant(s) pèsent pour un tiers du total en Guyane, et les familles monoparentales pour un quart du total. En revanche, la même année, 42 % des familles de Saint-Laurent-du-Maroni sont dirigées par un parent élevant seul son(s) enfant(s), le plus souvent une femme, soit une progression de 8 points depuis le recensement de 1999. Par ailleurs, si dans l'ensemble Guyane, les familles avec un enfant sont les plus nombreuses, à Saint-Laurent-du-Maroni, ce sont les familles nombreuses avec quatre enfants voire plus qui prédominent. Au recensement de 2010, plus du tiers de l'ensemble des familles de la commune comptait quatre enfants ou plus (contre 17 % en Guyane).





## 3. Projections démographiques 2030

### 3.1. Les scénarios de projections

La méthode retenue pour les projections démographiques de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni à l'horizon 2030 est la méthode des composantes.

Cette méthode consiste à appliquer à la population de départ :

- une probabilité de naître (quotients de fécondité par âge et par sexe),
- une probabilité de migrer (quotients de migration par âge et par sexe),
- une probabilité de décéder (quotients de mortalité par âge et par sexe).

Cependant, en raison des faibles effectifs de population et surtout du nombre très réduit des décès dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni (une centaine par an), rendant délicate l'estimation par âge et par sexe des risques de décès (quotients de mortalité), nous avons choisi de privilégier une estimation globale des risques de décès et de migration.

Autrement dit, nous avons calculé des risques moyens par sexe et pour chaque âge englobant les quotients de migration et les quotients de mortalité.

Ces risques ont été calculés à partir des tendances observées entre les recensements de 1999 et 2010. Les quotients de mortalité par âge sont, par définition, nuls ou négatifs. Les quotients migratoires peuvent quant à eux être positifs, nuls ou négatifs. Ainsi, le fait que les risques moyens (de décéder ou de migrer) soient toujours positifs de 0 à 45 ans signifie que le solde migratoire est positif (nombre d'entrées ressortant supérieur à celui des sorties) et d'une valeur supérieure au risque de décéder qu'il compense entièrement. Après 45 ans, les risques moyens sont toujours négatifs, car l'immigration se réduit sensiblement et les risques de décéder par âge augmentent jusqu'à la fin de la vie.

Pour la fécondité, nous avons calculé des quotients de fécondité par âge en 2009 à partir de la répartition constatée des naissances par âge de la mère.

Pour lisser les tendances, parfois erratiques en raison de petits effectifs, nous avons appliqué des moyennes mobiles sur cinq ans aux risques moyens de migrations/décès et aux quotients de fécondité calculés selon l'âge de la mère.

Ces choix méthodologiques ne nous autorisent pas à distinguer l'impact de la mortalité de celui des migrations. Dans une commune comme Saint-Laurent-du-Maroni où la population est très jeune et le nombre de décès par conséquent limité, il ne nous a pas paru nécessaire de réaliser

des hypothèses spécifiques liées à la mortalité. En effet, celle-ci n'impacte et n'impactera que très faiblement l'évolution de la population et de la structure par âge à l'horizon 2030. La dynamique de la population de Saint-Laurent-du-Maroni dépend principalement de l'évolution de la fécondité et des migrations.

### Encadré 1

## Les trois scénarios de projections retenus

### *Le scénario central (prolongement des tendances récentes, deux sous-scénarios)*

Le scénario central consiste à prolonger les tendances observées au cours de la dernière décennie et de les appliquer à la population de départ jusqu'à l'horizon de projection en 2030.

Pour le sous-scénario central prolongeant les tendances constatées en matière de fécondité et de migration, nous avons défini deux hypothèses :

- migrations/décès : maintien des quotients de migration et de décès (confondus) par sexe et par âge relevés à Saint-Laurent-du-Maroni entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur l'ensemble de la période de projection ;
- fécondité : les quotients de fécondité observés à Saint-Laurent-du-Maroni en 2009 servent de point de départ à l'estimation annuelle des naissances. La baisse de la fécondité constatée entre 1999 et 2009 est appliquée à ces quotients pour chaque année de la période de projection. Chaque année, on applique le taux d'accroissement annuel moyen observé entre 1999 et 2009 par sexe et pour chaque âge. Selon cette tendance, la fécondité de l'ordre de 5,2 enfants par femme en 2009 à Saint-Laurent-du-Maroni diminuerait pour atteindre 4 enfants par femme en 2020 et 3,3 enfants par femme en 2030. Selon ce scénario, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni atteindrait à l'horizon 2030 le niveau de fécondité actuellement relevé en Guyane (soit environ 3,4).

Concernant le sous-scénario central avec une fécondité « haute », celui-ci vise à évaluer l'effet seul de la variation du niveau de fécondité sur les résultats des projections démographiques. Il consiste à appliquer les taux de fécondité observés en 2009, sans tendance à la baisse jusqu'en 2030.

- Migrations/décès : comme pour le scénario central, les quotients de migration et de décès de la période 1999-2009 sont maintenus.
- Fécondité : les quotients de fécondité de 2009 sont utilisés en l'état et maintenus, sans tendance à la baisse, sur l'ensemble de la période de projection.

### *Le scénario haut « fécondité stable et migration en hausse »*

- Migrations/décès : migrations : les quotients de migration par sexe et âge observés à Saint-Laurent-du-Maroni entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont augmentés de 25 % (augmentation des quotients positifs jusqu'à 45 ans, diminution des quotients négatifs après 45 ans) pour chaque année de la période de projection.

.../...

.../...

- Fécondité : les quotients de fécondité observés à Saint-Laurent-du-Maroni en 2009 sont maintenus à leur niveau actuel jusqu'à l'horizon de projection en 2030.

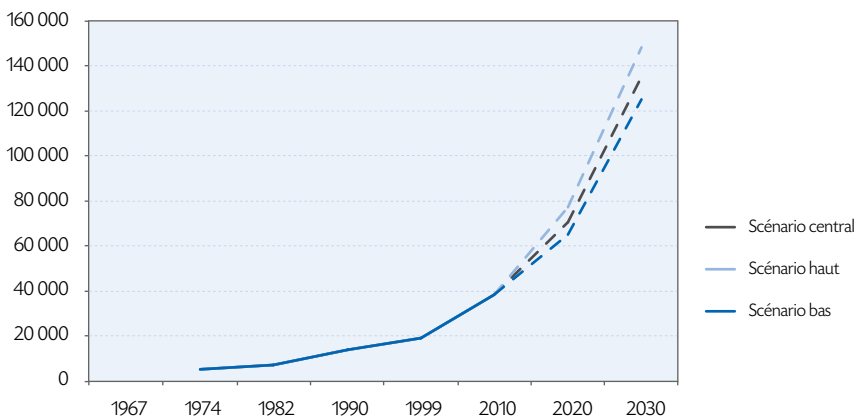
#### *Le scénario bas « fécondité en baisse et migration en baisse »*

- Migrations : les quotients de migration et de décès (confondus) par sexe et âge relevés à Saint-Laurent-du-Maroni entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont diminués de 25 % (diminution des quotients positifs, augmentation des quotients négatifs) pour chaque année de la période de projection.
- Fécondité : la baisse de la fécondité enregistrée entre 1999 et 2009 est appliquée à ces quotients pour chaque année de la période de projection.

## 3.2. Une population en forte hausse

Quel que soit le scénario de projection retenu, la population de Saint-Laurent-du-Maroni connaîtra une forte hausse de sa population dans les vingt ans à venir. Si les tendances observées au cours de la dernière décennie se maintiennent, la population de Saint-Laurent-du-Maroni devrait atteindre 135 000 habitants à l'horizon 2030 d'après le scénario central. Les scénarios haut et bas indiquent que la population de la commune se situerait dans une fourchette allant de 125 000 à 148 000 habitants en 2030<sup>[11]</sup>.

**Graphique 5. Evolution de la population de Saint-Laurent-du-Maroni aux recensements et projections 2030**



Source : INSEE, recensements de la population et projections 2030, calculs des auteurs.

[11] Le scénario « fécondité haute » n'est pas présenté sur le graphique, car sa courbe se confond avec le scénario central.

Selon le scénario central, la croissance de la population de la commune sera forte sur l'ensemble de la période de projection. La population augmenterait de 6,5 % en moyenne par an sur la période 2010-2030. Au total, la population serait multipliée par 3,5 en seulement 20 ans. La population aura quasiment doublé peu après 2020, et elle connaîtrait une progression encore plus marquée sur la période 2020-2030. En volume, la commune devrait compter près de 97 000 habitants supplémentaires en 2030, soit une progression de l'ordre de 4 800 personnes supplémentaires par an.

**Tableau 1. Recensement 2010 de la population de Saint-Laurent-du-Maroni, projections en 2020 et 2030, taux de croissance annuels et coefficients multiplicateurs par périodes et selon le scénario retenu**

Effectifs	2010	2020	2030
Scénario central	38 371	70 526	135 247
Scénario haut	38 371	77 195	148 333
Scénario bas	38 371	64 999	125 178
Scénario fécondité haute	38 371	71 072	136 243
Evolutions annuelles en moyenne (en %)			
	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Scénario central	6,3 %	6,7 %	6,5 %
Scénario haut	7,2 %	6,7 %	7,0 %
Scénario bas	5,4 %	6,8 %	6,1 %
Scénario fécondité haute	6,4 %	6,7 %	6,5 %
Coefficients multiplicateurs			
	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Scénario central	1,8	1,9	3,5
Scénario haut	2,0	1,9	3,9
Scénario bas	1,7	1,9	3,3
Scénario fécondité haute	1,9	1,9	3,6

Source : INSEE, calculs des auteurs.

Selon le scénario haut, le taux de croissance annuel de la population de Saint-Laurent-du-Maroni atteindrait 7 % en moyenne entre 2010 et 2030, alors qu'il serait plus réduit selon le scénario bas (6,1 %). Ainsi, si les principales tendances observées entre 1999 et 2010 se maintiennent et quel que soit le scénario retenu, l'accroissement de la population de la commune sera très fort, nettement plus marqué que pour l'ensemble de la Guyane (environ deux fois plus rapide).

Selon le scénario central, les habitants de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni représenteraient plus de 30 % de la population guyanaise en 2030 contre 17 % en 2010.

### 3.3. Une structure par âge stable

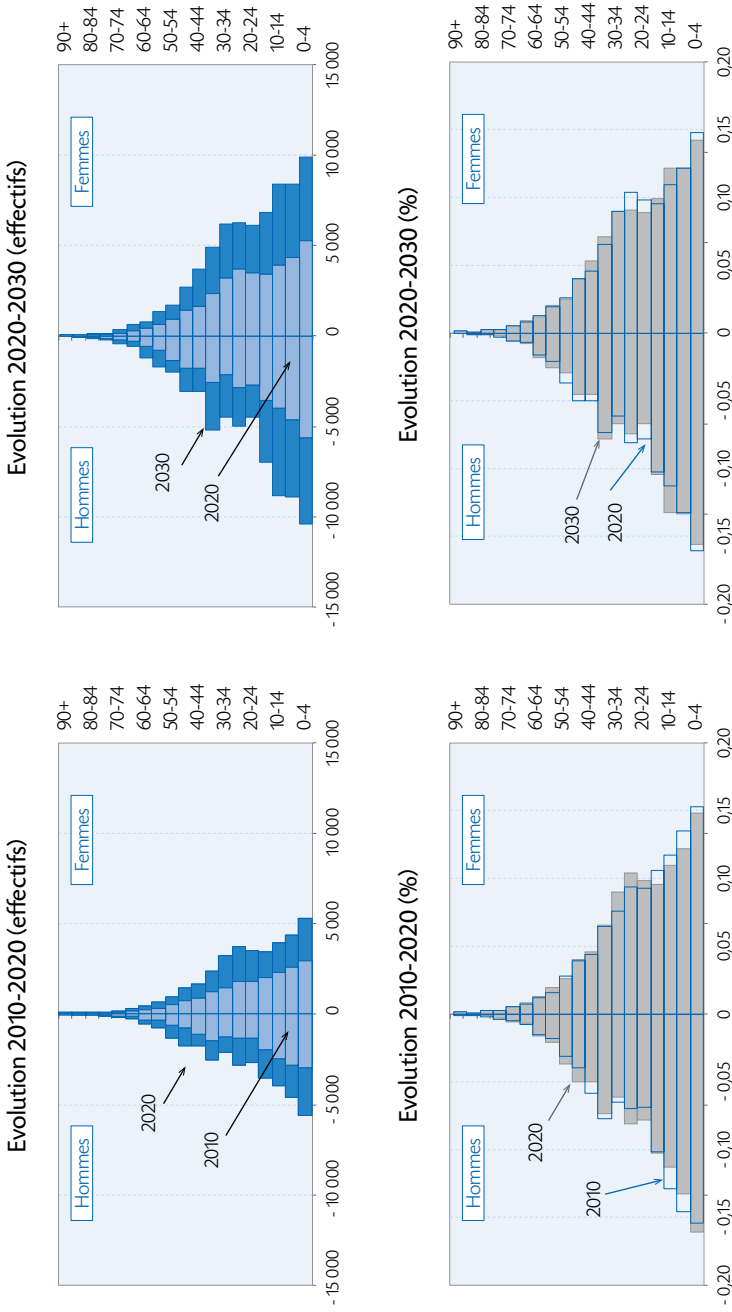
Cette forte augmentation de la population ne devrait pas modifier la structure par âge et sexe de la commune. En effet, la croissance touche de manière relativement équilibrée les effectifs de l'ensemble des classes d'âge, ayant donc un effet limité sur la structure qui reste globalement stable. Le poids des jeunes générations diminue faiblement mais reste très élevé : 40 % des habitants de Saint-Laurent-du-Maroni auraient moins de 15 ans en 2030 selon le scénario central. L'essentiel de la population sera en âge de travailler, 56 % des habitants devraient avoir entre 15 et 60 ans. Enfin, malgré une augmentation sensible des effectifs, la part des personnes âgées de 60 ans et plus resterait faible (3,5 %) à l'horizon 2030. Le nombre de naissances domiciliées dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni devrait fortement augmenter, et ce quel que soit le scénario de projection.

D'après le scénario central, le nombre de naissances passerait de moins de 2 000 à environ 5 700 naissances à l'horizon 2030 (6 500 pour le scénario haut et 5 200 pour le scénario bas). La baisse de la fécondité envisagée avec le scénario central (3,3 enfants par femme en 2030 contre 5,2 enfants en 2010) ne se traduira pas par une baisse du nombre de naissances. Bien au contraire, si les femmes font moins d'enfants en moyenne, elles seront en revanche beaucoup plus nombreuses en âge de procréer, ce qui se traduira par une augmentation du nombre de naissances.

La large base des pyramides des âges de la population Saint-Laurent-du-Maroni reflète la forte natalité et le nombre élevé de naissances. Peu à peu le poids des plus jeunes générations devrait faiblement diminuer, alors que celui des générations âgées augmenterait en 2030 sous l'effet du vieillissement progressif de la population. Si les effectifs d'hommes et de femmes sont relativement équilibrés selon l'âge jusqu'à 20 ans, le nombre plus réduit d'hommes que de femmes entre 20 et 34 ans, observé en 2010, devrait s'amplifier progressivement jusqu'en 2030. Ce déficit de jeunes hommes adultes (ou ce surplus de femmes) concernant cette tranche d'âge devrait se renforcer jusqu'à l'horizon de projection ; on compterait alors environ 75 hommes pour 100 femmes entre 20 et 34 ans.

Ce déséquilibre pourrait s'expliquer par des stratégies migratoires spécifiques aux hommes et aux femmes pour ce groupe d'âge (soit que les jeunes hommes adultes pourraient plus fréquemment quitter Saint-Laurent-du-Maroni pour chercher un emploi dans une autre commune de Guyane, soit que les jeunes femmes arriveraient en plus grand nombre que les jeunes hommes).

Graphique 6. Projections de la pyramide des âges en effectifs et pourcentages sur les périodes 2010-2020 et 2020-2030



Source : INSEE, recensements et projections en 2020 et 2030, calculs des auteurs.

## 4. Regard rétrospectif et présent

### 4.1. Développement urbain et habitat

#### 4.1.1. Le secteur de l'habitat

##### Parc existant de logements, production et besoins actuels

On retrouve, de façon exacerbée à Saint-Laurent-du-Maroni, les inadéquations entre offre et demande de logements observées en Guyane, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. 86 % du parc de logements est composé de résidences principales, 70 % correspondant à des maisons individuelles.

En 2006, le parc comptait 7 300 logements et, en 2012, 12 500 logements environ. La plupart des constructions s'avèrent illégales. En effet, Saint-Laurent-du-Maroni a enregistré un accroissement du parc d'au moins 500 logements en moyenne par an depuis 2006, mais seulement 18 logements ont par exemple été autorisés en 2009, 274 en 2010 et 38 en 2011<sup>[12]</sup>. A Saint-Laurent-du-Maroni, le parc est récent : 75 % des logements ont été construits après 1990. Les habitations en dur sont minoritaires (49 % des logements) : c'est la seule grande commune guyanaise dans cette situation. Les habitations de fortune représenteraient 2 % du total, les cases traditionnelles 13 %, les maisons en bois 32 %. Seulement 60 % des logements sont équipés de salle d'eau et de toilettes (contre 77 % pour la Guyane). En 2006, le logement locatif social représentait 11 % des résidences principales, soit environ 500 logements ; en 2012, on dénombre 901 logements mais la part est descendue à 7,2 %.

La tendance actuelle, affichée dans le rapport de présentation du PLU, est une augmentation de construction de logements collectifs de petite taille depuis 2010 qui représentent 72 % des nouveaux programmes sociaux. Le parc de logements sociaux est composé à 58 % de logements de trois et quatre pièces (T3-T4) et d'environ 30 % de logements de une et deux pièces (T1-T2). Selon une estimation réalisée en 2006, le parc social comprendrait 80 % de logements locatifs sociaux (LLS) pour seulement 4 % de logements locatifs très sociaux (LLTS), alors que 90 % des demandeurs auprès de la Société immobilière de la Guyane (SIGUY) relèvent du LLTS. Le parc existant se révèle donc très mal adapté pour une grande partie de la population. Enfin, le marché locatif classique est occupé à hauteur de 80 % par des fonctionnaires (enseignants, militaires, personnels hospitaliers).

---

[12] Cf. *Le logement aujourd'hui et demain en Guyane* (INSEE Guyane – DEAL).



En 2009 et 2010, le nombre de logements autorisés dans la zone couverte par la CCOG a été respectivement de 154 et 414, contre un besoin estimé de logements neufs de l'ordre de 1 100 par an, dont 700 pour la seule commune de Saint-Laurent-du-Maroni (Urbanis, 2011).

### *Habitat insalubre et habitat spontané*

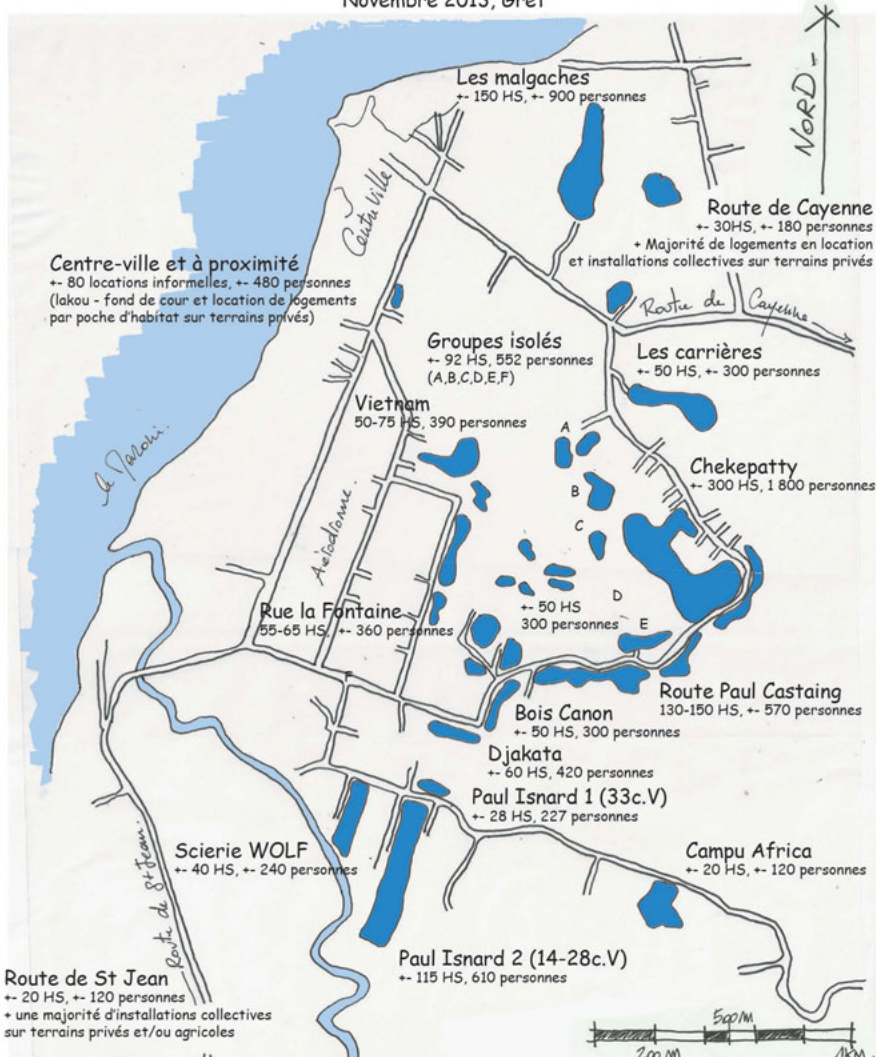
Habitat insalubre et habitat spontané ne se recoupent qu'en partie. En 2009, la municipalité de Saint-Laurent-du-Maroni estimait à 1700 le nombre d'habitats insalubres (à savoir sans raccordement à la fois d'eau et d'électricité) présents sur le territoire communal, abritant environ 7 500 personnes. Sur la commune, on peut estimer qu'il existe un minimum de 1270 habitats spontanés pour une population d'environ 7 500 personnes, représentant un peu moins de 20 % de la population totale, soit plus du double du chiffre estimatif calculé par la mairie pour 2009.

A partir de quatre enquêtes réalisées sur des ménages et d'entretiens effectués par le GRET dans plusieurs quartiers de la ville, quelques grandes caractéristiques des populations résidentes se dégagent, quand bien même celles-ci ne sont pas forcément représentatives des autres quartiers d'habitat spontané existants.

Il s'agit de grandes familles (entre 5,8 et 6,6 personnes par ménage), dont beaucoup de familles monoparentales (entre 55 % et 81 % des chefs de ménage sont des femmes). Au moins les deux-tiers des habitants sont de nationalité française ou de nationalité étrangère en situation régulière ; un tiers maximum se trouve en situation irrégulière. La plupart des habitants résident sur le territoire français depuis plus de douze ans. De nombreuses personnes sont régulières (chefs de ménage, conjoints, enfants) moyennant un accompagnement administratif adapté. Plus de 80 % des ménages se déclarent propriétaires du bâti. Entre 78 % et 90 % des chefs de ménage sont sans activité ; seulement moins de 7 % ont un emploi formel ; le revenu mensuel moyen par ménage est situé entre 735 € et 1118 € (soit entre 125 € et 169 € par personne). L'extension de ces quartiers d'habitat est importante, s'expliquant à la fois par le niveau de croissance démographique et par des migrations intra et extra-guyanaïses pour des raisons économiques (quête de « jobs ») et d'accès aux services de base. Les critères d'implantation sont la proximité des établissements scolaires et des réseaux légaux d'eau et d'électricité. En effet, certains ménages des quartiers formels revendent eau et électricité aux ménages des quartiers informels *via* des raccordements sauvages.

Carte 3. Zones d'habitat spontané (HS) à Saint-Laurent-du-Maroni

Repérage - estimation de l'habitat spontané à Saint-Laurent du Maroni  
 Novembre 2013, Gret



Estimation de l'habitat spontané : +- 1 270 habitats spontanés, soit plus de 7 389 personnes  
 Un taux de croissance des quartiers de 10 à 12% par an (selon la police municipale)  
 Aussi : Des locations de fond de cour et des installations collectives (locatives ou non) en centre-ville ou à proximité et le long des axes majeurs, le plus souvent sur des terrains privés et/ou agricoles

HS = Habitat spontané - 1 habitat = 6 personnes en moyenne (estimation municipale)

Sources croisées (estimations 2009 - 2011 - 2013) : mairie SLM, service fiscal de la CCOG, police municipale, repérages par ULM Gret

Source : auteurs.

#### 4.1.2. *Marchés fonciers et immobiliers au niveau de la ville*

La plus grande partie du territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni (4 830 km<sup>2</sup>) est censée appartenir à l'Etat et ne faire l'objet d'aucun marché. Moins de 10 % de la superficie a, jusqu'à présent, fait l'objet d'un relevé cadastral permettant d'identifier le(s) bénéficiaire(s) des droits de propriété. A l'intérieur même de l'espace cadastré, l'appropriation publique des sols est prépondérante. Même à proximité de la partie agglomérée de Saint-Laurent-du-Maroni, les ressources foncières publiques, qu'elles relèvent de l'Etat ou de la commune, demeurent beaucoup plus importantes que celles d'une autre ville française de population comparable (40 000 habitants). Cet énorme portefeuille foncier public (71 % des surfaces urbanisables hors ZAC) est en grande partie théorique, du fait qu'il n'est pas disponible en raison de l'ampleur des occupations non autorisées.

Le nombre des actes de mutation enregistrés sur les marchés foncier et immobilier est d'un ordre de grandeur très inférieur à ce qu'il serait dans un autre département, pour une ville de taille démographique similaire ; aussi, le marché foncier formel est extrêmement étroit. A côté du marché foncier faisant l'objet de transactions et d'actes officiels, il existe un marché foncier informel qui paraît d'une ampleur hors normes : mutations portant sur des occupations informelles (ou non autorisées ou encore illégales) de terrains qui sont juridiquement la propriété de l'Etat ou de diverses institutions ; mutations non déclarées concernant des biens reconnus comme privés, ou encore parfois des arrangements s'apparentant à des mutations occultes dans le parc de logements sociaux. Ce marché foncier informel n'a fait l'objet, à notre connaissance, d'aucune évaluation statistique précise, et concerne, probablement pour l'essentiel, la partie la plus pauvre de la population. Le fait qu'une part relativement importante des logements formels nouvellement construits, soit composée de logements publics, sociaux ou non, et partant placée en dehors de la sphère marchande, contribue également à expliquer la faiblesse du marché formel.

#### 4.1.3. *Un sous-équipement avéré*

Le niveau d'équipements de Saint-Laurent-du-Maroni se situe largement au-dessous de celui d'une ville métropolitaine de taille équivalente. La commune a dû porter tous ses efforts sur la réalisation d'équipements scolaires, en raison de la forte croissance démographique. L'offre en structures sportives, ludiques et culturelles présente des carences préjudiciables, en particulier dans les quartiers périphériques qui sont les moins pourvus. Les équipements et services existants sont concentrés dans le centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni : une piscine, un stade, un terrain de football et rugby, des terrains de tennis, une école de musique, une bibliothèque départementale, un centre de culture et de loisirs (à noter cependant quelques salles polyvalentes au sein des quartiers périphériques). Or, il n'existe pas d'offre de transports en commun. L'accès aux équipements des familles en difficulté et/ou excentrées est donc limité.

#### 4.1.4. L'absence d'une politique publique de transports

La ville de Saint-Laurent-du-Maroni jouit actuellement d'une bonne accessibilité générale :

- accessibilité routière avec l'ensemble des communes du littoral et Cayenne via la route nationale 1 (RN1), ainsi qu'avec les communes limitrophes (Apatou et Mana) ;
- un aéroport permettant aux autres communes relevant de la CCOG d'accéder à Saint-Laurent-du-Maroni ;
- accessibilité par voie fluviale grâce au transport par pirogue pratiqué sur le fleuve Maroni ;
- un bac international permet la liaison routière entre la Guyane et le Surinam.

Si le trafic routier ne pose pas de problème majeur il reste néanmoins faible, et les évolutions démographiques appréhendées entraîneront une forte augmentation du trafic qu'il faudrait d'ores et déjà prendre en compte. En revanche, la desserte en transport collectif est inexistante. La commune ne dispose pas d'un périmètre de transport urbain (PTU), et la compétence transports ne relève pas de la CCOG. Par conséquent, seul le Conseil général est compétent pour traiter la question de la desserte de la commune en transports collectifs via le réseau de transports interurbains guyanais (TIG), mis en place en 2010. Mais ce réseau ne répond pas aux besoins, ni à sa vocation initiale. Le développement des transports en commun est un enjeu fort pour l'accès de tous aux services et équipements de la commune, pour le développement économique, l'accès à l'emploi et aux établissements scolaires, et comme alternative à la voiture particulière.

#### 4.1.5. Les opérations en cours d'aménagement et de logement

##### La ZAC Saint-Maurice

Le secteur de la ZAC Saint-Maurice constitue un enjeu majeur et prioritaire de développement urbain mentionné comme tel dans le PLU et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), et il en est de même en ce qui concerne les quartiers des Écoles, Sables Blancs et Vampires. Le programme de la ZAC est de grande dimension, puisqu'il s'agit de l'urbanisation de 262 hectares (représentant 30 % de la surface urbanisée de la ville), de la réalisation de nombreux équipements (écoles, collèges, édifices culturels et médico-sociaux), commerces et autres bâtiments d'activités, ainsi que de la création de nouvelles voies structurantes pour la ville. Le projet prévoit la réalisation de 4 000 logements, dont 60 % de logements à caractère social (soit 2 400). Les lots libres sociaux (LES) prévus dans le périmètre de la ZAC seront localisés pour l'essentiel à proximité du quartier des écoles. Le programme stipule que les logements à caractère social auront pour ambition « d'accueillir une partie de la population de Saint-Laurent-du-Maroni aujourd'hui logée dans de l'habitat précaire ou insalubre ». Le projet décrit dans l'étude d'impact environnemental se décline en six phases, couvrant la période 2009-2030, mais il s'avère que les travaux ont pris un retard substantiel.

## Réseau d'assainissement collectif

L'assainissement des eaux usées de la commune fait l'objet d'une délégation de service public à la Société guyanaise des eaux (SGDE). La ville est équipée d'un unique ouvrage épuratoire : il s'agit d'une station de traitement des eaux usées (STEU) à lagunage naturel, la lagune Nord. La capacité de cette dernière est de 6 000 EH (équivalent-habitant). Cependant, le Schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDAEU) de la ville tablait sur des besoins de traitement à moyen terme (soit en 2005) à 16 000 EH. Le scénario retenu consiste à maintenir l'actuelle lagune Nord et à créer une nouvelle station d'épuration dotée d'une capacité de 40 000 EH, à implanter au sud de la ville. Une partie de la ZAC Saint-Maurice sera raccordée au futur pôle épuratoire programmé au Sud. Cette infrastructure sera aussi utile pour le raccordement futur des zones d'habitat spontané qui pourraient ainsi être couvertes.

## 4.2. Santé et action sociale

### 4.2.1. Etat des lieux de l'existant

#### Moyens matériels et humains

Les Saint-Laurentais disposent de plusieurs structures de santé : d'une part, le Centre hospitalier de l'ouest guyanais (CHOG) *Franck Joly* qui, en 2011, comptait 150 lits répartis en quatre services. Ses capacités se sont réduites et s'avèrent très insuffisantes pour répondre aux besoins de la population. Compte tenu de la forte poussée démographique, la construction d'un nouvel hôpital a démarré début 2015, lequel devrait être livré début 2017<sup>[13]</sup>. Parallèlement, un centre de prévention et de vaccination, un centre de soins spécialisé en toxicomanie et un laboratoire d'analyses sont également implantés. En outre, la commune dispose de cinq pharmacies et de trois sociétés d'ambulance. Enfin, début 2012, une unité de dialyse télésurveillée a été installée, ce qui permet à une vingtaine de patients d'être dialysés à domicile.

La commune compte neuf médecins généralistes, quatre infirmiers et deux dentistes exerçant dans le secteur libéral. En juin 2013, 40 postes d'infirmiers étaient vacants au CHOG, situation déficitaire en personnel ayant débouché sur le recours à des contractuels, induisant un *turn-over* (rotation) très élevé<sup>[14]</sup>. Il n'existe en Guyane qu'un seul institut de formation aux soins hospitaliers : celui-ci est basé à Cayenne, et chaque promotion met sur le marché du travail une quarantaine de diplômés, nombre largement insuffisant pour couvrir la totalité des besoins du territoire. Le déficit est toutefois comblé par des contractuels venant de la métropole, pour des durées comprises entre six mois et un an. Par ailleurs, la commune dispose d'une structure de formation aux aides-soignantes, d'une vingtaine de places.

---

[13] Source : [http://etablisements.hopital.fr/annuaire\\_structure.php?id=2646](http://etablisements.hopital.fr/annuaire_structure.php?id=2646)

[14] Source : <http://guyane.la1ere.fr>

## Des besoins élevés pour des moyens limités : l'inégale répartition du réseau

Au niveau départemental, les moyens médicaux sont presque exclusivement centrés sur Cayenne et Kourou et, dans une moindre mesure, sur Saint-Laurent-du-Maroni. Ce réseau correspond à la répartition de la population recensée dans les années 1980. La maternité du CHOG est la première de la région de par le nombre d'accouchements, alors qu'elle est en mesure d'offrir seulement un tiers des places. De la même manière, 59,5 % des interruptions volontaires de grossesse (IVG) sont réalisées à Cayenne, contre 23,7 % à Saint-Laurent-du-Maroni, alors que le nombre d'accouchements dans les deux villes est similaire.

### Le secteur social

Dans le secteur médico-social, Saint-Laurent-du-Maroni demeure faiblement dotée et davantage par rapport à d'autres communes de la région. Il existe un centre de protection maternelle et infantile (PMI) où travaille une assistante sociale, ainsi qu'une structure de coordination pour la prévention des risques sexuels. Une antenne de la Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS<sup>[15]</sup>), de même qu'une antenne de l'Agence régionale de santé (ARS) ont ouvert en 2012. Outil de la politique de la ville depuis 2000, l'Atelier Santé Ville (ASV) du centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Laurent-du-Maroni a été mis en place en 2006, autour de quatre axes prioritaires, à savoir : l'accès aux soins, l'éducation à la santé, la coordination et le partenariat, la santé mentale. L'ASV est aujourd'hui impliqué dans la majorité des projets « santé » de la commune, notamment dans les champs de la nutrition, la parentalité, la prévention des risques sexuels, la lutte antivectorielle, ainsi que de l'accès à l'eau potable pour les quartiers d'habitats diffus (installation de bornes fontaines à cartes).

#### 4.2.2. Soigner à la frontière

### Un engorgement dû au positionnement régional, qui provoque des migrations pendulaires

L'immigration pèse sur les structures de santé de Saint-Laurent-du-Maroni : entre 1985 et 2003, le nombre d'accouchements a augmenté de 400 %, dont les 2/3 sont le fait de mères étrangères<sup>[16]</sup>. Cela s'explique par le fait que le CHOG est l'unique structure d'offre de soins du bassin transfrontalier du Maroni, représentant un pôle d'attraction de 70 000 personnes. En 2008, 58 % des patients étaient d'origine étrangère. Alors qu'à Albina, ville surinamienne située sur la rive gauche du fleuve et faisant face à Saint-Laurent-du-Maroni, 19 accouchements ont été recensés en 2008, encadrés par un ou deux médecins mais ce sans la présence d'une sage-femme, l'Ouest guyanais comptait parallèlement 90 médecins et 45 sages-femmes, qui ont pu procéder à 2 200 accouchements au même moment<sup>[17]</sup>. Ce différentiel substantiel de moyens sanitaires explique les très nombreuses migrations pendulaires qui s'opèrent de part et

[15] Anciennement Agence départementale d'insertion (ADI).

[16] Cf. Projet régional de santé 2011-2015, ARS.

[17] Cf. Jolivet, A. (octobre 2013), *La santé des migrants en Guyane*, Actes de colloque, Cayenne.

d'autre de la frontière avec le Surinam, par le fleuve Maroni. D'après une enquête menée en mars 2009<sup>[18]</sup> au service de la maternité du CHOG, 61 % des mères étaient d'origine étrangère, 53 % étaient nées au Surinam, 40 % n'avaient pas de couverture maladie, 56 % ne parlaient pas français. Le plus souvent, il s'agit d'un projet de « va-et-vient » pour le suivi de l'enfant, et non pas d'une installation durable sur le territoire guyanais. L'exercice de programmation s'avère impossible du fait de ces dynamiques migratoires permanentes. Si ces migrants ont accès aux soins, ils ne sont toutefois pas comptabilisés dans l'estimation de l'offre de soins, ce qui donne un niveau d'équipement inférieur à ce qu'il devrait être.

### L'horizon de la coopération

Le coût induit par cette situation pose la question de la coopération transfrontalière en matière de santé, qui s'inscrit pourtant dans la politique de coopération bilatérale mise en place depuis 2003 par le gouvernement français. Ainsi, l'objectif visant à permettre aux populations du fleuve Maroni d'accéder à une offre équitable de services de base en matière de santé publique est un projet prioritaire de coopération financé par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP). Ce projet est porté par l'AFD, tout comme ceux actuellement encore en cours d'étude ou en voie de réalisation (télé médecine, affrètement d'un bateau médicalisé sur le fleuve Maroni). Fin 2008, l'AFD a octroyé un financement à la République du Surinam pour la réalisation de divers investissements dans le secteur de la santé, et notamment la reconstruction et l'équipement de l'hôpital d'Albina.

## 4.3. Education

### 4.3.1. Les infrastructures scolaires de la commune

Les établissements scolaires de Saint-Laurent-du-Maroni sont structurés en cinq réseaux, relevant du programme *ECLAIR – Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite*<sup>[19]</sup>. Les cinq collèges de la commune sont les chefs de file de chaque réseau. Ensuite, huit écoles maternelles, onze écoles primaires et six groupes scolaires se répartissent entre ces cinq réseaux. Par ailleurs, une nouvelle école, l'*Ecole Paul Isnard* a ouvert en 2013, et a permis l'accueil de 220 élèves, répartis en deux classes de cours préparatoire (CP) et sept classes de maternelle<sup>[20]</sup>. En parallèle, le réseau privé est composé de deux établissements<sup>[21]</sup>. Enfin, trois lycées, dont un professionnel, sont implantés dans la commune<sup>[22]</sup>.

---

[18] Enquête qualitative menée auprès de 260 femmes, par échantillonnage.

[19] Source : <http://www.ac-guyane.fr/>

[20] [www.franceguyane.fr/actualite/education-sante-environnement](http://www.franceguyane.fr/actualite/education-sante-environnement)

[21] Il s'agit d'une part de l'*Ecole adventiste La Persévérance*, et d'autre part de l'*Ecole catholique Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle* à laquelle a été rattaché, depuis la rentrée 2013, un collège/lycée accueillant environ 150 élèves.

[22] D'après les données du Bulletin Officiel (BO) du ministère de l'Éducation nationale de 2011, répertoriant les établissements des réseaux *ECLAIR*.

Une école et un lycée seraient en cours de construction, portés par *Les Frères des Ecoles chrétiennes*, ainsi que des études pour l'installation d'un lycée agricole. Par ailleurs, le programme de la ZAC Saint-Maurice prévoit la réalisation de trois collèges, cinq écoles primaires, six écoles maternelles et crèches. Par ailleurs, la majorité des établissements fonctionne avec un très grand nombre de classes, mais sans équipements particuliers (bibliothèque, salle informatique, etc.). La plage horaire des cours en vigueur dans la commune depuis vingt ans va de 7 h 30 à 12 h 45 ; ceci a été fait aux fins de supprimer les cantines scolaires et de simplifier les transports scolaires.

### Les dispositifs d'éducation spécialisée

Saint-Laurent-du-Maroni bénéficie de différents dispositifs éducatifs nationaux. Tout d'abord, le *Collège Eugénie Tell-Eboué* et le *Collège Paul Louis Jean* sont dotés de classes SEGPA<sup>[23]</sup> à chaque niveau. Le Plan de cohésion sociale, initié en 2005, a débouché sur la mise en place de programmes de réussite éducative (PRE)<sup>[24]</sup> : la Guyane en compte sept, dont un à Saint-Laurent-du-Maroni. La commune accueille quatre intervenants en langue maternelle et onze classes de CLIN/CRI<sup>[25]</sup>. Dix des onze écoles élémentaires publiques disposent de classes d'inclusion scolaire, où elles dispensent un enseignement et une aide pédagogique aux élèves ayant d'importants troubles cognitifs.

### Un enseignement supérieur presque inexistant

Une antenne de l'École supérieure du professorat a ouvert en septembre 2013, et accueille une quinzaine d'étudiants pour la première rentrée. On peut également mentionner l'Institut du monde amazonien (IMAZ)<sup>[26]</sup>, dont le siège est basé à Saint-Laurent-du-Maroni, et qui est présidé par le maire de la ville, M. Léon Bertrand. L'IMAZ propose les mêmes cours que l'Institut d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence.

### Un public scolaire en difficulté...

Au vu des variables identifiées pour expliquer la non-scolarisation en Guyane, il est logique de retrouver la moitié des non-scolarisés guyanais dans le bassin de Saint-Laurent-du-Maroni (5 % chez les 6-11 ans, 8 % des 12-16 ans)<sup>[27]</sup>. En effet, la zone se caractérise par des niveaux plus élevés de chômage, d'habitat spontané et de populations de nationalité étrangère, par rapport à ceux enregistrés en moyenne sur l'ensemble du département. En 2012, 73,2 % de la population scolaire du bassin de Saint-Laurent-du-Maroni est considérée comme défavorisée, contre

---

[23] Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

[24] Le but est d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés pendant toute la durée de leur scolarité.

[25] Classe d'initiation au français langue de scolarisation (CLIN) / Classe de rattrapage intégré (CRI).

[26] La mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, la CCOG et la Société d'économie mixte du Nord-Ouest guyanais (SENOG) en sont les membres fondateurs.

[27] Cf. Site Internet de l'INSEE.



54,4 % pour l'ensemble de la Guyane, et 33,9 % en France métropolitaine<sup>[28]</sup>. Si l'on considère seulement les élèves des cinq collèges de la commune, ce taux atteint 79,6 %. Par ailleurs, entre 1997 et 2008, la commune a connu une croissance annuelle moyenne de 7 % de ses effectifs scolarisables, que celle-ci n'arrive plus à accueillir dans ses écoles. Malgré cela, et sans doute grâce aux dispositifs d'éducation spécialisée mis en œuvre à partir de 2005, le nombre de personnes sans diplôme a diminué de 4 points à Saint-Laurent-du-Maroni contre seulement 0,5 point pour l'ensemble de la Guyane entre les recensements de 1999 et 2010.

### ...et plus hétérogène qu'ailleurs

Saint-Laurent-du-Maroni a une histoire migratoire particulièrement riche, dans un département déjà caractérisé par de forts mouvements de populations. Les Bushinengué représentent maintenant la majorité de la population de l'Ouest guyanais, et le créole est supplanté par le sranan tongo<sup>[29]</sup>. Cela pose de véritables difficultés dans le cadre d'un apprentissage scolaire qui ne s'effectue qu'en français ou en créole.

#### 4.3.2. Les priorités de la commune dans le domaine de l'éducation

Lors d'une réunion du Conseil municipal en date du 30 octobre 2013, la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni a mis à l'agenda scolaire trois thématiques. Tout d'abord, la sécurisation des établissements scolaires, sujet prioritaire, dans la mesure où 429 vols ont été recensés entre 2009 et 2013, et ce malgré un effort financier d'un million d'euros consenti chaque année pour leur sécurisation (caméras de vidéo-surveillance, portes blindées dans les classes, emploi d'agents de sécurité, etc.). Ensuite, les élus réfléchissent à une amélioration de la desserte au niveau des transports scolaires, l'offre actuelle dans ce domaine constituant un véritable obstacle à la scolarisation : seulement quatre lignes de bus<sup>[30]</sup> passent par Saint-Laurent-du-Maroni, et trois sociétés de transport fluvial assurent des liaisons de manière très irrégulière sur le Maroni. Beaucoup d'élèves vivant au bord du fleuve ne peuvent donc se rendre à l'école, lorsque le piroguier ne se présente pas. Enfin, un troisième groupe de travail, traitant de la question « *Les enfants oubliés* »<sup>[31]</sup>, fera l'objet d'une réflexion spécifique.

---

[28] <http://webtice.ac-guyane.fr/bslm/spip.php?article4>. Cette catégorie comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non-qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, ainsi que les personnes sans activité professionnelle.

[29] Cf. Calmont, A. (2008), « *Dynamiques migratoires en Guyane : des politiques migratoires de développement au développement des migrations spontanées* », EchoGéo, Juillet.

[30] Cf. site Internet du Conseil régional de Guyane (il s'agit des lignes de bus 1, 2, 3 et 10).

[31] Enfants que les parents oublient de récupérer à la sortie des écoles, et qui se retrouvent livrés à eux-mêmes.

## 4.4. L'économie de Saint-Laurent-du-Maroni

### 4.4.1. Le modèle économique

La géographie des emplois et des activités est très déséquilibrée sur l'espace territorial de la Guyane. Si l'on catégorise l'économie selon les trois sphères que sont (i) la sphère productive qui regroupe les activités orientées vers les marchés extérieurs, (ii) la sphère de l'économie résidentielle qui répond aux besoins de la population locale, et (iii) la sphère publique qui comprend les emplois relevant de l'administration et des collectivités territoriales ou hospitalières<sup>[32]</sup>. Ainsi, si la zone de Kourou est orientée principalement vers la sphère productive et celle de Cayenne vers un modèle d'économie résidentielle (avec 37 % des emplois), le bassin d'emplois de Saint-Laurent-du-Maroni est caractérisé par une forte prépondérance de la fonction publique qui occupe très largement un terrain délaissé par les sphères productive et résidentielle. Celle-ci concentre deux emplois sur trois et les trois-quarts de la masse salariale. La présence de la mairie, du CHOG et des écoles primaires et secondaires, totalisant plus de 2 000 emplois, explique les deux-tiers des emplois publics de la zone. Excentrée, la zone n'a pas su développer sa sphère résidentielle qui représente moins d'un cinquième des emplois et un sixième de la masse salariale. Le transport routier de voyageurs, la formation, le bâtiment et diverses associations font partie des activités spécifiques de Saint-Laurent-du-Maroni.

### 4.4.2. Le profil des entreprises saint-laurentaises

Le poids de la fonction publique est illustré par la répartition des entreprises et établissements sur la commune. Ainsi, les établissements publics ne représentent que 13 % des établissements installés dans la commune, mais 67 % des salariés. Inversement, l'agriculture regroupe 10 % des entreprises, mais ne contribue qu'à hauteur de 1 % du taux de salariat sur Saint-Laurent-du-Maroni.

Par ailleurs, seuls les établissements administratifs comptent plus de cinquante salariés. C'est dans le commerce et les services que l'on compte le plus d'entreprises sans salariés (plus de 50 %).

### 4.4.3. Le poids de l'informel

Le secteur informel est extrêmement développé à Saint-Laurent-du-Maroni. Selon une étude de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) réalisée en 2009 sur deux quartiers de Saint-Laurent-du-Maroni (La Charbonnière et le Quartier des écoles), les pratiques économiques informelles sont très importantes. La même étude relève l'importance des activités informelles dans les quartiers spontanés ; de même, il y a un lien entre la nature des zones viabilisées et la formalisation de l'économie : la présence de zones exclusivement réservées pour du logement social ou très social ne facilite pas le développement d'activités économiques

[32] Même si, dans l'ensemble, la sphère publique a un poids prépondérant dans toute l'économie guyanaise (représentant la moitié des salaires et 44 % des salariés), soit deux fois plus qu'en France métropolitaine, il existe cependant de grandes disparités entre les trois plus grandes communes de Guyane.

formalisées. Par ailleurs, le secteur informel à Saint-Laurent-du-Maroni – à la différence de Cayenne, où le secteur informel est développé dans l’artisanat et le BTP – est principalement orienté vers les activités de service et de commerce (épiceries d’appoint, vente de légumes, repas à emporter). De plus, la position frontalière de la ville a une influence indéniable sur les activités informelles de commerce. De nombreux produits sont achetés au Surinam, où le niveau de vie est moins élevé, pour être revendus en Guyane.

#### 4.4.4. Les principales filières

Si Saint-Laurent-du-Maroni comptait encore, il y a environ vingt ans, cinq scieries, on n’en dénombre aujourd’hui plus qu’une seule : il s’agit de la Société des bois tropicaux (SBT), laquelle est en redressement judiciaire. Plus largement, en dépit des difficultés logistiques d’approvisionnement propices au recours aux ressources locales, la place du bois dans la construction demeure extrêmement marginale à Saint-Laurent-du-Maroni.

Dans le secteur de l’agriculture, Saint-Laurent-du-Maroni et plus largement l’Ouest guyanais se caractérisent par la prégnance d’une agriculture traditionnelle manuelle : plus de 80 % des exploitants la pratiqueraient, sur un tiers de la surface agricole utilisée (SAU). Premier pôle, les exploitations traditionnelles localisées le long du fleuve Maroni reposent sur la pratique de l’abattis-brûlis. La production y est majoritairement vivrière (cultures de tubercules, légumes et autres plantations fruitières semi-permanentes). L’Ouest guyanais enregistre une croissance du nombre d’exploitations (+24 %) à la différence du littoral (-9 %). Sur l’ensemble du territoire de l’Ouest guyanais, le travail agricole représente 6 880 emplois annuels à plein temps (unités de travail annuel – UTA). La CCOG concentre sur son territoire presque 80 % des actifs agricoles permanents et 90 % des saisonniers, soit un peu plus des trois-quarts de la force de travail de l’agriculture guyanaise. Sur cette zone, 60 % des exploitations pratiquent une agriculture vivrière traditionnelle couvrant une superficie de 8 000 hectares, représentant le tiers de la SAU de la région (soit 25 130 ha). La superficie moyenne d’une exploitation est de deux hectares. Les 2 350 autres exploitations de l’Ouest guyanais se répartissent 70 % de la SAU. Parmi celles-ci, une centaine d’exploitations cultivent 45 % de la SAU totale. Sur le polder de Mana, situé à 30 km de Saint-Laurent-du-Maroni, existe un pôle d’exploitation rizicole, historiquement implanté mais se trouvant aujourd’hui en quasi-cessation d’activité. Il existe également un abattoir, ainsi qu’un atelier de transformation pour des productions végétales destiné à traiter les volumes de l’Ouest guyanais, atelier construit en 2012 pour un montant total d’investissements de 3,30 M€. La filière volailles de chair est encore à la recherche d’un partenariat pour la création d’une unité d’abattage. Cet abattoir a été notamment financé dans le cadre du programme LEADER<sup>[33]</sup>.

Le tourisme n’est quasiment pas développé à Saint-Laurent-du-Maroni. En 2012, le nombre de touristes ayant visité le camp de transportation, principal lieu touristique de la ville, n’a

---

[33] Programme de l’Union européenne (UE), hébergé par la CCOG, le programme LEADER d’appui au développement agricole et rural a permis de voir émerger, sur la période 2007-2013, 56 projets financés (incluant des activités touristiques ou culturelles), portés par 26 maîtres d’ouvrage, pour un montant total de 2,30 M€.

représenté que 5 % du total des visites sur le département. Ce taux était de 6 % en 2008. Néanmoins, Saint-Laurent-du-Maroni est la seule ville de Guyane à s'être vu attribuer le label « Ville d'art et d'histoire » en 2005 par le ministère de la Culture et de la Communication. Une convention « Ville d'Art et d'Histoire » a été signée en 2007. En termes de capacité d'accueil, Saint-Laurent-du-Maroni dispose de cinq hôtels (79 chambres), mais la capacité d'hébergement de la ville s'avère plus importante, les visiteurs pouvant également être logés dans cinq autres structures d'accueil équipées d'hamacs (48 places) ou de lits pour les gîtes.

#### 4.5. Les finances publiques

La situation financière de Saint-Laurent-du-Maroni a connu, au cours de la décennie 2000, une dégradation préoccupante, nécessitant – suite à un contrôle opéré par la Cour des comptes régionale – des mesures de redressement financier pour apurer les déficits accumulés. Après correction, le budget communal avait atteint un déficit de 14 M€ en 2008.

Depuis 2009, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni tente de renouer avec l'équilibre. La capacité brute d'autofinancement est redevenue positive en 2011 (+2,75 M€); le résultat toujours déficitaire a cependant été réduit, passant à -6,60 M€ en 2011, puis à -2,90 M€ en 2012.

En termes de ressources, la commune a considérablement amélioré ses recettes; elles sont ainsi passées de 19 M€ en 2008 à 31 M€ en 2013, soit une progression de 63 % sur 5 ans. Sur la même période, les dépenses réelles de fonctionnement ne progressaient que de 39 %. Le niveau des recettes reste fortement tributaire de celui de l'octroi de mer<sup>[34]</sup> qui, avec un montant de 12,60 M€, représente plus d'un tiers des recettes de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 6 M€ (recettes), les taxes d'habitation, foncières et autres, à 4 M€.

Si la Chambre régionale des comptes a reconnu le travail d'assainissement effectué par la commune en matière de finances locales, elle a toutefois constaté que l'atteinte de l'équilibre, prévu pour 2013, n'a toujours pas été atteint, et a donc reporté cet objectif pour 2016.

Par ailleurs, dès 2009, la Chambre régionale des comptes avait relevé que l'endettement de la ville rapporté à son nombre d'habitants restait contenu, puisque celui-ci ressortait inférieur à l'endettement par habitant observé pour la strate des villes de 20 000 habitants.

Enfin, un prêt de restructuration financière d'un montant de 20 M€ a été octroyé à la commune par l'AFD en 2013.

---

[34] L'octroi de mer est une imposition spécifique des départements d'outre-mer dont l'origine remonte au XVI<sup>e</sup> siècle et qui reste toujours en vigueur en Guyane. Cette taxation s'applique principalement sur les importations de biens, mais aussi sur la livraison de biens produits localement (en substitution de la TVA en Guyane).



## 5. Les dynamiques territoriales en jeu

L'avenir d'un territoire dépend largement de ses dynamiques internes et externes à long terme. Il est donc indispensable d'aborder, pour un territoire donné, ses différents horizons temporels à la fois à long terme (grandes dynamiques), à moyen terme (tendances lourdes) et à court terme (inflexions en cours, prévisions possibles, phénomènes événementiels). L'exercice d'analyse a donc consisté à identifier les phénomènes stables ou permanents qui continueront d'agir sur la Guyane et, en particulier, sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, ainsi que les nouveaux phénomènes qui émergent aujourd'hui, et seront soit des atouts soit des menaces pour la ville, à terme.

### 5.1. Les invariants ou phénomènes stables

#### A l'échelle de la Guyane

De manière invariante ou stable à long terme, on peut considérer :

- que la Guyane est et restera une région de faible densité démographique, dont le territoire est quasiment intégralement recouvert par la forêt amazonienne. Les milieux et espaces naturels représentent 95 % du département. De fait, les ressources naturelles et la biodiversité constituent un capital naturel et physique exploitable ;
- que la Guyane restera une zone de prix et de salaires élevés par son inscription dans un contexte national et plus encore régional. Il est peu probable que la Guyane s'affranchisse de ses surcoûts, tant internes qu'externes. A long terme, son système économique restera d'une médiocre compétitivité et plutôt introverti. En revanche, à l'inverse d'autres petites économies, la Guyane bénéficie d'un environnement économique et politique stable. Cet élément de stabilité est en partie dû aux transferts publics et sociaux, dont l'Etat français est le garant, élément qui se traduit principalement par une redistribution des revenus entre la métropole et le département ;
- autre phénomène *a priori* stable, l'importance de la filière spatiale qui a un effet d'entraînement sur les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises et du transport. Les effectifs du CSG sont d'environ 1500 personnes, et on estime à 4 200 les emplois induits. Avec une programmation de lancements de satellites commerciaux pour les trois prochaines années et le démarrage des études sur une sixième version modulable du lanceur *Ariane*, le secteur spatial restera un secteur structurant pour l'avenir.

## A l'échelle de Saint-Laurent-du-Maroni

A Saint-Laurent-du-Maroni, le fleuve Maroni constitue le lieu de relations nombreuses et anciennes entre les habitants des deux rives, pour qui le fleuve est moins une frontière qu'un lieu de rencontres et d'échanges durables :

- en termes culturels, un trait marquant de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, plus que la Guyane encore, est sa pluriethnicité, constituée de migrations successives, regroupant différentes origines (amérindienne, asiatique, créole européen, africain) ; le caractère multiculturel de la ville est une donnée en soi, et persistante dans la durée ;
- de même, Saint-Laurent-du-Maroni possède un patrimoine culturel et historique riche, caractérisé par des monuments importants dans ce domaine (camp de la transportation) et par la reconnaissance comme *Ville d'Art et de Patrimoine* (label AVAP – Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ;
- en termes démographiques, la population de Saint-Laurent-du-Maroni restera une population jeune. Plus de la moitié de la population de Saint-Laurent-du-Maroni a moins de 20 ans ; les seniors représentent à peine 4 %, contre 6 % pour l'ensemble de la Guyane ;
- enfin, la faiblesse du niveau d'éducation et de qualification d'une partie de la population adulte déjà sortie du système scolaire perdurera sur le territoire du fait de l'espérance de vie. A cette réalité, s'en ajoutent deux autres, à savoir, d'une part, la proportion importante des élèves en situation d'allophonie (c'est-à-dire ayant une langue maternelle autre que le français) et, d'autre part, l'écart culturel entre le monde de l'école et l'environnement familial.

## 5.2. Les tendances lourdes

### A l'échelle de la Guyane

Deux tendances lourdes, apparemment contradictoires, sont à l'œuvre sur le territoire guyanais :

- une économie en apparent décrochage : alors que tous les autres DOM ont entamé un processus de rattrapage, la Guyane subit pour sa part un véritable décrochage ; il y a ainsi divergence, au fil du temps, entre le produit intérieur brut (PIB) par habitant guyanais et français. En 2012, le PIB réel par habitant en Guyane s'est établi à 15 900 € : il ressort donc inférieur d'environ un cinquième au PIB moyen aux Antilles françaises (19 593 € pour la Martinique et 19 765 € pour la Guadeloupe) ;
- *a contrario*, apparaît un réel dynamisme du marché intérieur ; celui-ci semble devenir primordial et se tourne de plus en plus vers une consommation intérieure par substitution aux importations. Le rôle du marché intérieur, en dépit de sa taille encore réduite et de son éclatement géographique, semble devenu primordial ;

- ce marché intérieur se traduit également par le poids plus faible des filières traditionnelles, comme l'agriculture ou le commerce, pour laisser la place à une économie plus moderne qui voit émerger de nouveaux services et se renforcer une partie de son industrie. Le développement de nouvelles branches de services est particulièrement rapide : cela dénote l'apparition de nouveaux types de services et la modernisation des structures économiques. En résumé, les revenus distribués bénéficient essentiellement au marché intérieur sous forme de consommation de services, accompagnant la transformation du tissu économique dans sa tertiarisation.

#### A l'échelle de Saint-Laurent-du-Maroni

- Une tendance s'accroît à Saint-Laurent-du-Maroni, à savoir le poids toujours croissant du secteur informel, lequel est puissant et structuré, notamment dans le domaine des services et de l'agriculture.
- Le rattrapage de l'économie surinamienne, bien que lent sur le long terme, s'affirme comme une tendance lourde, qui a et aura un impact (en termes d'accroissement des échanges<sup>[35]</sup>) sur l'économie guyanaise dans son ensemble, mais plus encore sur Saint-Laurent-du-Maroni, ville frontalière.
- En matière de développement urbain, on assiste à un développement continu de l'habitat spontané et de l'étalement urbain. L'écart entre les besoins et l'offre de logements, d'équipements et d'aménagements ne cesse de s'accroître, tant du fait de la démographie galopante que de la précarité des ménages.
- En matière de scolarité, deux phénomènes seront durables pour les années à venir : d'une part, la nécessité de construire de nouvelles écoles et, d'autre part, la pression de cet accroissement continu de la population à scolariser sur les autres secteurs et notamment sur les volets tels que les transports scolaires, le logement des professeurs ou encore la création de cantines, lesquels présentent également des situations financières lourdement déficitaires.
- En termes de santé, le phénomène de migration pendulaire devrait persister. Même si l'immigration d'installation reflue, l'immigration pendulaire continue toutefois de peser lourdement sur la ville. La stratégie de va-et-vient des populations surinamiennes, notamment pour le suivi de leurs enfants en Guyane, est un phénomène désormais prégnant.

---

[35] Cet accroissement des échanges peut revêtir une forme menaçante par une dégradation des termes de l'échange entre le Surinam et la Guyane, ou au contraire ouvrir de nouveaux marchés pour le département guyanais.



### 5.3. Les signaux faibles

#### Les signaux faibles inquiétants à Saint-Laurent-du-Maroni

Sur Saint-Laurent-du-Maroni, quelques phénomènes peuvent apparaître comme menaçants pour l'avenir. Parmi ceux-ci, citons :

- la première génération d'enfants des réfugiés surinamais, évaluée par la commune à 3 000 personnes, est sur le point d'entrer sur le marché du travail sans aucune formation ni qualification. Le risque est donc fort d'une génération entière exclue de toute insertion professionnelle, du fait d'une absence totale d'instruction scolaire chez ces personnes ;
- des phénomènes d'insécurité et de dégradation de matériels sont en constante progression ; c'est le cas notamment des écoles de Saint-Laurent-du-Maroni, qui font de plus en plus fréquemment l'objet d'actes de vandalisme ;
- les politiques d'urbanisme et de production de logements sociaux massifs non intégrés au tissu urbain, et dans un contexte de chômage massif, laissent craindre pour les années à venir un phénomène de relégation urbaine ;
- les communes avoisinantes enregistrent une croissance démographique également substantielle. Ainsi, il existe à brève échéance un risque de débordement et d'effets d'externalité négative sur Saint-Laurent-du-Maroni ;
- les risques de faillite des rares industries locales : c'est le cas de la dernière scierie de Saint-Laurent-du-Maroni, actuellement en situation de redressement judiciaire.

#### Les signaux faibles porteurs

##### *A l'échelle de la Guyane*

Des signes positifs, certes encore faibles, sont également relevés en Guyane :

- l'assainissement et la relance de certains secteurs économiques. C'est le cas de l'orpillage, avec notamment l'installation d'opérateurs miniers formels sur les sites d'orpillage illégaux. C'est aussi le cas de la filière bois, avec la mise en place de certifications et le marquage CE (conforme aux exigences), ainsi qu'avec la création d'une agence, la Maison du bois, observatoire de la filière ;
- la création d'une antenne de la Chambre de commerce et d'industrie guyanaise à Paramaribo (capitale du Surinam), de même que la création d'une société de pêche de crevettes en joint-venture, sont autant d'éléments d'opportunité positifs pour le développement économique du territoire guyanais ;
- autre phénomène en émergence, à l'échelle de la Guyane : l'augmentation régulière du taux d'épargne et du stock d'encours des plans épargne logement (PEL) sous-tend des stratégies en devenir de futurs projets immobiliers, là même où l'offre de logements se

révèle déficitaire. Par ailleurs, les établissements de crédit installés en Guyane affichent un niveau global de risques relativement peu élevé au regard de celui observé dans les autres DOM. Néanmoins, ce phénomène d'assainissement bancaire peut être interprété comme un signe inquiétant de pusillanimité au niveau du secteur financier local.

- Enfin, le secteur du BTP connaît depuis 2010 un fort regain, dépassant pour la première fois en 2012 les 100 000 tonnes de ciment et représentant 25 % des embauches.

#### *A l'échelle de Saint-Laurent-du-Maroni*

- En matière économique, si la création d'entreprises est réelle en Guyane, elle est encore plus manifeste à Saint-Laurent-du-Maroni. Entre 1993 et 2006, l'augmentation du nombre de créations d'entreprises a été de 71 %, contre 20 % pour Cayenne et Kourou. De plus, l'implantation récente d'une antenne de l'ADIE à Saint-Laurent-du-Maroni devrait renforcer l'accompagnement de cette dynamique.
- En matière de santé, le développement progressif de la télémédecine et notamment du télédiagnostic médical et/ou de bateaux médicalisés naviguant sur le fleuve Maroni sont des éléments pouvant à court terme permettre le désengorgement du CHOG.
- Autre signe favorable pour l'avenir, le transfert en 2009 du port de l'Ouest guyanais à la CCOG a entraîné la définition d'un plan d'actions, la détermination de nouveaux tarifs et une stratégie pour l'exploitation de l'outillage (c'est-à-dire l'ensemble des installations nécessaires au chargement et déchargement des navires, à la manutention et au stockage des marchandises).
- Enfin, en matière de gestion communale, les mesures prises pour le recensement, les efforts portés sur les dépenses de gestion, la possibilité forte d'un retour à l'équilibre en 2016 doivent redonner à Saint-Laurent-du-Maroni des capacités d'investissement et d'emprunt retrouvés.

## 5.4. Les ruptures possibles

Plusieurs événements peuvent se produire dans les années à venir, dont, pour certains, il est difficile de définir s'ils sont souhaitables ou redoutés.

#### *A l'échelle de la Guyane*

- L'exploitation pétrolière, à l'issue des campagnes d'exploration pétrolière conduite par le consortium constitué par Shell, Total et Tullow Oil : si, dans l'avenir, une telle exploitation avait lieu, elle pourrait être considérée comme souhaitable (accroissement des exportations en devises, avec un impact positif sur l'économie guyanaise), mais aussi comme un facteur de renforcement d'une économie de rente au détriment des autres secteurs productifs plus créateurs d'emplois (syndrome hollandais).

- La suppression de l'octroi de mer : même s'il paraît peu probable que la Commission européenne exige sa suppression, celle-ci pourrait néanmoins être décidée assez rapidement. Là aussi, une telle rupture est appréciée différemment, selon les analyses. Sa suppression peut être souhaitée par certains acteurs économiques, l'octroi de mer pesant sur le pouvoir d'achat et partant sur la consommation ; elle est en revanche redoutée par les élus, qui ne peuvent concevoir une suppression de l'octroi de mer sans compensation financière au moins équivalente en termes de ressources fiscales.
- L'éventuelle construction du pont entre la Guyane et le Surinam (enjambant le fleuve Maroni) : ce projet est souhaité par certains, car il permettrait de renforcer la coopération entre le Guyane et le Surinam et, plus largement, de favoriser la coopération régionale au niveau du Plateau des Guyanes. Le projet est aussi perçu comme un risque de facilitation des importations des produits surinamais, lesquels s'avèrent plus compétitifs. Si un tel pont existait, il aurait inévitablement des conséquences pour toute la Guyane, mais l'impact de sa réalisation concernerait en premier lieu l'Ouest guyanais et, plus particulièrement, Saint-Laurent-du-Maroni où les changements seraient sans doute les plus profonds.

#### *A l'échelle de Saint-Laurent-du-Maroni*

- La principale rupture – pour certains redoutée, pour d'autres indispensable pour réguler les flux migratoires et la démographie galopante – est le changement de politique en faveur des bénéficiaires d'allocations familiales. Même si un tel changement de politique d'aides familiales concernait l'ensemble de la Guyane, c'est assurément Saint-Laurent-du-Maroni qui subirait les plus forts impacts.
- Autre rupture possible, celle-là redoutée, la fin de tous les dispositifs d'emplois aidés : leurs coûts sont très élevés et ont un impact sur la situation du marché de l'emploi, en Guyane en général, mais à Saint-Laurent-du-Maroni en particulier. Un demandeur d'emploi sur quatre bénéficie d'un emploi aidé dans la zone couverte par la CCOG, les emplois aidés représentant 50 % des emplois du secteur privé.
- Enfin, une rupture sociale peut se produire : la répartition dans l'espace des différentes ethnies qui composent Saint-Laurent-du-Maroni, modifiant un équilibre fragile entre elles (rapport de chaque ethnie à son nombre en face des effectifs des autres ethnies), peut transformer la coexistence aujourd'hui pacifique entre les différentes communautés en conflits multiples ouverts, du fait des déséquilibres démographiques en cours.

## 6. Des besoins à l'évaluation des infrastructures et équipements

### 6.1. Estimation des besoins en aménagement et logement

#### 6.1.1. Les trois composantes de l'estimation

Le niveau des besoins résulte de l'addition de trois composantes, à savoir :

- 1) une estimation du nombre de ménages, qui s'appuie sur les projections démographiques de l'INSEE ; il s'agit de passer d'une projection de la population à une projection des ménages ;
- 2) la détermination du nombre de constructions nécessaire pour satisfaire la demande de résidences secondaires et assurer une bonne fluidité du marché de logements : il s'agit ici d'estimer la taille requise du parc de logements vacants<sup>[36]</sup> ;
- 3) l'évaluation du nombre de constructions souhaitable afin de renouveler le parc de logements insalubre, vétuste et obsolète : ce besoin de renouvellement du parc est délicat à estimer. Il revêt néanmoins une importance considérable en Guyane, étant donné que le parc à caractère illicite est très important et que les politiques publiques intègrent le renouvellement urbain.

#### 6.1.2. Les projections par composantes et cumulées

##### Augmentation du nombre de ménages

Selon le scénario central, et en faisant l'hypothèse que les taux de chefs de ménage classés selon l'âge et le sexe relevés à Saint-Laurent-du-Maroni au recensement de 2010 restent stables sur la période de projection, le nombre de ménages atteindrait 15 746 en 2020 et 29 714 en 2030. Comme explicité plus haut, le nombre de ménages serait donc multiplié par 3,6 en l'espace de 20 ans. La structure par âges des chefs de ménage resterait relativement stable. On s'appuie aussi sur l'hypothèse que la taille moyenne des ménages resterait élevée, soit autour de 4,7 personnes en moyenne par ménage à Saint-Laurent-du-Maroni.

---

[36] Le taux de logements vacants jugé « nécessaire » est, selon la plupart des spécialistes, de l'ordre de 7,5 % du parc de logements, mais la situation guyanaise étant particulière, on tablera sur un taux légèrement inférieur.

## Résidences secondaires et logements vacants

A Saint-Laurent-du-Maroni, le parc de logements est constitué en grande majorité de résidences principales, mais également de résidences secondaires et de logements vacants. Comme tendance à l'horizon 2030, il est raisonnable de prolonger la baisse à la fois de la part des résidences secondaires (à 2,1 %) et de celle des logements vacants (à 6 % environ).

**Tableau 2. Projection de l'évolution du parc de logements à Saint-Laurent-du-Maroni (2010-2030)**

	2010		2020		2030	
Parc total	9 022	100 %	16 996	100 %	32 153	100 %
Résidences principales	8 082	89,6 %	15 609	91,8 %	29 576	92 %
Résidences secondaires	282	3,1 %	367	2,2 %	660	2 %
Logements vacants	658	7,3 %	1 020	6 %	1 917	6 %

Source : INSEE, recensement de la population et projections pour 2020 et 2030 (calculs des auteurs).

## Le renouvellement du parc de logements

L'habitat vétuste, obsolète ou insalubre est particulièrement important en Guyane et à Saint-Laurent-du-Maroni, et explique par conséquent les besoins importants en logements. Le renouvellement du parc se fait de deux façons : soit spontanément à l'initiative des propriétaires, soit dans le cadre d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Le nombre d'habitats insalubres a été estimé à 1 700 en 2009. Nous proposons les deux scénarios suivants :

- une option de résorption lente de l'habitat insalubre, avec un objectif de traitement de 5 % par an : ce qui suppose qu'il faudra 20 ans pour résorber le stock estimé existant ;
- une option de résorption rapide de 15 % par an sur la période 2013-2020.

Au total, le renouvellement global du parc est évalué à :

- 1<sup>ère</sup> option : 1,15 % par an du parc de résidences (0,75 % dans le cadre d'opérations urbaines, notamment RHI, et 0,4 % en renouvellement spontané) ;
- 2<sup>ème</sup> option : 2,64 % par an du parc de résidences (2,24 % dans le cadre d'opérations urbaines, notamment RHI, et 0,4 % en renouvellement spontané).

## Nota bene : surpeuplement et décohabitation

Les projections ne prennent pas en compte les besoins de décohabitation des ménages déjà présents sur le territoire, bien qu'il existe des problèmes de surpeuplement des logements et de cohabitation contrainte pour un nombre significatif de ménages, en particulier chez

les catégories de ménages en situation de précarité professionnelle. Les données disponibles sont insuffisantes pour en déduire un taux de décohabitation moyen pour Saint-Laurent-du-Maroni dans son ensemble.

**Tableau 3. Projection totale des besoins de constructions pour la période 2010-2030 en matière de résorption lente de l'habitat insalubre**

Option A. Résorption lente de l'habitat insalubre	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Besoins en logements supplémentaires (total) – résidences principales (RP)	7 526	13 967	21 493
Besoin total en résidences secondaires	85	293	378
Nombre de logements vacants	362	898	1 260
Renouvellement sur la période (1,15 %)	1 422	1 864	3 286
Total global	9 395	17 022	26 417
Total global par an	940	1 702	1 321

Source : auteurs.

**Tableau 4. Projection totale des besoins de constructions pour la période 2010-2030 en matière de résorption rapide de l'habitat insalubre**

Option B : Résorption rapide de l'habitat insalubre	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Renouvellement sur la période (2,64 %)	2 357	1 259	3 616
Total global	10 330	16 417	26 747
Total global par an	1 033	1 642	1 337

Source : auteurs.

Rappelons que la tendance actuelle de production annuelle de logements est très en deçà des besoins, et qu'elle varie fortement d'une année à l'autre. En 2009 et 2010, le nombre de logements autorisés dans toute la zone couverte par la CCOG a été respectivement de 154 et 414. Pour la période 2010-2020, sur la base des projets en cours, et en tenant compte d'une croissance régulière de la production fondée sur le prolongement de la tendance actuelle observée, nous avons estimé à 583 le nombre de logements autorisés par an d'ici 2020<sup>[37]</sup>.

[37] Il est toutefois possible que ce chiffre minimum soit en définitive surestimé.

### 6.1.3. Les projections par type de logement et par taille

#### Segmentation du marché

Si l'on tente de projeter les besoins en logements en fonction des types de logement et de leur taille, il est nécessaire de segmenter le marché du logement. Cette segmentation a été faite par le bureau d'études Urbanis dans son rapport d'analyse de 2011 sur les besoins quantitatifs et qualitatifs de logements en Guyane pour la période 2011-2017. Quatre grands segments principaux y sont identifiés correspondant aux quatre types d'offres existants suivants :

- le parc illicite (segment 1),
- le parc locatif social (segment 2),
- le parc locatif privé (segment 3),
- les logements de propriétaires occupants (segment 4).

#### Objectifs qualitatifs : ventilation des besoins

Là encore, nous avons choisi de nous appuyer sur les estimations réalisées par Urbanis pour la période 2011-2017, qui ont été reconnues tout à fait pertinentes par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et par les acteurs du logement en Guyane, et ce malgré les limites des statistiques guyanaises en matière de logement et de revenus. Toutefois, il nous semble que les besoins en logements locatifs sociaux et en accession sociale et très sociale ont été quelque peu sous-estimés pour Saint-Laurent-du-Maroni, d'où notre proposition réajustée par rapport à celle établie par le bureau Urbanis. Tous les segments connaissent une pénurie de production, mais il y devrait y avoir une priorité pour résorber et sortir les ménages les plus précaires d'une situation d'habitat insalubre et indigne.

- **Lots libres sociaux, LES, LES – autoconstruction**

Au regard des modes de vie et de la taille des familles, l'accession très sociale répondrait à un besoin très important dans l'Ouest guyanais. Il n'existe pas encore aujourd'hui d'offre légale de logements sociaux, que ce soit en locatif ou en accession à la propriété, visant le segment 1 et une frange du segment 2. Il convient toutefois de quantifier cette offre qui pourrait être composée d'une nouvelle version de LES, combinant la construction formelle et l'autoconstruction, de nouveaux LES construits sur des lots libres sociaux dans des zones d'aménagement durable mais à coût optimisé, accessibles à la propriété avec ou sans accès à des formes de crédit adapté ou à des formes de location de longue durée pouvant déboucher sur l'accès à la propriété, s'inscrivant dans le cadre de baux emphytéotiques privés. En incluant les LES classiques, nous estimons les besoins à 35 % du parc.

- **Le logement locatif social**

La construction de logements locatifs sociaux est évidemment aussi une nécessité, et il apparaît important de proposer un mix plus adapté qu'actuellement entre le prêt locatif intermédiaire (PLI), le LLS et le LLTS. Les projections démographiques montrent que la demande de grands logements restera forte. Or, le locatif social répond difficilement à ce type de demande. La part de LLTS devrait être très sensiblement augmentée. Il semble donc nécessaire que l'Etat trouve les moyens de garantir une production adaptée à la demande, et revoie si nécessaire ses exigences vis-à-vis des bailleurs sociaux et/ou le niveau de subventionnement du LLTS, de façon à garantir à la fois un plafond de loyer compatible avec le niveau de solvabilité des ménages et un seuil de rentabilité minimum acceptable pour les bailleurs sociaux. Au global, nous avons retenu 35 %, dont 15 % de LLS, 15 % de LLTS (soit 1 LLS pour 1 LLTS) et 5 % de PLI.

Il resterait donc 30 % pour les lots libres classiques.

Ces orientations sont résumées dans les tableaux suivants. A noter que le Tableau 5 est extrait de l'étude réalisée par Urbanis, mais sous une forme de présentation légèrement adaptée. Les modifications apportées par nous sont surlignées en bleu.

**Tableau 5. Segmentation par catégorie de public des produits d'habitats sociaux**

Publics concernés	Objectifs	Produits et types d'intervention	Filière de production
Segment 1	Impératif sanitaire et développement de l'accès aux services de base  Légaliser l'offre	Lot libre social en aménagement à coût optimisé et nouveau LES autoconstruction  Régularisation statuts d'occupation et de propriété du logement	Inexistante, à expérimenter
Segment 1		LES classique  Régularisation statuts d'occupation et de propriété du logement / Relogement / Amélioration de quartier et de l'habitat selon les cas	Ralentie, à réorganiser
Segments 1 et 2		Logement locatif social (principalement très social)	Organisée, à conforter
Segment 3		Détendre le parc social	Accession « intermédiaire » « pour tous » Lot libre classique

Source : auteurs, d'après l'étude réalisée par Urbanis.



**Tableau 6. Ventilation des besoins en production de logements par type de logement selon le scénario à résorption lente : 2010-2020, 2020-2030**

Ventilation des besoins par an – Option « résorption lente »	2010-2020		2020-2030	
	en %	en valeur absolue	en %	en valeur absolue
LLS	35	329	35	595
<i>dont LLS</i>	15	141	15	255
<i>dont LLTS</i>	15	141	15	255
<i>dont intermédiaires</i>	5	47	5	85
Lots libres sociaux / LES classiques et autoconstructions	35	329	35	596
Lots libres	30	282	30	511
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>940</b>	<b>100</b>	<b>1702</b>

Source : auteurs.

**Tableau 7. Ventilation des besoins en production de logements par type de logement selon le scénario à résorption rapide : 2010-2020, 2020-2030**

Ventilation des besoins par an – Option « résorption rapide »	2010-2020		2020-2030	
	en %	en valeur absolue	en %	en valeur absolue
LLS	33	329	35	595
<i>dont LLS</i>	14	141	15	255
<i>dont LLTS</i>	14	141	15	255
<i>dont intermédiaires</i>	5	47	5	85
Lots libres sociaux / LES classiques et autoconstructions	36	362	35	575
Lots libres	31	310	30	493
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>1001</b>	<b>100</b>	<b>1663</b>

Source : auteurs.

### 6.1.4. Les besoins correspondants en foncier

Nous présentons deux scénarios : l'un basé sur une densité moyenne brute de 15 logements/ha, retenue par la commune dans son PLU ; l'autre sur une densité de 22 logements/ha, retenue par Urbanis et le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD). Eu égard aux objectifs de préservation de l'environnement et de promotion d'une ville amazonienne durable en Guyane, aux coûts très élevés en termes d'aménagement, il ne nous semble pas raisonnable de retenir le scénario à faible densité, et ce d'autant plus qu'une densité supérieure est compatible avec les modes d'habiter.

**Tableau 8. Evaluation des besoins en emprise foncière pour la production de logements selon un scénario à résorption lente ou rapide : 2010-2020, 2020-2030**

Foncier nécessaire pour la réalisation de logements – Option A « résorption lente »	2010-2020	2020-2030	Total 2010-2030
Production nécessaire de logements par an	940	1702	1321
Nombre d'hectares nécessaires selon la période (15 logements/ha)	627	1135	1762
Nombre d'hectares nécessaires selon la période (22 logements/ha)	423	766	1189
Foncier nécessaire pour la réalisation de logements – Option B « résorption rapide »	2010-2020	2020-2030	Total 2010-2030
Production nécessaire de logements par an	1001	1663	1332
Nombre d'hectares nécessaires selon la période (15 logements/ha)	689	1095	1784
Nombre d'hectares nécessaires selon la période (22 logements/ha)	465	739	1204

Source : auteurs.

## 6.2. Les scénarios envisageables en aménagement et pour la réalisation de logements

À l'aune des besoins déterminés ci-dessus, trois scénarios schématiques sont identifiables, à savoir :

- un scénario au fil de l'eau, qui consiste en un prolongement des tendances actuelles quantitatives et qualitatives de production de logements ;
- un scénario fondé sur une augmentation du Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) et de la ligne budgétaire unique (LBU), permettant de rattraper le déficit

en logements sociaux mais de ne pouvoir développer que marginalement la réponse aux besoins du segment 1 et de la frange la plus précaire du segment 2 ;

- le scénario de la mise en place de moyens exceptionnels *via* une OIN et selon les paramètres établis par la mission du CGEDD.

### 6.2.1. Modalités de chiffrage de l'aménagement (hors charges foncières)<sup>[38]</sup>

Nous avons retenu les coûts moyens suivants :

**Tableau 9. Estimation des coûts et montants unitaires de subventionnement pour les besoins en logements et aménagements, selon le type d'opération**

Type d'opération	Coût moyen en aménagement total par logement en €	Subvention de l'Etat par logement en €
Opération classique	45 000	20 000
RHI	55 000	44 000
Aménagement à coût optimisé	31 500	25 000

Source : auteurs.

Nous avons retenu une augmentation moyenne de 3 % par an des coûts globaux dans le BTP, en s'appuyant sur la seule étude disponible en la matière<sup>[39]</sup>.

### 6.2.2. Le scénario « au fil de l'eau »

Le tableau 10 fait apparaître le déficit de production annuelle et par période (2010-2020 et 2020-2030), en croisant les besoins estimés (Option A) et la production moyenne estimée par le bureau Urbanis sur la base des projets connus sur la période 2011-2017, pour la période 2010-2020, et cette même production estimée majorée d'un tiers pour la période suivante 2020-2030.

Dans ce scénario, on assisterait à une explosion de l'habitat spontané dont le stock passerait de 1700 à 13 856, soit un stock multiplié par 8 en l'espace de 20 ans et sur une superficie d'environ 440 hectares. On peut considérer que 95 % du déficit de logements se reporterait dans l'habitat spontané, les 5 % restants se répercutant dans l'accroissement du surpeuplement des logements existants.

[38] Pour les détails concernant les justifications des modes de calculs, voir le Rapport global.

[39] Cf. Note d'information n° 18/2007 – *Evolution comparative des coûts dans le bâtiment en Guyane et en Métropole*, CE BTP de Guyane et DDE (Direction départementale de l'Équipement) de Guyane.

**Tableau 10. Projections des constructions et déficit de logements, selon le scénario « au fil de l'eau », 2010-2020, 2020-2030**

Scénario « au fil de l'eau » par rapport à l'Option A : résorption lente	2010-2020				2020-2030			
	Besoins annuels en nb de logements	Production tendancielle actuelle	Déficit annuel	Déficit de la période	Besoins annuels	Production tendancielle actuelle	Déficit annuel	Déficit de la période
Logements locatifs sociaux : LLS, LLTS et prêts locatifs sociaux (PLS)	329	350	21	208	596	468	-128	-1279
Lots libres sociaux / LES classiques et autoconstructions	329	0	-329	-3 290	596	0	-596	-5 959
Lots libres	282	233	-49	-490	511	312	-199	-1 987
<b>Total</b>	<b>940</b>	<b>583</b>	<b>-357</b>	<b>-3 572</b>	<b>1 703</b>	<b>780</b>	<b>-923</b>	<b>-9 225</b>

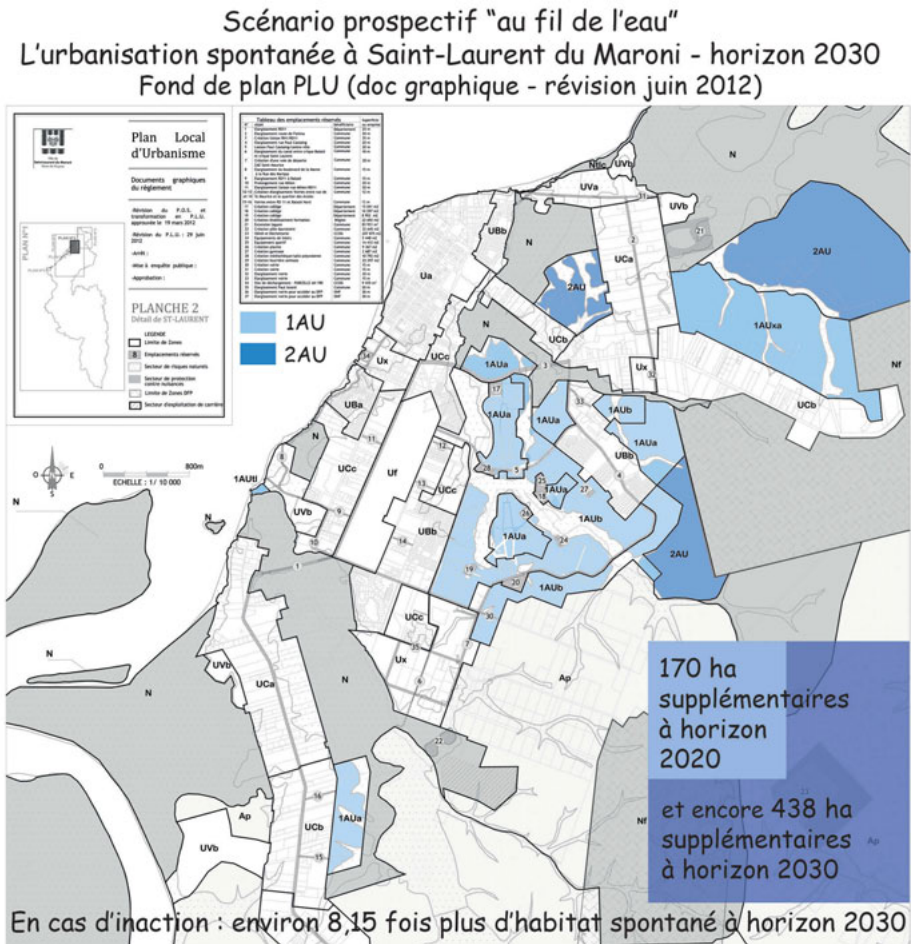
Source : auteurs.

**Tableau 11. Evolution de l'habitat spontané à l'horizon 2030, selon un scénario « au fil de l'eau »**

	2010	2020	2030
Stock d'habitat spontané	1 700	5 093	13 856
coefficient multiplicateur		3,0	2,7
nombre d'hectares supplémentaires (20 logements/ha)		170	438
en % des besoins totaux en foncier		40 %	57 %

Source : auteurs.

Carte 4. Projections de l'habitat spontané à Saint-Laurent-du-Maroni à l'horizon 2030



Source : Gret, décembre 2013.

Dans un tel scénario, au-delà des impacts directs (explosion de l'insalubrité, de la précarité et du surpeuplement dans les logements ; absence d'accès aux services de base ; implantations anarchiques, y compris dans des zones couvertes par le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), entraînant ainsi un mitage du territoire et un étalement urbain difficilement contrôlable), le surcoût de l'inaction avec une explosion des besoins en RHI – sur une hypothèse d'un surcoût moyen de 19 000 € par logement en intégrant les RHI et la solution de l'aménagement à coût optimisé – est évalué à 65 M€ d'ici 2020 et à 160 M€ supplémentaires de 2020 à 2030. Sans compter le manque à gagner pour la collectivité de Saint-Laurent-du-Maroni en termes de fiscalité locale. Les coûts de ce scénario sont les suivants :

**Tableau 12. Coût total de l'aménagement nécessaire dans le cas d'un scénario « au fil de l'eau » de résorption lente des besoins en habitat : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Coût total de l'aménagement pour un scénario « au fil de l'eau » de résorption lente (Option A)	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Budget d'aménagement pour la période considérée (en € constants)	262 260 000	351 000 000	613 260 000
<i>Dont part de l'Etat</i>	<i>116 560 000</i>	<i>156 000 000</i>	<i>272 560 000</i>
Budget d'aménagement pour la période considérée (en € courants)	300 651 699	540 767 981	841 419 680
<i>Dont part de l'Etat</i>	<i>133 622 977</i>	<i>240 341 325</i>	<i>373 964 302</i>

Source : auteurs.

**Tableau 13. Coût total pour le logement pour l'Etat dans le cas d'un scénario « au fil de l'eau » de résorption rapide des besoins en habitat : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Coût total pour l'Etat pour le logement dans le cas d'un scénario « au fil de l'eau » de résorption rapide (Option B)	Taux de subventionnement de l'Etat <sup>(1)</sup>	Coût total moyen d'un logement social <sup>(1)</sup>	Subvention unitaire Etat	Nb de logements 2010-2020	Coût total	Nb de logements 2020-2030	Coût total	Coût total 2010-2030
LLS	20 %	125 816 €	25 163 €	245	6 161 461 €	328	8 243 464 €	14 404 925 €
LLTS	28 %	136 757 €	38 292 €	52	2 009 179 €	70	2 688 096 €	4 697 275 €
Coût total par an pour l'Etat en € constants					8 170 640 €		10 931 560 €	19 102 200 €
Coût total par an pour l'Etat en € courants					9 366 723 €		16 841 703 €	26 208 426 €

(1) chiffres issus des tableaux de bord de la DEAL pour la période 2003-2012.

Source : auteurs.

### 6.2.3. Le scénario intermédiaire

On peut envisager un deuxième scénario dans lequel l'augmentation à la fois du FRAFU et de la LBU permette de rattraper progressivement le retard sur les types de logements maîtrisés par les opérateurs actuels et répondant aux segments de marché les plus solvables, avec un réajustement qualitatif. En revanche, par manque de crédits, en l'absence d'incitations de la part des pouvoirs publics, et en raison des réticences de la collectivité locale et des opérateurs, les solutions à inventer pour le segment 1 sont développées et mises en place très marginalement.

**Tableau 14. Projections des constructions et déficit de logements, selon un scénario intermédiaire : 2010-2020 et 2020-2030**

Scénario intermédiaire en cas d'Option A (résorption lente)	2010-2020				2020-2030			
	Besoins annuels en nombre de logements	Production tendancielle actuelle	Déficit annuel	Déficit de la période	Besoins annuels en nombre de logements	Production tendancielle actuelle	Déficit annuel	Déficit de la période
Logements locatifs sociaux	329	329	0	0	596	596	0	0
Lots libres sociaux / LES classiques et autoconstructions	329	50	-279	-2790	596	100	-496	-4 960
Lots libres	282	282	0	0	511	511	0	0
<b>Total</b>	<b>940</b>	<b>661</b>	<b>-279</b>	<b>-2 790</b>	<b>1703</b>	<b>1 207</b>	<b>-496</b>	<b>-4 960</b>

Source : auteurs.

Dans ce scénario, on assisterait également à une très forte augmentation de l'habitat spontané dont le stock passerait de 1700 à 9 445 logements, soit 5,6 fois plus en l'espace de 20 ans (sur une superficie d'environ 250 hectares). Nous avons considéré que 100 % du déficit se reporterait dans l'habitat spontané. Les impacts d'un tel scénario sont les mêmes que dans le scénario précédent, avec cependant une intensité légèrement moindre. Le surcoût de l'inaction peut être évalué à respectivement 53 M€ et 94 M€.

Les trois scénarios décrits ci-dessus montrent que l'absence de solution à la double question de la prévention et de la résorption de l'habitat spontané conduit à un développement urbain non durable aux impacts sociaux et environnementaux très lourds.

Les coûts du scénario intermédiaire sont les suivants :

**Tableau 15. Coût total de l'aménagement nécessaire dans le cas d'un scénario intermédiaire de résorption lente des besoins en habitat : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Coût total de l'aménagement pour un scénario intermédiaire – Option A (résorption lente)	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Budget d'aménagement « opérations classiques » en € constants	274 950 000	498 084 353	773 034 353
Budget d'aménagement « RHI » en € constants	13 750 000	27 500 000	41 250 000
Budget d'aménagement « à coût optimisé » en € constants	7 875 000	15 750 000	23 625 000
<b>Budget d'aménagement en € constants – Total</b>	<b>296 575 000</b>	<b>541 334 353</b>	<b>837 909 353</b>
Budget d'aménagement en € courants – Total	339 990 001	834 006 510	1 173 996 510

Source : auteurs.

**Tableau 16. Part financière de l'Etat pour l'aménagement nécessaire dans le cas d'un scénario intermédiaire de résorption lente des besoins en habitat : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Part financière de l'Etat dans le cas d'un scénario intermédiaire – Option A (résorption lente)	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Budget d'aménagement « opérations classiques » en € constants	122 200 000	221 370 824	343 570 824
Budget d'aménagement « RHI » en € constants	11 000 000	22 000 000	33 000 000
Budget d'aménagement « à coût optimisé » en € constants	6 250 000	12 500 000	18 750 000
Budget d'aménagement en € constants Total	139 450 000	255 870 824	395 320 824
Budget d'aménagement en € courants Total	159 863 797	394 207 261	554 071 058

Source : auteurs.

**Tableau 17. Coût pour l'Etat des projections de constructions d'habitat social dans le cas d'un scénario intermédiaire : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Coût total pour l'Etat pour le logement dans le cas d'un scénario intermédiaire	Taux de subventionnement de l'Etat <sup>(1)</sup>	Coût total moyen d'un logement social <sup>(1)</sup>	Subvention unitaire Etat	Nb de logements 2010-2020	Coût total période	Nb de logements 2020-2030	Coût total période	Coût total 2010-2030
LLS	20 %	125 816 €	25 163 €	141	3 548 011 €	255	6 425 827 €	9 973 838 €
LLTS	28 %	136 757 €	38 292 €	141	5 399 166 €	255	9 778 467 €	15 177 633 €
LES classique <sup>(2)</sup>			37 757 €	5	188 783 €	10	377 567 €	566 350 €
LES en auto-construction <sup>(2)</sup>			21 569 €	45	970 592 €	90	1 941 184 €	2 911 776 €
<b>Coût total en € constants</b>					<b>10 106 552</b>		<b>18 523 045</b>	<b>28 629 597</b>
<b>Coût total en € courants</b>					<b>11 586 031</b>		<b>28 537 520</b>	<b>40 123 551</b>

(1) Chiffres issus des tableaux de bord de la DEAL pour la période 2003-2012.

(2) La subvention de l'Etat est une moyenne des plafonds de subvention par catégorie de logements en fonction de la taille, et selon la projection réalisée par le GRET concernant la taille des ménages à horizon 2030.

Source : auteurs.



#### 6.2.4. Le scénario de type « OIN »

Ce scénario consiste en une intervention massive de l'Etat en accompagnement des acteurs locaux, permettant de répondre à l'intégralité des besoins estimés (Option B), selon les recommandations du CGEDD. Les principaux impacts directs de ce scénario sont :

- le retour à une situation de salubrité dans l'habitat en une quinzaine d'années maximum ;
- un accès de tous aux services de base ;
- une maîtrise de l'étalement urbain, la réduction de la consommation illicite des espaces naturels et agricoles, ainsi que la disparition des implantations dans les zones à risques.

Les coûts du scénario « OIN » sont les suivants :

**Tableau 18. Coût total de l'aménagement nécessaire dans le cas d'un scénario « OIN » de résorption rapide des besoins en habitat : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Coût total de l'aménagement pour un scénario « OIN »	Option B (résorption rapide)		
	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Budget d'aménagement « opérations classiques » en € constants	302 272 343	480 289 351	782 561 694
Budget d'aménagement « RHI » en € constants	140 250 000	13 515 997	153 765 997
Budget d'aménagement « à coût optimisé » en € constants	33 608 422	173 291 160	206 899 582
<b>Budget d'aménagement en € constants Total</b>	<b>476 130 765</b>	<b>667 096 508</b>	<b>1 143 227 273</b>
<i>Budget d'aménagement en € courants Total</i>	<i>545 830 562</i>	<i>1 027 761 914</i>	<i>1 573 592 476</i>

Source : auteurs.

**Tableau 19. Part financière de l'Etat pour l'aménagement nécessaire dans le cas d'un scénario « OIN » de résorption rapide des besoins en habitat : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Part financière de l'Etat pour l'aménagement dans le cas d'un scénario « OIN »	Option B – résorption rapide		
	2010-2020	2020-2030	2010-2030
Budget d'aménagement « opérations classiques » en € constants	134 343 264	213 461 934	347 805 197
Budget d'aménagement « RHI » en € constants	112 200 000	10 812 798	123 012 798
Budget d'aménagement « à coût optimisé » en € constants	26 673 351	137 532 667	164 206 017
<b>Budget d'aménagement en € constants Total</b>	<b>273 216 615</b>	<b>361 807 399</b>	<b>635 024 012</b>
<i>Budget d'aménagement en € courants Total</i>	<i>313 212 229</i>	<i>557 418 393</i>	<i>870 630 622</i>

Source : auteurs.

**Tableau 20. Coût pour l'Etat des projections de constructions d'habitat social dans le cas d'un scénario « OIN » : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

Coût total pour l'Etat pour le logement dans le cas d'un scénario « OIN » – Option B (résorption rapide)	Taux de subventionnement de l'Etat <sup>(1)</sup>	Coût total moyen d'un logement social <sup>(1)</sup>	Subvention unitaire Etat	Nb de logements 2010-2020	Coût total période	Nb de logements 2020-2030	Coût total période	Coût total 2010-2030
LLS	20 %	125 816 €	25 163 €	141	3 547 670 €	255	6 425 827 €	9 973 497 €
LLTS	28 %	136 757 €	38 292 €	141	5 398 648 €	255	9 778 467 €	15 177 114 €
LES classique <sup>(2)</sup>			37 757 €	50	1 887 835 €	100	3 775 670 €	5 663 504 €
LES en autoconstruction <sup>(2)</sup>			21 569 €	279	6 016 990 €	496	10 694 936 €	16 711 926 €
<b>Coût total en € constants</b>					<b>16 851 143</b>		<b>30 674 900</b>	<b>47 526 041</b>
<b>Coût total en € courants</b>					<b>19 317 947</b>		<b>47 259 268</b>	<b>66 577 215</b>

(1) Chiffres issus des tableaux de bord de la DEAL pour la période 2003-2012.

(2) La subvention de l'Etat est une moyenne des plafonds de subvention par catégorie de logements en fonction de la taille, et selon la projection réalisée par le GRET concernant la taille des ménages à horizon 2030.

Source : auteurs.

### 6.3. L'évaluation des besoins en équipements scolaires

#### 6.3.1. Rappel des futurs effectifs scolaires

Sur la base des taux de scolarité par tranche d'âges actuellement relevés à Saint-Laurent-du-Maroni (données INSEE), on conclut, en termes de projections, à un accroissement des effectifs scolaires de plus de 11 000 nouveaux élèves entre 2010 et 2020, et de 26 000 entre 2020 et 2030.

L'évaluation des nouveaux effectifs scolaires sur des pas de temps de 10 ans peut se convertir en accroissement annuel (en moyenne arithmétique et non en taux de croissance sur ces périodes de 10 ans). On obtient ainsi, par tranche d'âges, un accroissement moyen des effectifs scolaires sur 2010-2020 et sur 2020-2030. Les tranches d'âges correspondent par ailleurs aux cycles scolaires (de la maternelle à la classe élémentaire, de la classe élémentaire au collège, du collège au lycée).

**Tableau 21. Projections des effectifs scolaires par classe d'âges, selon les taux de scolarité actuellement constatés à Saint-Laurent-du-Maroni : 2010-2020, 2020-2030 et 2010-2030**

	2010-2020 par an	2020-2030 par an	2010-2030 par an
2 à 5 ans	235	459	347
6 à 10 ans	335	839	587
11 à 14 ans	238	713	476
15 à 17 ans	170	383	277
18 à 24 ans	126	204	165
25 à 29 ans	7	9	8
30 ans ou plus	6	12	9
<b>Total</b>	<b>1 117</b>	<b>2 620</b>	<b>1 868</b>

Source : INSEE, recensement de la population et projections pour 2020 et 2030 (calculs des auteurs).

### 6.3.2. Evaluation des besoins en équipements scolaires

#### La méthode d'évaluation des besoins

Pour passer de la croissance moyenne des effectifs aux besoins en équipements et infrastructures, on définit les effectifs moyens par classe et le nombre moyen de classes par école. La ville de Saint-Laurent-du-Maroni étant considérée comme une zone d'éducation prioritaire (ZEP), faisant désormais partie du dispositif *ECLAIR*, il doit y avoir 25 élèves maximum par classe. Pour les effectifs totaux, on retiendra respectivement 400 élèves dans le primaire et 850 élèves dans les futurs collèges. Pour les lycées, sur le modèle des futurs équipements scolaires de la ZAC Saint-Maurice, on retiendra un effectif de 1 200 élèves pour chaque nouveau lycée.

#### Les scénarios à retenir

Dans une logique de rattrapage par rapport à la métropole, on peut envisager la comparaison des équipements scolaires à produire selon la stabilisation du taux de scolarisation à ses taux actuels constatés ou selon une stratégie de rattrapage par rapport au taux de scolarisation enregistré au niveau national.

### 6.3.3. Les scénarios de scolarisation

#### Le taux de scolarisation stable

En reprenant les données figurant dans le tableau 21, on aboutirait à un accroissement du nombre d'ouvertures de classes, présenté dans le tableau 22, facteur déterminant ainsi le nombre de nouvelles écoles à créer chaque année d'ici à l'horizon 2030.

Ainsi, pour les écoles maternelles correspondant à la tranche d'âges de 2 à 5 ans, on devrait enregistrer un accroissement des effectifs scolaires de 235 nouveaux élèves par an sur la période 2010-2020. Cela représente environ 9 classes supplémentaires à ouvrir chaque année. Si une école maternelle ouvre 14 classes, on devrait alors ouvrir 2 nouvelles écoles maternelles tous les trois ans : en 3 ans, il faudra ouvrir 27 nouvelles classes (9x3), représentant la capacité globale d'accueil de 2 écoles maternelles. De là, on obtient un ratio de 0,6 école par an.

Si l'on raisonne en termes d'équipements supplémentaires cumulés, nécessaires d'ici à l'horizon 2030, le nombre de nouveaux équipements scolaires à créer s'établirait à 62 nouvelles écoles, se répartissant comme suit :

**Tableau 22. Projections des besoins en classes et en écoles supplémentaires, selon le taux de scolarité constaté à Saint-Laurent-du-Maroni : 2010-2030**

	Nb de classes supplémentaires entre 2010 et 2020	Nb de classes supplémentaires entre 2020 et 2030	Nb d'écoles supplémentaires entre 2010 et 2020	Nb d'écoles supplémentaires entre 2020 et 2030	Cumulé 2010-2030
Ecole maternelle	90	180	6	11	17
Ecole élémentaire	130	340	8	21	29
Collège	100	290	3	9	12
Lycée	70	150	1	3	4
	<b>390</b>	<b>960</b>	<b>18</b>	<b>44</b>	<b>62</b>

Source : auteurs.

On constate un accroissement des besoins surtout entre 2020 et 2030 ; 44 nouvelles écoles seraient nécessaires sur cette période (contre 18 entre 2010 et 2020), dont la moitié à mettre à disposition du seul primaire.

### Le rattrapage du taux de scolarité par rapport au taux national

Une stratégie de rattrapage visant l'atteinte du taux de scolarisation observé au niveau national nécessiterait de construire, d'ici à l'horizon 2030, huit écoles supplémentaires sur Saint-Laurent-du-Maroni, par rapport aux projections des besoins basés sur le taux de scolarité actuel relevé au niveau de la commune. En réalité, cet accroissement des besoins concernerait presque exclusivement les écoles maternelles, l'écart de taux de scolarisation entre Saint-Laurent-du-Maroni et la métropole étant encore plus manifeste pour la tranche d'âges de 2 à 5 ans.

**Tableau 23. Projections des besoins en classes et en écoles supplémentaires, visant un alignement sur le taux de scolarité relevé au niveau national : 2010-2030**

	Nb de classes supplémentaires entre 2010 et 2020	Nb de classes supplémentaires entre 2020 et 2030	Nb d'écoles supplémentaires entre 2010 et 2020	Nb d'écoles supplémentaires entre 2020 et 2030	Cumulé 2010-2030
Ecole maternelle	130	220	8	14	22
Ecole élémentaire	140	340	9	21	30
Collège	100	290	3	9	12
Lycée	80	170	2	4	6
	<b>450</b>	<b>1 020</b>	<b>21</b>	<b>48</b>	<b>70</b>

Source : auteurs.

#### 6.3.4. Evaluation des coûts

Pour évaluer les coûts d'investissement, on prendra le coût par classe actuellement calculé par la SENOG dans le cadre du projet de ZAC. L'évaluation réalisée aboutit à un montant d'investissement de 300 000 € par classe : lequel inclut tous les coûts, y compris les coûts administratifs, les équipements annexes (préaux), les locaux, les honoraires des architectes, ainsi que la maîtrise d'œuvre. Pour les collèges et les lycées, on considèrera un coût de 400 000 €, en partie calculé sur les coûts fournis par le bureau d'études en charge de la construction actuelle du collège d'Apatou.

#### Selon le taux de scolarisation de Saint-Laurent-du-Maroni

Si l'on reprend le scénario « au fil de l'eau » sans modifier les taux de scolarisation actuellement observés à Saint-Laurent-du-Maroni, l'estimation des coûts des investissements nécessaires relevant du périmètre de compétence de chaque collectivité locale concernée aboutirait à un besoin de financement global de plus de 134 M€ (en euros constants) à l'horizon 2020, soit 153 M€ (en euros courants), en tenant compte d'un indice d'inflation du coût de la construction de 3 % par an. En réalité, le montant du besoin de financement sera moindre, dans la mesure où une partie des investissements identifiés a déjà été programmée, autrement dit budgétée (c'est le cas des groupes scolaires de la ZAC Saint-Maurice). Néanmoins, c'est un budget annuel moyen de 6,60 M€ (en euros constants) que devrait programmer, sur longue période, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni ; au demeurant, un montant annuel moyen sensiblement comparable devra être inscrit par la future collectivité unique dans son budget d'investissement pour ce volet, soit 6,80 M€.

**Tableau 24. Evaluation des besoins financiers pour la construction d'équipements scolaires, selon le taux de scolarité constaté à Saint-Laurent-du-Maroni : 2010-2020**

	2010-2020		Total
	Commune	Collectivité unique	
Ecole maternelle	27 000 000	0	27 000 000
Ecole élémentaire	39 000 000	0	39 000 000
Collège		40 000 000	40 000 000
Lycée		28 000 000	28 000 000
Total euros constants	66 000 000	68 000 000	134 000 000
<b>Total en euros courants</b>	<b>75 661 603</b>	<b>77 954 379</b>	<b>153 615 983</b>
<i>Moyenne annuelle ( en € constants)</i>	<i>6 600 000</i>	<i>6 800 000</i>	<i>13 400 000</i>
<b>Moyenne annuelle (en € courants)</b>	<b>7 566 160</b>	<b>7 795 438</b>	<b>15 361 598</b>

Source : auteurs.

A partir de 2020, les besoins en investissements vont presque tripler, et c'est un montant de 15,60 M€ que devra, chaque année, budgéter la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, pour lui permettre de répondre aux besoins en écoles maternelles et primaires sur son territoire. Par ailleurs, la collectivité unique devra, à partir de 2020, budgéter un montant moyen de 11,60 M€ chaque année pour la construction de nouveaux collèges, et parallèlement dans le même pas de temps un montant de 6 M€ pour la construction de nouveaux lycées (soit un lycée à construire tous les deux ans).

**Tableau 25. Evaluation des besoins financiers pour la construction d'équipements scolaires, selon le taux de scolarité constaté à Saint-Laurent-du-Maroni : 2020-2030**

	2020-2030		Total
	Commune	Collectivité unique	
Ecole maternelle	54 000 000	0	54 000 000
Ecole élémentaire	102 000 000	0	102 000 000
Collège		116 000 000	116 000 000
Lycée		60 000 000	60 000 000
Total en euros constants	<b>156 000 000</b>	<b>176 000 000</b>	<b>332 000 000</b>
<b>Total en euros courants</b>	<b>240 341 325</b>	<b>271 154 315</b>	<b>511 495 640</b>
<i>Moyenne annuelle ( en € constants)</i>	<i>15 600 000</i>	<i>17 600 000</i>	<i>33 200 000</i>
<b>Moyenne annuelle (en € courants)</b>	<b>24 034 132</b>	<b>27 115 432</b>	<b>51 149 564</b>

Source : auteurs.

## Selon le taux de scolarisation observé au niveau national

Dans un scénario de rattrapage des taux de scolarisation visant l'atteinte des taux enregistrés au niveau national, les besoins en investissements impacteraient presque exclusivement la commune de Saint-Laurent-du-Maroni en charge des écoles maternelles et élémentaires. Par rapport au taux de scolarisation correspondant actuellement relevé à Saint-Laurent-du-Maroni, les investissements nécessaires à engager en complément s'élèveraient à 1,50 M€ (en euros constants) par an sur la période 2010-2020, soit 1,70 M€ (en euros courants) par an sur ladite période. Les besoins en investissements pour les collèges et les lycées augmenteraient faiblement pour leur part.

**Tableau 26. Evaluation des besoins financiers pour la construction d'équipements scolaires, selon le taux de scolarité relevé au niveau national à atteindre par Saint-Laurent-du-Maroni : 2010-2020**

	2010-2020		Total
	Commune	Collectivité unique	
Ecole maternelle	39 000 000	0	39 000 000
Ecole élémentaire	42 000 000	0	42 000 000
Collège		40 000 000	40 000 000
Lycée		32 000 000	32 000 000
<b>Total en euros constants</b>	<b>81 000 000</b>	<b>72 000 000</b>	<b>153 000 000</b>
<b>Total en euros courants</b>	<b>92 857 422</b>	<b>82 539 931</b>	<b>175 397 353</b>
<i>Moyenne annuelle ( en € constants)</i>	<i>8 100 000</i>	<i>7 200 000</i>	<i>15 300 000</i>
<b>Moyenne annuelle (en € courants)</b>	<b>9 285 742</b>	<b>8 253 993</b>	<b>17 539 735</b>

Source : auteurs.

Sur la période 2020-2030, les besoins en investissements pour la construction d'écoles primaires et élémentaires du ressort de la commune s'élèveraient à 16,80 M€ (en euros constants) par an, soit près de 26 M€ (en euros courants) par an. Au total, selon ce scénario de rattrapage, c'est une somme d'environ 540 M€ (en euros courants) qu'il faudrait mobiliser pour l'ensemble des infrastructures scolaires, du primaire au secondaire, à réaliser sur le territoire communal, dont une enveloppe de 260 M€ serait à la charge de la commune.

**Tableau 27. Evaluation des besoins financiers pour la construction d'équipements scolaires, selon le taux de scolarité relevé au niveau national à atteindre par Saint-Laurent-du-Maroni : 2020-2030**

	2020-2030		Total
	Commune	Collectivité unique	
Ecole maternelle	66 000 000	0	66 000 000
Ecole élémentaire	102 000 000	0	102 000 000
Collège		116 000 000	116 000 000
Lycée		68 000 000	68 000 000
<b>Total en euros constants</b>	<b>168 000 000</b>	<b>184 000 000</b>	<b>352 000 000</b>
<b>Total en euros courants</b>	<b>258 829 119</b>	<b>283 479 511</b>	<b>542 308 630</b>
<i>Moyenne annuelle (en € constants)</i>	<i>16 800 000</i>	<i>18 400 000</i>	<i>35 200 000</i>
<b>Moyenne annuelle (en € courants)</b>	<b>25 882 912</b>	<b>28 347 951</b>	<b>54 230 863</b>

Source : auteurs.

## 6.4. Evaluation des besoins en création en établissements économiques et en réserve foncière pour leur implantation

### 6.4.1. Des besoins d'emplois aux établissements à créer

Les projections de besoins d'emplois doivent se traduire en nombre d'établissements sur l'ensemble de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Or, le nombre d'établissements devant être créés peut considérablement varier selon : (i) la structuration en taille des établissements, (ii) le flux des nouveaux emplois à pourvoir, (iii) la nature des activités économiques.

Le flux des nouveaux emplois à pourvoir est donné par les projections socio-démographiques. Cette variation aboutit à la nécessité de créer (sur la base du taux d'emploi actuel) 5771 nouveaux emplois sur Saint-Laurent-du-Maroni entre 2010 et 2020, soit 577 emplois par an, puis 10 453 nouveaux emplois entre 2020 et 2030. Soit 1622 nouveaux emplois à créer chaque année sur l'ensemble de la période 2010-2030.

### 6.4.2. Les scénarios de création d'emplois

Pour répondre aux besoins de création d'emplois, il est possible d'envisager plusieurs scénarios, partant de la réalité structurelle du territoire, mais aussi des choix et du volontarisme politique.

Ce volontarisme politique peut se traduire par deux impacts objectivement réalisables et constatables : d'une part, l'accroissement à terme du taux d'emplois par rapport à une situation initiale et, d'autre part, la primauté donnée à des activités et tailles d'établissements à la suite de



la mise en place de mesures incitatives (création de zones économiques, emplois aidés, subvention d'équipements, etc.). Ainsi, il est possible que la ville se fixe comme objectifs :

- de rattraper le taux d'emploi enregistré à l'échelle de l'ensemble de la Guyane ; dans l'hypothèse où les taux d'emplois par tranche d'âges pour la Guyane resteront stables (mais toujours faibles), l'objectif pour la ville de Saint-Laurent-du-Maroni est non seulement de ne pas décrocher par rapport au département, mais encore de tendre vers un rattrapage des indicateurs économiques relevés à l'échelle du département (Cf. Tableau 28) ;

**Tableau 28. Comparaison des taux d'emploi par tranche d'âges et sexe à Saint-Laurent-du-Maroni par rapport à l'ensemble Guyane**

Taux d'emploi	Saint-Laurent-du-Maroni		Guyane	
âge	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
15 à 24 ans	13,7 %	10 %	19 %	13 %
25 à 54 ans	46 %	29 %	63 %	47 %
55 à 64 ans	43 %	24 %	51 %	39 %
	28,80 %		43,30 %	

Source : INSEE, recensement de la population.

- de se tourner vers un modèle économique mûrement étudié et choisi : soit le modèle résidentiel « Ile de Cayenne », soit le modèle productif de Kourou, voire conserver le modèle actuel de Saint-Laurent-du-Maroni (maintien de la structure des activités économiques).

#### 6.4.3. Le taux d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni reste stable : le scénario « au fil de l'eau »

Si le taux d'emploi à Saint-Laurent-du-Maroni reste stable, s'établissant donc à 28,8 %, le nombre d'emplois à créer devra être de 5 771 à l'horizon 2020. Ce nombre d'emplois à couvrir sera de 10 453 entre 2020 et 2030.

En fonction du modèle économique choisi parmi les trois options, on obtient la répartition du nombre d'établissements par nature d'activité(s) économique(s) à créer (Cf. tableau 29).

Quel que soit le modèle économique choisi, il ressort que plus de 12 000 établissements devraient être créés, dont la quasi-totalité (90 %) correspondrait à des établissements sans salariés, soit fonctionnant sous la forme d'auto-emploi. Dans une sphère économique plus résidentielle comme à Cayenne, le nombre d'établissements agricoles nouveaux serait tout à fait marginal, et celui des établissements à créer dans le secteur du commerce et des services serait de l'ordre de 8 700. Dans un modèle économique plus productif comme à Kourou, le secteur de la construction serait à privilégier avec près de 2 200 nouveaux établissements à créer. Si Saint-Laurent-du-Maroni conserve son modèle actuel – même si les secteurs de la construction, du

commerce et des services resteront majoritaires – le poids relatif de la sphère publique et de l'agriculture (comparé à Cayenne et Kourou) nécessitera un effort particulier en création d'établissements.

**Tableau 29.** Projections du nombre d'établissements à activités économiques à créer, selon le taux d'emploi actuellement constaté à Saint-Laurent-du-Maroni (taux restant stable) et en fonction du modèle économique retenu

	Modèle économique actuel Saint-Laurent-du-Maroni	Modèle économique Cayenne	Modèle économique Kourou
	Etablissements nouveaux nécessaires entre 2010 et 2030	Etablissements nouveaux nécessaires entre 2010 et 2030	Etablissements nouveaux nécessaires entre 2010 et 2030
Agriculture	1 481	170	963
Industrie	1 146	9 67	1 140
Construction	1 655	1 712	2 174
Commerce/services	7 387	8 703	7 163
Administration publique	1 179	1 191	999
<b>Total Etablissements</b>	<b>12 848</b>	<b>12 743</b>	<b>12 439</b>

Source : auteurs.

**Tableau 30.** Projections du nombre d'établissements à activités économiques à créer, selon le taux d'emploi actuellement enregistré dans l'ensemble Guyane et en fonction du modèle économique retenu

	Modèle économique actuel Saint-Laurent-du-Maroni	Modèle économique Cayenne	Modèle économique Kourou
	Etablissements nouveaux nécessaires entre 2010 et 2030	Etablissements nouveaux nécessaires entre 2010 et 2030	Etablissements nouveaux nécessaires entre 2010 et 2030
Agriculture	2 353	270	1 530
Industrie	1 821	1 539	1 807
Construction	2 632	2 723	3 455
Commerce/services	11 746	13 837	11 390
Administration publique	1 878	1 896	1 587
<b>Total</b>	<b>20 430</b>	<b>20 265</b>	<b>19 769</b>

Source : auteurs.

#### 6.4.4. Le taux d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni rattrape celui de l'ensemble Guyane

Si le taux d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni devait rattraper celui de l'ensemble de la Guyane, les besoins en créations d'emplois augmenteraient de 10 873 entre 2010 et 2020, et de 25 799 entre 2010 et 2030, soit un accroissement d'emplois supplémentaires de presque 15 000 sur la décennie 2020-2030. C'est sur cette base qu'ont été estimés les besoins en création d'établissements.

Dans cette stratégie de rattrapage, c'est plus de 20 000 établissements qu'il conviendrait de créer à l'horizon 2030, dont 90 % se présenteraient sous la forme d'établissements sans salariés (*i.e.* en auto-emploi). En fonction du modèle économique retenu, on obtient la répartition du nombre d'établissements par nature d'activité(s) économique(s) à créer (Cf. tableau 30).

#### 6.5. Evaluation des besoins nécessaires en foncier d'entreprises

En matière de développement économique, si ce dernier est essentiellement assuré par les acteurs privés, les investissements publics nécessaires, indépendamment des éventuelles aides, peuvent s'exprimer en surfaces foncières nécessaires pour pouvoir faciliter et assurer l'installation des activités économiques envisagées. Pour cela, on séparera les activités agricoles des autres activités, les besoins en foncier n'étant pas de même nature et du même ordre de grandeur. On prendra donc – pour établir les projections sur la base du modèle économique de Saint-Laurent-du-Maroni actuellement relevé – la SAU moyenne de 2,8 hectares par exploitation. En revanche, dans les scénarios où Saint-Laurent-du-Maroni s'orienterait vers un développement économique plus résidentiel comme à Cayenne ou plus productif comme à Kourou, on prendra la SAU moyenne enregistrée en Guyane, soit 4,2 hectares par exploitation.

Pour les zones économiques non agricoles, on se référera aux surfaces réservées pour les zones d'activités économiques, de 300 m<sup>2</sup> pour les entreprises individuelles en auto-emploi à 10 000 m<sup>2</sup> pour les établissements de plus de 50 salariés.

En procédant ainsi, et en appliquant les mêmes besoins par taille quel que soit le modèle, on aboutit aux besoins en réserves foncières suivants :

**Tableau 31. Evaluation des besoins fonciers pour les activités économiques agricoles et non agricoles à l'horizon 2030 en fonction du taux d'emploi et du modèle économique**

Besoins fonciers pour les activités économiques (taux d'emploi = Saint-Laurent-du-Maroni 2010)		Taux d'emploi actuel (28 %)			Taux d'emploi Guyane (43 %)		
		Modèle Saint-Laurent-du-Maroni	Modèle Cayenne	Modèle Kourou	Modèle SLM	Modèle Cayenne	Modèle Kourou
2010-2020	Agriculture (zone Nc) <sup>(1)</sup>	1 476 ha	252 ha	1 436 ha	2 775 ha	479 ha	2 709 ha
	Activités non agricoles (zone Ui) <sup>(2)</sup>	137 ha	149 ha	137 ha	259 ha	282 ha	259 ha
2020-2030	Agriculture (zone Nc)	2 671 ha	462 ha	2 608 ha	3 814 ha	655 ha	3 717 ha
	Activités non agricoles (zone Ui)	249 ha	271 ha	253 ha	355 ha	388 ha	357 ha
2010-2030	Agriculture (zone Nc)	4 147 ha	714 ha	4 045 ha	6 588 ha	1 134 ha	6 426 ha
	Activités non agricoles (zone Ui)	386 ha	420 ha	390 ha	614 ha	669 ha	617 ha

(1) Zone Nc / Zone agricole

(2) Zone Ui : Secteur à vocation économique

Source : auteurs.

A la lecture du tableau 31, il ressort que les besoins pour les activités économiques non agricoles resteraient relativement stables d'un modèle à l'autre, et nécessiteraient dans tous les cas entre 386 et 420 hectares à mobiliser, si le taux d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni demeurait au niveau actuellement observé. Dans la perspective d'un taux d'emploi à Saint-Laurent-du-Maroni rattrapant celui de la moyenne guyanaise, les besoins en réserves foncières pour les activités économiques non agricoles s'élèveraient à environ 600 hectares à l'horizon 2030 (et à plus de 250 hectares à l'échéance 2020).



## 7. La démarche prospective avec les acteurs

L'objectif de la démarche prospective proposée dans l'étude est d'aboutir à des scénarios de prospective stratégique, c'est-à-dire à des scénarios qui puissent être le résultat d'orientations et de choix politiques à l'horizon 2030. Une telle démarche ne se résume donc pas à l'avis d'experts, mais nécessite d'impliquer les acteurs agissant pour et sur la ville. Il s'agit alors de s'appuyer sur une démarche vivante d'appropriation du futur par les acteurs eux-mêmes (à commencer par les élus de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni), afin de faire émerger leurs visions à terme de leur territoire, en cherchant à identifier les enjeux-clés, les représentations diverses mais aussi les consensus partagés par les acteurs sollicités.

### 7.1. La méthodologie retenue

La méthodologie retenue pour impliquer les acteurs sur les perspectives territoriales de Saint-Laurent-du-Maroni est la méthode Delphi-Abaque de Régnier. Celle-ci consiste, en vue de son appropriation la plus large possible, à demander à un panel d'acteurs concernés par le devenir de Saint-Laurent-du-Maroni de se positionner sur des affirmations traduisant les enjeux liés à la ville, et ce dans une dimension prospective. Il s'agit de formuler des affirmations, les plus tranchées possibles, ressortissant à cinq grands groupes de sujets (groupes d'items), à savoir :

- Habitat/Urbanisme
- Ecole/Scolarité
- Economie/Emploi
- Politique et administration
- Santé/Social

Pour ces groupes d'items, une quarantaine d'affirmations sont formulées et soumises aux acteurs pour recueillir leurs avis, chaque avis étant caractérisé par un code couleur, allant de « *Je suis tout à fait d'accord* » (couleur verte) à « *Je ne suis pas du tout d'accord* » (couleur rouge). L'ensemble des avis, traduits sous forme de couleurs, permet de dégager une matrice mixte croisant intervenants et items (affirmations) par ordre décroissant de consentement aux affirmations. L'objectif est d'aboutir à une vision partagée sur les enjeux consensuels pour le futur et, en même temps, de ne pas occulter les controverses qui vont devenir des paris sur le futur. A partir des consensus, on en déduira les futurs possibles probables, une vision partagée du

futur acceptable par le plus grand nombre d'acteurs. A partir des *dissensus* et des controverses, on mettra en évidence les futurs alternatifs, souhaitables ou non.

### 7.1.1. Les résultats de l'abaque : entre consensus et divergences

Les résultats obtenus (voir *infra*) correspondent aux positions des différents acteurs mobilisés pour l'exercice de l'abaque de Régnier. Une vingtaine de personnes ont été sollicitées, issues des institutions et organisations suivantes :

- élus de Saint-Laurent-du-Maroni,
- fonctionnaires territoriaux,
- élus territoriaux,
- fonctionnaires de l'Etat,
- acteurs de la société civile (dans les domaines associatif et économique, experts).

Douze personnes ont formulé leurs avis sur l'ensemble des affirmations proposées.

**Tableau 32. Résultats obtenus issus de l'exercice de l'abaque de Régnier**

	Les visions consensuelles issues de l'abaque	Les points de divergences de l'abaque
Habitat/ Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des transports comme instrument de cohésion urbaine pour faciliter, à travers leur développement, l'appartenance de tous à la ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La révision du plan local d'urbanisme remporte des avis contrastés: certains considérant nécessaire de le repenser, d'autres n'y voyant pas d'intérêt particulier.</li> <li>• En matière de foncier et d'habitat, les solutions de régularisations foncières massives et/ou d'auto-constructions et d'habitats alternatifs ne sont pas des solutions créant l'unanimité: certains les préconisant, d'autres non.</li> </ul>
Economie/ Emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération entre la Guyane et le Surinam est perçue comme un levier de développement plus que comme un risque de marginalisation.</li> <li>• En matière économique, l'agriculture familiale est un secteur à privilégier, mais aussi la petite transformation agricole qui pourrait en découler.</li> <li>• Nécessité de lutter contre l'économie informelle.</li> <li>• Développer les instruments de type micro-crédit.</li> <li>• Nécessité de développer une gamme de logements très sociaux pour répondre de manière massive aux besoins de logements sur la ville.</li> <li>• Une ville polycentrée: démultiplier les points de centralité dans la ville, au travers de la présence des services publics (en termes d'équipements et de services).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relance des filières traditionnelles telles que l'orpaillage ou la filière bois diversement appréciée: la filière bois est peu porteuse d'avenir pour certains, ou au contraire à relancer par des effets d'incitation des jeunes pour d'autres. Vision controversée du secteur de la pêche: relance possible mais subventionnée, ou via une coopération avec le Surinam voisin.</li> <li>• Avis mitigés sur le développement des secteurs de pointe ou à forte valeur ajoutée, tels que la télémédecine ou le tourisme.</li> </ul>

Santé/Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité d'intégration de tous les habitants dans des processus de connaissance des droits et des règles de citoyenneté, et notamment l'inclusion des quartiers marginalisés. Les instruments d'information, de sensibilisation et, plus largement, tous les dispositifs associatifs et participatifs sont promus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis divergents sur le plafonnement des allocations familiales (lien entre allocations et démographie ?)</li> <li>Immigration perçue comme peu concurrentielle, ou au contraire considérée comme problématique pour l'emploi.</li> <li>Avis divergents sur la nécessité de supprimer ou non le barrage d'Iracoubo, pouvant être perçu comme un instrument de lutte contre l'immigration illicite.</li> </ul>
Politique et administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin de concours exceptionnels de la part de l'Etat pour répondre aux besoins en matière de services de base (logements, équipements, santé, etc.).</li> <li>Nécessité pour l'Etat de prendre en compte les spécificités de la Guyane par une adaptation des normes et réglementations nationales ou européennes au contexte local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence du périmètre de la CCOG : pour d'aucuns, il est pertinent de penser le développement à l'échelle de l'Ouest guyanais, qui devrait se traduire par la réalisation d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT); pour d'autres, le territoire couvert par la CCOG est trop étendu pour être pertinent.</li> </ul>
Ecole/Scolarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des dispositifs de type « <i>Ecole de la seconde chance</i> ».</li> <li>Privilégier les filières techniques et professionnelles.</li> <li>Reconnaissance, au travers de l'enseignement et de l'éducation, de la diversité culturelle et de la prise en compte de cette diversité dans l'enseignement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le lien entre ramassage scolaire et déscolarisation ne suscite pas une adhésion unanime : alternative entre le rapprochement des familles vers les lieux urbanisés ou développement du ramassage scolaire.</li> <li>L'apprentissage des langues vernaculaires par la mise en place de postes de médiateurs linguistiques ne paraît pas une solution partagée par tous, des avis négatifs s'exprimant sur cette question.</li> </ul>

Source : auteurs.

Le travail de prospective et celui d'élaboration de scénarios ne sont pas nécessairement synonymes. Il existe un temps de l'anticipation (le temps de prospection des changements prévus, souhaitables ou redoutés), lequel n'a de sens que s'il est suivi par le temps de la préparation de l'action, c'est-à-dire de l'élaboration de choix stratégiques pour se préparer aux changements. Or, les options stratégiques face aux défis que le travail de prospective a révélées, ne sont pas nécessairement les mêmes selon les acteurs d'un territoire. Des visions s'opposent, des choix s'affrontent. Cette diversité des actions possibles induit la constitution de scénarios stratégiques différents qui offrent plusieurs réponses possibles aux enjeux que la prospective exploratoire a identifiés. La prospective répond donc à la question « *Que peut-il advenir ?* », et les scénarios stratégiques à la question « *Qu'allons-nous faire ?* »

Voilà pourquoi les scénarios stratégiques sont utiles à la prospective, afin qu'elle ne reste pas un pur domaine de réflexion déconnectée de la pratique stratégique et de débats décisionnels. Enfin, la prospective est indispensable à l'élaboration de scénarios stratégiques, pour que ceux-ci restent cohérents et vraisemblables, sans ignorer l'histoire du territoire en question.





## 8. Les propositions de scénarios à l'horizon 2030

Les trois scénarios envisagés sont issus des résultats de l'exercice précédent (méthode Delphi-Abaque de Régnier), mais sont fondés sur trois hypothèses structurantes pour l'avenir de Saint-Laurent-du-Maroni. La première hypothèse repose sur un interventionnisme de la commune, avec les moyens financiers de la décentralisation actuelle, sans ressources ni une intervention exceptionnelle de la part de l'Etat. Au contraire, la deuxième hypothèse présuppose qu'une OIN pourrait intervenir sur la ville et accroître ainsi le rôle de l'Etat sur l'Ouest guyanais. Enfin, la troisième et dernière hypothèse imagine le futur en amplifiant les phénomènes constatés aujourd'hui, sans que les acteurs de la ville ne puissent agir sur ces phénomènes.

### 8.1. Le scénario « promotion de l'initiative privée et de développement local endogène »

Pour ce scénario, on fait l'hypothèse que l'Etat ne mobilisera pas des moyens exceptionnels sous la forme d'une OIN, et que les budgets alloués dans l'avenir – tant dans le cadre des futurs plans Etat-Région que dans le cadre des aides européennes<sup>[40]</sup> – ne progresseront qu'à hauteur des prévisions d'inflation et de croissance démographique, et ce sans financement budgétaire additionnel.

Dans ce modèle, il s'agirait pour les pouvoirs publics français, guyanais et de Saint-Laurent-du-Maroni, de privilégier en premier lieu tous les facteurs de croissance économique en faisant l'hypothèse forte (i) qu'une croissance économique supérieure à la croissance démographique sera le principal facteur de développement de Saint-Laurent-du-Maroni, (ii) que la croissance alliée à la formalisation de l'économie formelle, dans un contexte de règles du jeu transparentes fondées sur une concurrence juste, augmentera conséquemment les rentrées fiscales, (iii) que l'accroissement des ressources fiscales permettra à la commune de générer des ressources financières accrues, et (iv) que ces ressources fiscales ainsi augmentées permettront une politique d'investissements à la hauteur des enjeux de planification urbaine à long terme.

Ce scénario postule que les investissements publics en infrastructures sociales seront la résultante d'une politique fiscale reposant elle-même sur la recherche initiale de la croissance économique, issue du renforcement des capacités individuelles et collectives d'acteurs

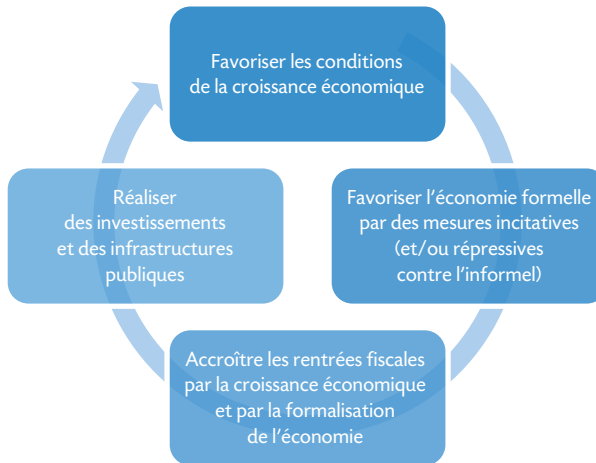
---

[40] Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

économiques intervenant, pour la quasi-totalité d'entre eux, dans le cadre d'une économie formelle.

L'objectif est donc de promouvoir la création d'un cercle vertueux, pouvant se résumer ainsi :

### Schéma 1. Cycle vertueux de développement par la croissance de l'activité économique



Source : auteurs.

Favoriser les conditions de la croissance économique consiste à privilégier les initiatives privées, la liberté d'entreprise, d'association, de création dans son acception large. Le rôle des pouvoirs publics n'est pas de se substituer à l'initiative privée (collective ou individuelle), mais d'en susciter le développement par la création d'un environnement favorable à cet esprit d'initiative. L'objectif n'est donc pas de considérer la pauvreté seulement à l'aune du niveau de revenus, qu'il suffirait alors de compenser par l'allocation de *minima* sociaux, mais comme un frein à l'esprit d'initiative, conduisant les individus à ne pas librement créer leurs propres revenus. Susciter leurs capacités d'initiative, c'est aussi renforcer leurs capacités entrepreneuriales par des dispositifs de formation, d'accompagnement et d'inclusion dans la ville, et développer en amont les infrastructures publiques pertinentes.

Début 2015, la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni a décidé de faire de l'emploi la cause numéro un de la commune. Elle a ainsi organisé au cours du premier trimestre 2015 des ateliers généraux sur la question, réunissant tous les représentants de la société civile et du monde économique : associations, acteurs économiques de l'Ouest guyanais, représentants des syndicats d'entrepreneurs (Confédération générale des petites et moyennes entreprises [CGPME], Association des moyennes et petites industries [AMPI], Mouvement des entreprises de France [MEDEF]), syndicats de salariés, etc.

Lors de ces ateliers généraux, présidés par le maire et le président du Conseil général, le constat est partagé sur les projections de besoins d'emplois : selon le scénario le plus probable, la population âgée de 15 à 64 ans passerait de 21 500 en 2010 à 41 400 en 2020 et à 77 800 en 2030. Cela signifie que 2 800 personnes environ entreraient chaque année sur le marché de l'emploi à Saint-Laurent-du-Maroni. A noter que ce nombre est uniquement fondé sur le taux d'emploi actuel. Dans l'hypothèse volontariste d'un rattrapage du taux d'emploi de Saint-Laurent-du-Maroni pour s'aligner sur celui de l'ensemble de la Guyane, il faudrait que le taux d'emploi à l'horizon 2030 progresse de 28 % à 40 %.

Dans l'hypothèse où le taux d'emploi de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni resterait stable sur la période de projections considérée, les besoins en emplois supplémentaires s'élèveraient à 5 771 en 2020 et à 16 225 en 2030, mais ils atteindraient 26 000 emplois à créer en 2030 sur la base du taux d'emploi actuellement enregistré en Guyane à rattraper.

De ce constat ont émergé plusieurs priorités, à savoir :

- la nécessité de libérer de la réserve foncière, au-delà des simples prévisions du PLU actuel, pour attirer les acteurs économiques sur le territoire de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- l'appui des programmes de construction à venir (logements, écoles) pour favoriser la création d'emplois dans le secteur du BTP ;
- la lutte contre le secteur informel par des dispositifs d'accompagnement sous forme de services financiers et non financiers aux TPE et entrepreneurs individuels ;
- la création de systèmes productifs locaux (en s'appuyant sur la création de grappes d'entreprises), pour créer un environnement favorable à la création d'entreprises ;
- un programme ambitieux de développement des exploitations agricoles familiales par l'extension des zones agricoles et par la nécessité de régularisation foncière pour les exploitants informels.

Le modèle économique retenu est celui d'une économie essentiellement résidentielle, dans des secteurs plutôt traditionnels : la construction, l'agriculture vivrière, mais aussi les services aux personnes et le commerce. Il s'agit de promouvoir les activités peu concurrencées par les importations dans des secteurs qui emploient beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée et seront en capacité d'absorber les demandeurs d'emploi sans qualification précise, constituant ainsi une priorité en matière d'emploi local.

La première mesure de la commune consiste alors à réviser son PLU ; en effet, la question foncière est apparue comme un des enjeux majeurs pour faciliter la création d'entreprises. Le Conseil municipal a donc décidé de modifier en conséquence son PLU, ayant abouti à une augmentation considérable des zones dédiées aux activités économiques. De là, 250 hectares ont pu être libérés à cet effet, dont la moitié en zone Ux<sup>[41]</sup> déjà urbanisée, et l'autre moitié en

---

[41] Zone réservée essentiellement aux activités économiques.

zone 1Ux<sup>[42]</sup> restant à urbaniser. A cette occasion, la proposition de révision du PLU prévoit de transformer l'aérodrome en zone économique, la construction d'un nouvel aérodrome étant prévue à l'extérieur de la ville, opération déjà inscrite en accord avec le Conseil régional dans le nouveau contrat de plan Etat-Région.

Trois autres décisions ont été prises, résultats des conclusions des ateliers généraux qui se sont tenus début 2015 :

- 1) dans le cadre de la fusion des Conseils général et régional, le Conseil régional s'est engagé à déconcentrer une partie de ses services par la création d'une antenne régionale à Saint-Laurent-du-Maroni. Cette antenne régionale assurera notamment un rôle de guichet unique pour les demandes d'aides économiques (incluant les dispositifs d'aides européennes) ;
- 2) est créée, dans le quartier de Saint-Maurice, une Maison de l'entrepreneur de l'Ouest guyanais, associant des organismes d'insertion, des institutions de micro-crédit, l'ADIE et diverses associations locales : cette Maison de l'entrepreneur a pour objectif de faciliter la domiciliation des *jobbers*<sup>[43]</sup>, leur formation de base (y compris l'alphabétisation), l'accès aux micro-crédits et autres prêts d'honneur, ainsi que l'accompagnement après la création des micro-entreprises (gestion, démarches administratives). Les banques locales ont accepté de participer à l'opération sous forme de mécénat *via* des dispositifs de prêts d'honneur et d'une dotation de gestion réservée pour la Maison de l'entrepreneur pendant trois ans. A partir de 2017, d'autres institutions intervenant dans les domaines de l'insertion, du microcrédit créeront une antenne à Saint-Laurent-du-Maroni (ce qu'envisagent de faire, par exemple, France Active et la plate-forme Initiative) ;
- 3) l'introduction, dans tous les marchés publics portant sur la construction de bâtiments, d'une clause de réservation partielle du marché à des petites entreprises locales, ainsi que d'un plan de sous-traitance incluant le recours à de la main-d'œuvre locale et en insertion pour les grandes entreprises remportant les marchés.

A partir de 2016, la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni entamera des démarches auprès du Conseil régional pour inclure dans le budget de la formation professionnelle une dotation pour la création d'une école de la seconde chance : cette dotation sera destinée à rémunérer les écoliers de la deuxième chance, et sera expressément prévue dans le nouveau contrat de plan Etat-Région. Parallèlement, des contacts et liens seront noués avec la Fondation de l'Ecole de la deuxième chance en métropole pour obtenir la labellisation d'une telle école à créer. Les entreprises de Guyane seront par ailleurs approchées pour devenir partenaires de l'expérience, soit sous la forme d'un mécénat, soit pour des engagements de paiement de la taxe d'apprentissage. La banque BRED, déjà partenaire en métropole, s'est engagée pour cette expérience.

---

[42] Zone à urbaniser réservée aux activités économiques.

[43] Un *jobber* est une personne exerçant un petit emploi temporaire informel.

Autour de la mi-2017, la première Ecole de la deuxième chance sera créée sur un terrain situé à l'entrée de la ville : elle accueillera 60 élèves la première année. Pour prendre en compte les particularismes locaux, des cours d'alphabétisation seront dispensés, mais aussi des cours de technique agricole, et ce par l'intermédiaire d'un partenariat avec la Chambre consulaire d'agriculture qui mobilisera des formateurs techniques agricoles.

Dans le cadre des programmes de construction prévus au PLU, la recherche d'investisseurs locaux dans la création de deux nouvelles menuiseries (la seule menuiserie existante ayant elle-même fait l'objet d'un plan de relance) a été engagée ; l'évaluation de la demande pour les constructions à venir (les besoins en bois sont estimés à un minimum de 6 m<sup>3</sup> de bois par maison) permet d'appréhender le marché pour au moins trois PME de menuiserie. La mairie met à disposition une zone industrielle et artisanale – située à l'emplacement de l'aérodrome désormais désaffecté dans l'attente de la construction du nouvel aérodrome – zone qui sera dédiée aux activités de première transformation (la proximité des menuiseries invite à la compétition, tout en favorisant un esprit de coopération). Dans le même temps, sur recommandations de l'Office national des forêts (ONF), les cahiers de prescriptions techniques incluent l'utilisation de grumes autres que l'angélique pour les charpentes et boiseries des constructions (une liste d'une cinquantaine de grumes proposées par l'ONF figure dans chaque cahier de prescriptions techniques des appels d'offres).

En matière d'habitat, en l'absence d'augmentation exceptionnelle des lignes LBU et FRAFU, la mairie a décidé de lancer plusieurs séries d'opérations visant une viabilisation optimisée et un meilleur équilibre par rapport aux besoins réels, entre des logements en partie autoconstruits destinés aux plus pauvres, les autres produits locatifs sociaux (LLTS, LLS, prêt locatif social – PLS) et des lots libres. La faible solvabilité des futurs bénéficiaires des logements rend difficile l'atteinte de l'équilibre de ces opérations et nécessite par conséquent que l'Etat adapte les niveaux de subventionnement de l'aménagement en fonction du public cible (comme c'est au demeurant le cas en RHI pour des sites déjà urbanisés). Le système consiste en plusieurs principes et modalités d'intervention, à savoir :

- la création sur les parcelles viabilisées de modules de base d'habitat (dalles en béton, pièce d'eau, charpentes), raccordés aux réseaux (eau, assainissement collectif, électricité) ;
- l'organisation spatiale du quartier ;
- la sécurisation du statut d'occupation du foncier pour les habitants les plus précaires, à travers une formule de bail à construction (bail emphytéotique), avec la possibilité pour ceux-ci de devenir propriétaires à terme ;
- l'accession à la propriété d'un produit habitat combinant la réalisation de modules de base par des entreprises formelles et l'autoconstruction encadrée. Pour s'assurer du recours à des entreprises de Saint-Laurent-du-Maroni (menuisiers, TPE dans le bâtiment, électriciens, plombiers, etc.), un système de chèques services est mis en place par la DEAL : celui-ci consiste à subventionner les familles sous forme de chèques services, uniquement échangeables auprès des entreprises (de production de matières premières, d'artisanat ou de services) de Saint-Laurent-du-Maroni, partenaires de l'opération ;

- la possibilité d’avoir recours à des micro-crédits pour étendre et développer l’habitat (les modules d’habitat sont conçus pour permettre la construction d’un second étage, facilitant les décohabitations pour le même habitat) : le Pact-Arim<sup>[44]</sup> et l’ADIE se sont associés pour créer un produit de micro-crédit habitat sous forme de micro-prêts avec un déblocage par tranches (pour éviter le remboursement du capital avant la fin des travaux) ; ce système de crédit est également débloqué sous forme de chèques services uniquement échangeables auprès des PME et TPE de la ville ;
- un accompagnement technique et social tout au long des opérations, tant dans le processus d’information du dispositif que pour la participation des habitants ;
- la réservation des espaces pour des équipements publics communaux (carbets associatifs, pôles récréatifs pour les enfants, écoles, etc.), des espaces publics et de proximité.

De même, à partir de 2018, une convention sera signée entre la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni et une entreprise de briqueterie de Cayenne pour l’installation d’un second site de construction à Saint-Laurent-du-Maroni. Le financement de cette implantation sera en partie assuré par l’antenne guyanaise de la Banque publique d’investissement (BPI).

En termes de santé, profitant des mesures de garantie de revenus arrêtées par l’Etat pour les professions médicales libérales installés dans les déserts médicaux (loi pour le financement de la sécurité sociale 2013, mise en application dès 2014), la volonté de la mairie est de susciter, grâce à ces mesures, la venue de professions de santé (médecins libéraux, infirmiers libéraux, dentistes et une compagnie d’ambulances). Pour cela, est créée, sur requête de la mairie, une Maison de la santé financée sur le FSE. Cette Maison regroupe deux médecins généralistes, un cabinet dentaire, une société d’ambulances et une société civile professionnelle (SCP) d’infirmiers. La mairie a réussi à attirer ces professions libérales en proposant la prise en charge par le budget communal du loyer des premières années. En contrepartie, l’embauche de postes de secrétariat/accueil est exigée de la part des praticiens, postes en partie financés sur contrats aidés.

Devant le succès de la première Maison de la santé, la réalisation d’une seconde est prévue pour 2023, laquelle incorporera un cabinet de kinésithérapie.

Dès 2016, dans le cadre d’un partenariat avec le Conseil régional de Guyane et dans le cadre des orientations du nouveau contrat de plan Etat-Région, un vaste programme de promotion de l’agriculture vivrière sera lancé selon une approche intégrée, du traitement des questions foncières jusqu’à la transformation et la commercialisation des produits.

Pour cela, un travail de régularisation foncière sera mené à la mi-2016. En lien avec l’Etat qui a accepté de rétrocéder une partie des terres zonées en N<sup>[45]</sup> à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, des procédures d’attribution des surfaces agricoles sont mises en œuvre pour faciliter l’octroi de terres aux agriculteurs. Les personnes en situation foncière irrégulière et

---

[44] Protection, amélioration, conservation, transformation de l’habitat et associations de restauration immobilière.

[45] Zone naturelle.

d'occupation spontanée peuvent également solliciter la régularisation de leurs terres, si celles-ci sont dédiées à l'agriculture. Pour cela, la Chambre consulaire d'agriculture, en lien avec la mairie, a mis à disposition de cette dernière un conseiller technique agricole chargé d'appuyer les demandes de régularisation, mais aussi de formation pour les futurs agriculteurs et pour les aider dans leurs démarches de création en coopératives agricoles.

En aval, la stratégie consiste à créer un système de filières agricoles courtes et agro-alimentaires. Trois actions seront menées simultanément, à savoir :

- un second marché est programmé dans le quartier Saint-Maurice pour faciliter l'écoulement de la production locale. L'achèvement de sa viabilisation et sa livraison sont prévus pour 2017 ;
- après la viabilisation des nouvelles zones 1Ux, seront créées des petites zones de transformation agricole à vocation coopérative. Parallèlement, sur les mêmes sites, seront regroupés des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et des Ateliers de transformation collectifs (ATC) permettant à des coopératives d'y trouver du matériel agricole et de transformation. La création des CUMA et des ATC à Saint-Laurent-du-Maroni permet également d'adhérer au réseau fédératif des CUMA françaises et ainsi de recevoir des missions d'appui programmées par la Fédération des CUMA basée en métropole, s'inscrivant dans le cadre d'un jumelage avec des CUMA et des ATC du ressort de la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon ;
- une charte sera signée avec le centre commercial Super U pour garantir un approvisionnement des produits fabriqués localement par les coopératives agricoles : des rayonnages seront dédiés à cet effet. Plus largement, à l'échelle de la Guyane et sous l'égide du Conseil régional, de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de commerce et de l'industrie, un label Guyane sera attribué aux produits agro-alimentaires fabriqués et commercialisés localement.

Par ailleurs, la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni a lancé un projet de développement de transports sous forme de minibus privés dédiés au ramassage scolaire, mais aussi de services de taxis scooters. Un programme d'aide communal au financement des permis de conduire subordonné à la création de ligne(s) de ramassage scolaire a été lancé pour susciter les initiatives de création d'activités de ramassage scolaire par minibus. De là, un réseau de lignes de transport a été créé dans le cadre de conventions signées entre la mairie et les futurs prestataires de transport. Plus de 50 minibus seront mis en service entre 2017 et 2020. La même démarche a été aussi entamée avec des piroguiers, avec des embarcations spécialement équipées pour le ramassage scolaire, dont le financement du volet sécurisation est assuré par la mairie au moyen de petites dotations.

La satisfaction des besoins en ramassage scolaire deviendra un sujet prépondérant à partir de 2017, dès lors que la commune aura adopté, en accord avec l'Etat et les syndicats d'enseignants, le principe de la scolarisation à double vacation<sup>[46]</sup>. En effet, ce système de scolarisation sera mis

---

[46] Dans ce genre de système, les écoles accueillent deux groupes distincts d'élèves au cours d'une journée d'école (groupes du matin, groupes de l'après-midi).



en place de manière expérimentale en 2018 pour une durée d'un an. Compte tenu des retards de construction des écoles, il a été décidé de créer deux cycles d'enseignement (l'un le matin, l'autre l'après-midi), aux fins d'optimiser l'occupation des bâtiments, installations et équipements ; parallèlement, il a été décidé d'étaler la période scolaire dans l'année (la période estivale étant réduite de trois semaines), pour éviter de laisser les écoles inoccupées trop longtemps.

Une évaluation du dispositif de scolarisation à double vacation sera faite en 2019, dont les principaux enseignements tirés devraient être les suivants :

- après quelques cafouillages durant les premiers mois de mise en route du dispositif (problèmes d'absentéisme, de dégradation du mobilier, de non-respect des horaires rencontrés), celui-ci s'est progressivement stabilisé et le système s'avère désormais bien organisé ;
- le nouveau système ayant permis à la commune de mieux programmer les futurs investissements, et la nécessité de construire une nouvelle école élémentaire et primaire systématiquement chaque année n'étant plus justifiée, les besoins annuels moyens en investissements de la mairie ont baissé et le budget communal peut fléchir la construction de nouvelles écoles sur un rythme d'une école seulement tous les deux, voire trois ans ; de là, il n'est plus nécessaire d'installer des bungalows par définition inadaptés pour dispenser des cours aux élèves (recours à cette solution palliative dans le passé, par suite d'un manque de financements pour la construction de nouvelles écoles) ;
- le niveau scolaire des élèves n'a pas été impacté par l'instauration du nouveau dispositif. La résolution du problème de sureffectifs dans les classes, les entretiens avec les enseignants concluent à un relatif succès du système de rotation des cours de classe par demi-journées pour les élèves ;
- en revanche, deux inquiétudes ou restrictions viennent pondérer les conclusions relativement satisfaisantes de l'expérimentation : (i) l'état de désœuvrement, voire de vagabondage de certains enfants, livrés à eux-mêmes, notamment l'après-midi ; (ii) l'impossibilité de mettre en place des cantines scolaires du fait de la double vacation, malgré la forte demande des associations de parents d'élèves : de plus, la création de cantines permettrait d'assurer la commercialisation des produits locaux par un approvisionnement auprès des transformateurs installés sur l'agropole de Saint-Laurent-du-Maroni, pôle agro-alimentaire financé par le Programme *Leader*, basé à Mana et relevant de la compétence de la CCOG.

Par ailleurs, l'étalement de la période scolaire et le fait que les cours reprennent à Saint-Laurent-du-Maroni dès le 15 août ont, comme conséquence indirecte, permis à la mairie de constater une baisse des inscriptions des élèves d'une année sur l'autre ; en effet, les familles surinamaises, dont la plupart sont retournées dans leur pays d'origine durant les grandes vacances scolaires y ont prolongé leur séjour bien au-delà de la date de reprise des cours en Guyane et plus particulièrement à Saint-Laurent-du-Maroni, entraînant *de facto* l'impossibilité de réinscription des enfants surinamais ayant suivi leurs familles.

Il est donc décidé de reconduire l'expérience durant au moins deux années scolaires supplémentaires. En revanche, l'expérimentation ne sera pour l'instant pas étendue aux collèges, malgré des propositions de mise en place de la scolarisation à double vacation jusqu'en classe de cinquième. Enfin, les enfants seront incités, après ou avant les cours de classe, à pratiquer des activités sportives et culturelles au travers du réseau associatif local.

En termes de fiscalité locale, les recettes fiscales de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni augmenteront peu après 2014, le travail d'assainissement et celui de recensement des bases de calcul qui a permis d'augmenter les recettes fiscales ayant déjà été réalisé. Dans le même temps, la cellule « Fiscalité », mise en place par la mairie, sera renforcée, et des réunions périodiques avec mise à jour des recensements et du rôle d'impôts seront effectués avec les services fiscaux.

A partir de 2019, les recettes fiscales augmenteront sensiblement ; en effet, le travail de formalisation des activités informelles, via la Maison de l'entrepreneur, aura permis de doubler le nombre d'entrepreneurs et de TPE déclarés. L'octroi de mer représentera une part de plus en plus importante dans le budget communal de par la croissance du PIB enregistrée sur la ville.

En 2024, un programme de coopération entre la Guyane, le Surinam et le Venezuela aura abouti à une répartition entre ces trois territoires de toute la filière pêche au vivaneau. Il s'agira de renforcer la flottille des pêcheurs surinamais et vénézuéliens via des fonds européens et d'augmenter l'attribution des licences octroyées aux deux pays. En contrepartie, des quotas d'obligation de débarquement des captures seront imposées sur le littoral guyanais, à proximité de Mana. La CCOG, sur financement du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Conseil régional, aura investi dans des usines de transformation et de congélation, pour alimenter le marché européen. L'usine emploiera en 2026 plus de cent salariés.

La filière touristique a été entièrement repensée depuis 2015, et s'est tournée vers les deux axes principaux suivants :

- 1) elle ne se focalise plus autour du seul camp de la transportation. Ainsi, en 2015, un bureau d'études spécialisé en tourisme a réalisé une mission pour la CCOG permettant de repenser la stratégie touristique. Le tourisme culturel est un axe à promouvoir, mais en intégrant toutes les dimensions culturelles de l'Ouest guyanais, notamment l'histoire des peuples bushinengués (littéralement *hommes de la forêt*, encore appelés Marrons ou Noirs Marrons), amérindiens ainsi que ceux issus des migrations asiatiques. Des associations culturelles sont parties prenantes dans le projet, et un circuit touristique global de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni intégrant toutes ces dimensions sera élaboré, comprenant notamment la visite des habitats traditionnels amérindiens et bushinengués, l'apprentissage des rudiments de la langue vernaculaire et l'initiation aux différentes cultures ;
- 2) le tourisme vert est promu. Il s'agit d'attirer une clientèle française de la métropole, mais aussi guyanaise et antillaise, intéressée par la découverte de la biodiversité du territoire de l'Ouest guyanais. Des circuits touristiques seront mis en place, en lien avec l'ONF et des associations environnementales. Des aides seront octroyées sur financement du

Programme *Leader* de l'Union européenne, géré par la CCOG, pour faciliter la création de gîtes ruraux (avec l'adoption de normes simplifiées). Plus de cinquante gîtes ruraux verront le jour entre 2016 et 2024, principalement sous forme de *carbets*, maisons traditionnelles typiques des cultures amérindiennes que l'on retrouve dans l'Ouest guyanais.

En 2025, la filière touristique sera devenue la deuxième source d'emplois après l'agriculture, et regroupera des services et commerces employant plus de 2 000 personnes. Néanmoins, si la stratégie retenue aura augmenté substantiellement le nombre de touristes, celle-ci aura en fait attiré une clientèle plutôt à faible pouvoir d'achat. La progression des touristes et celle des nuitées auront doublé alors que, dans le même temps, la dépense moyenne des touristes n'aura progressé que de 40 %.

## Encadré 2

### Saint-Laurent-du-Maroni en 2030

En 2030, Saint-Laurent-du-Maroni sera une ville dont le taux d'emploi sera le plus élevé de toute la Guyane. Il sera de 49 % (contre 28 % en 2010). Le taux de chômage sera descendu sous la barre des 11 %, taux s'avérant certes encore élevé à l'échelle nationale, mais celui-ci aura été divisé par deux en l'espace de moins de 15 ans. L'économie sera principalement orientée vers l'économie traditionnelle (agriculture et transformation agricole, bâtiment, filière bois), mais aussi vers une économie de services et du commerce. Les caractéristiques de l'emploi feront appel à une main-d'œuvre peu qualifiée, relèveront d'activités à faible valeur ajoutée, mais créant de nombreux emplois non concurrentiels. Le secteur public restera fortement présent sur la ville, par le nombre de fonctionnaires et le poids des transferts sociaux. En revanche, la médecine libérale se sera fortement développée sur la ville.

Le niveau d'éducation restera encore faible à Saint-Laurent-du-Maroni, et la majorité des collégiens s'orienteront vers les filières techniques. La formation professionnelle en alternance dans les petites entreprises locales se sera fortement accrue, ce qui permettra de faciliter l'inclusion des jeunes dans la vie active. Saint-Laurent-du-Maroni sera devenue la première ville de France en matière de formation en alternance et en apprentissage.

Les infrastructures publiques resteront cependant déficitaires en nombre et en qualité. Il manquera encore de nombreuses écoles, ce qui conduira à faire perdurer le système de scolarisation à double vacation. Les transports seront chers, entièrement assurés par des initiatives privées, et le plan des voiries sera peu adapté face à l'explosion démographique. La nécessité d'une voie de contournement de la ville deviendra prioritaire de par l'accroissement du trafic routier. Néanmoins, les recettes fiscales de la ville se seront considérablement accrues depuis cinq ou six ans sous l'effet de la croissance économique, mais surtout en raison de la réduction spectaculaire de l'économie informelle grâce au réseau d'acteurs sociaux et économiques de la ville. Ainsi, l'assiette d'impôt sur le revenu se sera considérablement élargie, quand bien même le revenu moyen par habitant restera très faible.

.../...

.../...

Désormais, la priorité de la commune, matérialisée par son nouveau PLU, sera de rattraper – grâce notamment à son autofinancement et à sa capacité d'emprunt – le retard en matière de services et d'infrastructures publiques à réaliser, mais aussi d'exercer une pression accrue sur l'Etat pour que celui-ci contribue de façon significative à combler ce retard.

## 8.2. Le scénario « rattrapage par une politique publique de soutien à l'éducation, au logement et à la santé »

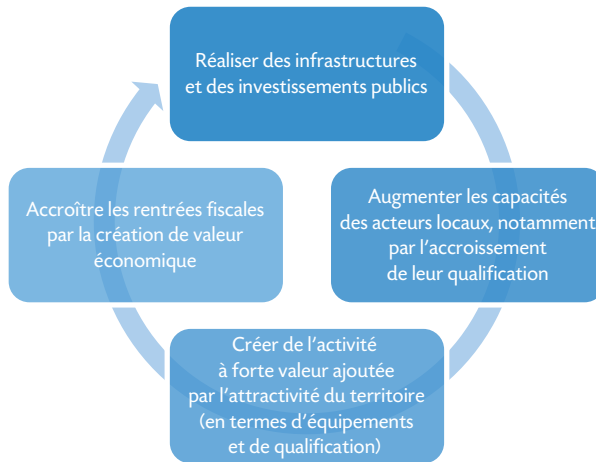
Selon ce modèle, il est prépondérant pour les acteurs publics de renforcer en premier lieu les capacités<sup>[47]</sup> des habitants en considérant que, forts de ses capacités accrues, les acteurs de Saint-Laurent-du-Maroni auront plus de droits réels pour orienter leur existence sociale. On nomme « *capabilité* » l'accroissement des capacités des acteurs à faire des choix en toute liberté parmi diverses combinaisons de fonctionnement s'offrant à eux. Mais pour cela, il faut que les capacités soient concrètes, à savoir qu'il y ait véritablement un accès à l'éducation, à la santé, au transport, etc. Pour assurer cet accès selon un principe d'égalité, l'Etat mais aussi les acteurs publics décentralisés sont les garants de la cohésion sociale matérialisant cette égalité par la mise en œuvre des mécanismes de solidarité. L'objectif est donc de combler les distorsions à l'œuvre sur le territoire en matière d'accès aux services de base (accès à l'eau potable, à l'énergie, à l'assainissement, à la mobilité, etc.), mais aussi d'éducation (phénomène de déscolarisation par manque de moyens de transport facilitant l'accès à l'école pour tous) ou enfin de meilleure sécurisation foncière (titre de propriété).

Cet objectif auquel s'adjoint un autre, à savoir : faire de Saint-Laurent-du-Maroni la capitale économique de la Guyane ; en effet, à l'horizon 2030, la population de Saint-Laurent-du-Maroni sera très proche de celle de Cayenne, et sa situation géographique, entre Cayenne et Paramaribo (capitale du Surinam), pourra en faire un pôle de centralité économique. Aussi, cette perspective nécessite de ne pas penser le développement économique sous le seul angle de l'économie résidentielle et présenteielle, mais d'orienter l'activité productive vers une sphère plus industrielle et surtout composée de services à forte valeur ajoutée, difficilement concurrencée par les pays limitrophes et attirant une main-d'œuvre fortement qualifiée, mieux rémunérée et donc à la fois consommatrice de services locaux et imposable.

---

[47] AFD (2008), « *Amartya Sen : un économiste du développement* », sous la direction de Valérie Reboud, Paris.

Schéma 2. Cycle vertueux de développement par une politique d'investissements publics



Source : auteurs.

Dans ce modèle, il ne s'agit pas de substituer l'Etat à la commune de Saint-Laurent-du-Maroni et plus globalement aux collectivités locales, mais de permettre au contraire à cette commune de se renforcer par l'appui exceptionnel et transitoire de l'Etat.

En 2015, la mise en place d'une OIN sur la Guyane a été inscrite au budget de l'Etat français. Cela signifie que depuis la mi-2015, l'Etat a désormais les attributions en matière d'autorisations d'urbanisme, en substitution des communes ou EPCI, dans les secteurs sous statut d'OIN. Dans le même temps, la CCOG (communauté de communes) a été transformée en communauté urbaine, regroupant les communes d'Apatou et de Mana. Les compétences d'aménagement et de développement urbain relèvent du nouvel EPCI, qui travaillera ainsi étroitement avec la préfecture.

La mise en place de l'OIN se traduit par les mesures fortes suivantes, notamment en matière de renforcement institutionnel des agences de l'Etat pour le territoire de Saint-Laurent-du-Maroni :

- le renforcement substantiel de l'EPAG, qui sera le *bras armé* de la préfecture en matière d'urbanisme à Saint-Laurent-du-Maroni. Pour cela, l'antenne de l'EPAG à Saint-Laurent-du-Maroni verra augmenter son effectif, notamment sur les questions foncières et de développement économique. Par ailleurs, à partir de 2016, l'EPAG sera scindé en deux agences, un établissement public foncier (EPF) en charge de la gestion foncière et un établissement public d'aménagement (EPA), dédié au seul aménagement du territoire ;
- la déconcentration de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane (AUDEG) par la création d'une antenne locale à Saint-Laurent-du-Maroni ;

- le renforcement de l'antenne de la DEAL, en charge du suivi des actions menées dans l'Ouest guyanais.

Parallèlement, un FRAFU spécial OIN a été créé et doté de 20 M€ par an pour garantir les besoins en production de foncier viabilisé. Les collectivités territoriales, dans le cadre de cette OIN, et notamment Saint-Laurent-du-Maroni seront totalement parties prenantes de l'opération, sur le plan de la refonte de la gouvernance des agences que constituent les nouveaux EPA et EPF (le conseil d'administration de chacune de ces deux entités incluant des membres à la fois de la commune et de la nouvelle communauté urbaine) et au niveau de la création de la communauté urbaine (Saint-Laurent-du-Maroni – Mana – Apatou).

A l'issue de ces évolutions institutionnelles, le premier chantier à mettre en œuvre sera la refonte du PLU qui prévoira de nouvelles opérations d'aménagement de vaste ampleur (utilisant toute la gamme des procédures d'urbanisme et des outils de maîtrise foncière, selon les besoins), pour répondre aux enjeux en termes de logements et d'équipements.

Le PLU modifié prévoit l'aménagement de la RN1 pour permettre un contournement de la ville *via* un futur pont reliant la Guyane au Surinam (avec la possibilité de construction d'un second pont dans l'autre sens du contournement, en direction d'Apatou). Sur fonds OIN, ce contournement est prévu pour 2019. Il inclut en outre la suppression de l'aéroport actuel et l'implantation du nouvel aéroport avant la voie de contournement entre Saint-Laurent-du-Maroni et Mana. Par ailleurs, le nouveau PLU, en phase finale d'élaboration en mars 2016 – conformément aux hypothèses du rapport de faisabilité d'une OIN établi en mars 2013 – aboutit à une répartition garantissant un développement équilibré de l'habitat, des activités économiques incluant les zones agricoles, ainsi que des équipements et infrastructures. Enfin, il prévoit à l'horizon 2020 la construction de huit nouvelles écoles maternelles, huit nouvelles écoles élémentaires, trois nouveaux collèges et un nouveau lycée (en plus de celui de la ZAC Saint-Maurice), qui sera implanté près de la future voie de contournement.

En 2020, sera créée une « police de l'urbanisme ». Cette police sera volontairement intégrée au sein de la mairie pour réengager celle-ci dans sa fonction d'agent de l'Etat. Le personnel mis à disposition sera subventionné pour partie sur les fonds OIN et sur le budget communal. La stratégie consistera en premier lieu à informer la population sur les règles d'urbanisme. Des réunions périodiques seront organisées dans tous les quartiers avec les associations existantes et les habitants (avec une traduction simultanée en direction de ces derniers) pour expliquer les obligations réglementaires dans ce domaine. Des solutions adaptées seront développées pour gérer au mieux l'existant (régularisations, déplacements-relogements). Dès lors que les programmes de logements sociaux mis en œuvre permettront de rattraper le retard en matière d'offre de logements, toute nouvelle construction illicite fera l'objet d'une procédure administrative immédiate afin d'empêcher son édification.

Une des priorités définies par la commune de Saint-Laurent-du-Maroni et l'OIN est de planifier la construction des écoles primaires et secondaires, et de réaliser les investissements nécessaires : c'est d'ores et déjà une école primaire de quinze classes dont il faut programmer la

construction chaque année, un collège tous les trois ans et deux lycées sur les dix prochaines années. Ces investissements sont conçus dans une stratégie de rattrapage des indicateurs nationaux, visant notamment le relèvement de 65 à 75 % du taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans. Dans le but de faciliter cette scolarisation précoce, sont également programmées la construction de quatre crèches municipales et des mesures d'incitation et de mise à disposition d'espaces fonciers pour la création de crèches parentales.

En matière économique, le secteur d'activité privilégié durant les années à venir sera le BTP ; en effet, les nombreux programmes d'habitat à venir, prévus dans le cadre de l'OIN, doivent permettre d'absorber les nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. Les nombreux marchés de viabilisation et de construction de logements à partir de 2017 autoriseront les entreprises (locales ou de Cayenne) d'embaucher des manœuvres à Saint-Laurent-du-Maroni.

Suite à la création en 2014 de la société d'exploitation minière publique, la Compagnie nationale des mines de France (CMF), à l'initiative du ministère du Redressement productif – société dont le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et l'APE (Agence des participations de l'Etat) sont coactionnaires – il a été décidé de relancer dès 2015 l'activité d'exploitation minière. Cette relance ainsi initiée par les pouvoirs publics se fait par des prises de participation dans des sociétés se consacrant essentiellement à l'exploration minière publique. La Guyane, conformément aux intentions de l'Etat, est une des priorités de la CMF, notamment dans le domaine de l'exploitation aurifère. Dès 2015, la CMF prendra des prises de participation dans une société brésilienne et dans une société vénézuélienne. Cette stratégie de coopération sous forme de prises de participation permet également de prévenir les risques d'exploration et d'exploitation illégale.

La relance de l'exploitation aurifère par la CMF s'accompagne d'un nouveau Code minier voté en 2015, dont plusieurs des nouveaux articles sont favorables au développement local. Ainsi, selon la nouvelle législation, le bénéfice des redevances aux collectivités territoriales est étendu et les redevances sont désormais fixées au moyen de conventions entre les collectivités territoriales bénéficiaires et le détenteur du titre minier. Une partie de la redevance peut être fixée, de cette manière conventionnelle, entre les collectivités territoriales bénéficiaires et le titulaire du titre minier, avec une procédure de délibérations des collectivités et un système de révision périodique des montants de ces redevances, selon la fluctuation des cours de l'or.

Ainsi, par la relance de l'activité aurifère dans le cadre d'une révision législative du Code minier local, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni augmentera considérablement ses recettes communales, et son budget atteindra 40 M€ dès 2016 (contre 30 M€ en 2013).

A partir de 2018, les deux mesures suivantes seront prises pour soutenir l'agriculture :

- en lien avec le District de défense antiaérienne (DDAA) et l'EPF nouvellement créé, il est prévu un vaste programme de régularisation foncière pour les exploitations agricoles informelles, mais aussi un projet de remembrement des terrains agricoles : l'objectif est de créer les conditions d'un accroissement des parcelles agricoles de sorte que la SAU

moyenne puisse passer de 2,8 hectares à plus de 4 hectares, rattrapant ainsi la moyenne relevée au niveau du département de la Guyane ;

- le financement de la création d'une agropole sera assuré par le FEADER, le Conseil régional et au moyen d'un prêt complémentaire de la BPI. L'agropole sera implantée à l'entrée de la ville, près du lycée technique. Celle-ci, située en zone franche, intégrera deux entreprises de transformation végétale (conserverie de fruits et légumes) et une entreprise de transformation animale (transformation de la viande) ; ces entreprises seront créées sur lancement d'un appel d'offres pour attirer des entrepreneurs, prêts à investir dans l'agropole. La création de cent emplois directs et indirects est envisagée sur l'agropole.

En 2018, une autre initiative sera prise par l'Etat en lien avec mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, à savoir : la création d'une régie de transport public dans le cadre d'un partenariat public-privé, associant un financement de part de la commune, un investissement de la filiale Transdev<sup>[48]</sup> de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), et enfin une entreprise privée guyanaise. Cinq nouvelles lignes seront ouvertes, notamment des lignes de ramassage scolaire, jusque dans les zones excentrées de la ville. La régie disposera également de plusieurs pirogues à moteur sécurisées, dédiées au ramassage scolaire pour les familles résidant le long du fleuve.

A partir de 2022, deux grands projets structurants inscrits dans le Contrat de plan Etat-Région 2020-2026 verront le jour. Il s'agira :

- de la construction d'une usine de biomasse, sur la route de Saint-Paul. Cette usine, qui permettra de produire 10 MW pour alimenter le réseau électrique, reposera sur la technologie vapeur par chaudière avec une turbine fonctionnant à pression élevée. Les gisements en bois proviendront :
  - de l'exploitation forestière mixte bois d'œuvre et bois énergie ;
  - de l'exploitation forestière entièrement dédiée au bois énergie ;
  - de la déforestation des zones agricoles. C'est principalement ce gisement qui sera privilégié avec la création en amont d'une entreprise spécialisée dans le défrichement agricole.

L'usine de biomasse sera principalement financée sur des fonds du FEDER et le Contrat de plan Etat-Région. Il est prévu la création de 150 emplois directs sur le site et de 200 emplois indirects au travers des exploitations forestières et de défrichement à venir ;

- de la construction du nouvel aéroport qui sera implanté à 6 km du centre-ville. Il sera principalement affecté au transport de fret aérien, mais aussi aux compagnies de tourisme privées.

Un autre projet, lequel se fera sur financement privé, est prévu : il s'agit de la construction d'un hôtel quatre étoiles sur le site de la Pointe Balaté à Saint-Laurent-du-Maroni. Ce projet, initialement

---

[48] Transdev est aujourd'hui un des leaders mondiaux des transports publics.



inscrit dans le Contrat de plan Etat-Région 2006-2013, est finalement relancé, mais se fera dans le cadre d'une joint-venture entre capitaux privés guyanais et surinamiens. Le projet prévoit également la construction d'un casino, pour attirer notamment une clientèle haut de gamme originaire du Plateau des Guyanes (Guyane française, Surinam et Guyana, ancienne Guyane britannique) et les visiteurs du CSG. La contribution des collectivités territoriales à ce projet est la viabilisation du terrain, ainsi que la prise en charge d'une partie du plan de commercialisation à l'internationale, dans le cadre d'une communication touristique élargie aux atouts de la Guyane française. Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 45 M€, et le nombre d'emplois à créer est estimé à 250.

Toujours dans le domaine touristique, une Société civile de placement immobilier (SCPI) Malraux sera créée, à partir de 2022, par la principale banque de la Place (filiale d'une grande banque française), dont le but sera d'attirer par le biais de la défiscalisation des financements privés pour la rénovation du centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Le système de défiscalisation s'appliquant à la portion de l'investissement affecté aux travaux permettra de financer en grande partie les dépenses de travaux de rénovation, la fraction restante étant financée sur des fonds du FEDER. Auparavant, un travail entamé par la commune aura permis de régulariser la situation patrimoniale des anciens bâtiments historiques de la ville.

La rénovation du centre-ville aura un effet attractif sur le tourisme culturel ; en 2023, le camp de la transportation atteindra le nombre de 20 000 visiteurs, soit le double des visites enregistrées en 2013. Cet afflux de visiteurs fera également suite à l'arrivée d'une nouvelle compagnie aérienne touristique à partir de Paris et à destination de Cayenne, ainsi qu'à des campagnes de promotion touristique par voie d'affichage en métropole, axant le message de promotion de la Guyane sur l'alliance de l'histoire et de la nature.

A partir de 2020, sera initié un programme de recherche public-privé associant l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et la société SANOFI dans le domaine de la cosmétique et de la pharmacopée à partir des ressources végétales. Une zone technopole avait été dédiée dans le PLU pour accueillir cette activité de recherche appliquée.

En 2027, un tiers des activités agricoles sera orienté vers l'exploitation forestière, soit sous forme unique, soit sous forme mixte (bois d'œuvre pour le bâtiment et bois énergie). Surtout, deux sociétés de défrichement auront été créées, l'une à Saint-Laurent-du-Maroni, l'autre à Apatou, employant à elles deux plus de cinquante salariés. Au-delà de la création d'emplois, les besoins en déforestation agricole pour l'usine de biomasse renforceront la lutte contre l'abattis informel et faciliteront la régularisation des petits exploitants agricoles voulant participer à la filière.

Enfin, le nouvel aéroport, initialement dédié au fret, élargir dans un second temps sa clientèle, notamment en direction d'une clientèle d'affaires, travaillant dans le domaine de la biomasse mais aussi dans celui de la pharmacopée.

### Encadré 3

#### Saint-Laurent-du-Maroni en 2030

En 2030, Saint-Laurent-du-Maroni sera une ville moderne, capitale économique de la sous-région. Les infrastructures structurantes, notamment routières, portuaires et aéroportuaires en feront un pôle d'attractivité économique. Les activités économiques dans le domaine de la biomasse, de la recherche liée à la biodiversité (pharmacopée, cosmétique), mais aussi le tourisme haut de gamme auront créé des activités à forte valeur ajoutée, attirant des emplois à haut niveau de qualification.

Le niveau scolaire aura considérablement été relevé, notamment en primaire, grâce aux investissements portant sur la création d'écoles primaires et secondaires. Le taux de scolarisation aura atteint le niveau national.

De même, par des subventions massives en faveur des bailleurs sociaux, les programmes d'habitat auront pu, grâce à l'OIN, faciliter la création de nombreux logements très très sociaux, permettant à la partie la plus pauvre de la population du territoire d'accéder à ces logements. S'il n'aura pas complètement disparu, l'étalement urbain spontané pourra être considéré comme maîtrisé.

En revanche, le taux d'emploi et plus encore le chômage à Saint-Laurent-du-Maroni auront vu leurs indicateurs se détériorer. Le taux de chômage continuera de dépasser la barre des 25 % et atteindra même 40 % pour les moins de 20 ans. En effet, l'économie principalement orientée vers les secteurs à haute qualification aura finalement créé des emplois principalement pourvus par une population originaire de Cayenne, mais plus encore des Antilles, voire de la métropole. Les nouveaux emplois pourvus par les Saint-Laurentais concerneront des activités induites (services aux personnes, commerces) : il s'agira donc d'emplois indirects.

Les recettes fiscales de la commune auront augmenté, mais ce phénomène s'expliquera plus par un accroissement du revenu fiscal moyen et aussi des taxes basées sur les grandes entreprises, que par l'augmentation du nombre de foyers fiscalisés.

En 2030, Saint-Laurent-du-Maroni apparaîtra comme une ville à deux vitesses : une partie de la ville sera intégrée à l'environnement régional et mondial, avec un centre-ville redynamisé et rénové ; l'autre partie se retrouvera dans une situation de relégation urbaine, économique et sociale. La quasi-totalité des logements sociaux sera concentrée dans certains quartiers, et le taux de chômage y atteindra 50 %. Des troubles sociaux viendront traduire cette dichotomie entre les deux dimensions de la ville.

La priorité de la commune sera alors de lutter contre le chômage des jeunes peu qualifiés et de faciliter leur insertion.

### 8.3. Le scénario « au fil de l'eau »

Le scénario « au fil de l'eau » fait l'hypothèse que les évolutions constatées les dernières années perdureront dans le temps, selon les tendances lourdes mais aussi les signaux faibles, porteurs à terme de phénomènes nouveaux et éventuellement irréversibles. Il s'agit, de manière plus ou moins linéaire, d'amplifier les phénomènes et d'essayer d'imaginer quels types de conséquences ou d'effets d'externalités, ces amplifications génèreront. Dans un tel scénario, les choix politiques sont absents ou se manifestent par l'absence de décision. L'intérêt d'un tel scénario est de mettre en relief, par effet paradoxal, l'importance des choix stratégiques et des décisions publiques dans le développement du territoire.

Au début de l'année 2015, les services de l'état civil ont enregistré un nouveau record : 2 500 naissances ont été enregistrées en 2004. De même, plus de 300 élèves sont inscrits, début 2015, pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016. Il faut donc impérativement construire une nouvelle école primaire avant la rentrée de septembre 2016. Le budget municipal réservé à cet effet et l'urgence des travaux ne permettent pas de construire une nouvelle école élémentaire. Neuf mois plus tard, des bungalows sont installés en urgence. Dans le même temps, les cinq collèges que compte la ville de Saint-Laurent-du-Maroni ne peuvent plus contenir le nombre de nouveaux élèves.

La ZAC Saint-Maurice n'est toujours pas achevée. La SENOG, dans le cadre du nouveau Contrat de plan Etat-Région a obtenu de nouveaux crédits pour finaliser la ZAC. Les constructions démarrent et voient le jour début 2015. Cependant, de nouvelles constructions illicites ont été édifiées sur la zone de la ZAC, ce qui nécessite d'arrêter les travaux en attente de trouver une solution de réinstallation pour les occupants de ces constructions illicites.

En 2015, les travaux de la station de traitement des eaux usées, permettant d'envisager la viabilisation des futures zones à urbaniser, ont pris du retard, et il est difficilement envisageable de programmer de nouvelles viabilisations, notamment pour les zones à urbaniser prévues dans le cadre du PLU.

La même année, la dernière menuiserie de Saint-Laurent-du-Maroni a connu un plan de relance défini par ses nouveaux investisseurs. Néanmoins, le retard pris dans les travaux de construction de logements sociaux (notamment de la ZAC Saint-Maurice) – sur quoi reposait la relance de l'activité de la menuiserie – a conduit les nouveaux investisseurs à arrêter l'activité au bout d'une année. Par ailleurs, les différents marchés octroyés pour les travaux de la ZAC sont attribués à des entreprises de Cayenne ou de Kourou, ce qui génère très peu d'emploi sur la ville de Saint-Laurent-du-Maroni.

En 2020, le nombre de naissances enregistrées s'élèvera à 2 750. En revanche, on assistera à un nouveau phénomène, à savoir : les effectifs scolaires présents dans les collèges commenceront à diminuer, alors que les effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires continueront d'augmenter. Le nombre de collégiens, qui était de 3 500 en 2012, franchira le seuil des 5 500 en 2020, alors que les projections démographiques tablaient sur un nombre de 6 700 collégiens à cet horizon. Ce nouveau phénomène mettra donc en évidence un accroissement substantiel

de la déscolarisation. L'éloignement urbain, le poids croissant de la pression migratoire et le chômage des parents expliqueront en grande partie cette évolution inquiétante.

En 2023, la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni aura inscrit à son budget une enveloppe de 2,50 M€ au titre de réparations et de réinvestissements nécessaires pour la réfection des écoles et le rachat de matériels pédagogiques. Au demeurant, il est relevé que le montant de cette enveloppe budgétaire n'aura fait que croître depuis une décennie ; le Conseil municipal aura voté la mise en place systématique de caméras de surveillance pour chaque collègue ou lycée, mais aussi l'installation de tourniquets à l'entrée des écoles pour sécuriser les locaux.

En 2018, le nombre d'accouchements enregistrés au CHOG *Franck Joly* aura dépassé pour la première fois le seuil des 3 000, dont plus de 70 % des naissances seront le fait de femmes d'origine étrangère. Parallèlement, le nombre d'accouchements recensés à Albina n'aura pas excédé les 100 naissances en 2018, soit un rapport de trente à un. Le personnel du centre hospitalier, en l'absence de nouvelles titularisations de sages-femmes et d'infirmiers(ières), se mettra en grève la même année. La grève durera plus de six mois et débouchera *in fine* sur l'embauche de vingt nouvelles sages-femmes (contre un nombre de quarante revendiqué par ce mouvement du personnel). A noter par ailleurs que ces embauches seront difficiles à satisfaire au niveau local, de par un manque de personnel diplômé et qualifié, et les demandes d'affectation dans la fonction publique hospitalière pour Saint-Laurent-du-Maroni de la part de fonctionnaires métropolitains ou antillais faisant particulièrement défaut. Une partie du personnel embauché sera en fait originaire du Surinam, sous contrat de prestations. Ce personnel sera principalement affecté à l'accueil et aux soins des surinamais, de plus en plus nombreux à être traités par l'hôpital. Les familles s'installeront sur des sites illégaux à la périphérie de Saint-Laurent-du-Maroni, dans des carbet de fortune. Du fait du dynamisme économique du Surinam, la quasi-totalité des hommes travailleront de l'autre côté de la frontière, soit à Albina ou encore à Paramaribo. Les femmes resteront à Saint-Laurent-du-Maroni où leurs enfants seront scolarisés. Les services publics restant très insuffisants au Surinam, l'attractivité de la Guyane restera toujours élevée, compte tenu de la facilité d'accès dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ce phénomène déjà observé depuis plus de vingt ans n'aura fait que s'accroître, du fait du dynamisme économique surinamien, et une dernière étude aura mis en évidence qu'environ 30 000 personnes vivront selon ce modèle, sur une population totale de la zone estimée à 130 000 habitants, représentant ainsi près d'un quart de la population. Ce phénomène, qui constituera un modèle économique et social en soi, aura pour conséquence d'abaisser sensiblement le taux d'emploi sur Saint-Laurent-du-Maroni, lequel passera sous la barre des 20 % (contre 28 % en 2010), alors que celui-ci restera à un niveau record de plus de 40 % à l'échelle du département de la Guyane.

L'écart entre les indicateurs départementaux et ceux de Saint-Laurent-du-Maroni n'auront cessé de croître depuis dix ans. Au-delà du taux d'emploi mentionné plus haut, le niveau d'éducation à Saint-Laurent-du-Maroni aura commencé à se dégrader depuis 2016 ; en effet, le taux de scolarisation – qui était de 97 % en 2010 pour les enfants de six à dix ans – aura baissé pour atteindre 92 % en 2020. Selon les services de la mairie, l'étalement urbain sera la cause principale

de cette déscolarisation. Aux quatre lignes de bus existantes en 2010, seule une nouvelle ligne aura été ajoutée, création largement insuffisante au regard des besoins. A relever qu'en 2017 – en l'absence de pirogues sécurisées sous contrat public avec la commune – un accident se sera produit (deux enfants ayant basculé dans le fleuve Maroni). Cet accident aura généré un certain traumatisme chez une majorité de parents vivant au bord du fleuve, qui désormais ne voudront plus laisser leurs enfants être transportés en pirogue pour se rendre à leur école. En conséquence, le taux de scolarisation aura chuté depuis plus d'un an.

En 2020, la municipalité de Saint-Laurent-du-Maroni et le service foncier réaliseront une étude estimant à près de 4 000 le nombre d'habitats insalubres (*i.e.* sans raccordement à l'eau, ni à l'électricité) présents sur le territoire communal, contre 1700 habitats insalubres répertoriés en 2009. Cela représentera un bassin de population de 17 500 personnes, soit un quart de la population de la ville estimée à 70 000 habitants en 2020. Cette année-là, aucun permis de construire n'aura été sollicité ni octroyé.

En 2022, selon l'INSEE, l'économie de Saint-Laurent-du-Maroni sera toujours caractérisée par le poids prépondérant de la sphère publique, laquelle pèsera cependant de moins en moins. En effet, dans la mesure où les équipements et infrastructures publics ne pourront répondre à la croissance démographique, la part des emplois relevant de l'administration et des collectivités territoriales et hospitalières, certes toujours prégnante, pèsera moins en termes d'emplois au niveau de la ville. Du fait du poids démographique et de l'importance des transferts sociaux générant du revenu, l'économie résidentielle progressera considérablement, principalement dans le domaine des services aux particuliers et du commerce de détail, ainsi que du transport de voyageurs. Ces activités de services pourront cependant être sous-estimées, car elles seront en réalité de plus en plus assurées par le secteur informel principalement orienté vers les activités de services et de commerce (épiceries d'appoint, vente de légumes, repas à emporter...). Le secteur informel à Saint-Laurent-du-Maroni se confondra désormais avec le secteur formel : les activités informelles auront pignon sur rue, chaque boutique informelle ayant sa propre enseigne pleinement visible (ce qui sera le cas dans les secteurs du bâtiment, du commerce et de la restauration).

La ZAC Saint-Maurice sera pratiquement achevée en 2020. Néanmoins, la dernière tranche de travaux correspondant aux derniers logements sociaux (700 logements prévus) n'aura pas encore démarré, et la SENOG sera en situation de cessation de paiement et devra ainsi déposer son bilan. La zone aura entre-temps été occupée par de nouveaux campements illicites. Le programme de construction de logements sociaux sera transféré à la Société immobilière de Kourou (SIMKO), qui sollicitera l'Etat pour l'obtention de concours financiers exceptionnels aux fins de garantir la production de logements sociaux. Les LLTS seront remis en cause, et une nouvelle programmation sera élaborée dans la répartition des bâtiments pour garantir l'équilibre financier de la ZAC. Pour cette raison, tous les travaux seront ajournés.

En 2019, des échauffourées se seront produites entre des bateaux de pêche surinamiens et guyanais. La hausse continue du gazole et la stagnation des prix auront conduit à une réduction de l'armement guyanais. On comptera désormais plus de 300 bateaux étrangers,

principalement originaires du Surinam, pêchant dans les eaux territoriales françaises. En 2018, les bateaux étrangers auront pêché plus de 10 000 tonnes de poissons, alors que la production issue de la pêche locale ne dépassera pas les 2 500 tonnes. Les pêcheurs français réclameront la mise en place d'une police de mer. Des états généraux seront convoqués, desquels il ressortira la nécessité de provoquer une conférence régionale associant les pays limitrophes pour trouver une issue à la crise.

En 2025, la population de Saint-Laurent-du-Maroni s'élèvera à 97 655 habitants. Néanmoins, d'aucuns estiment que le seuil des 100 000 habitants devrait être atteint depuis quelques années déjà. En raison de la croissance démographique et des limites à l'étalement urbain, un nouveau phénomène se développera, à savoir : les nouveaux arrivants ou d'anciennes familles issues de quartiers spontanés s'installeront dans les maisons historiques abandonnées du centre-ville. Ce phénomène de saisie illégale de logements (*squats*) sera motivé par la volonté des familles trop éloignées de se rapprocher des institutions scolaires et des services urbains faisant défaut en périphérie de la ville. Ces *squats* abriteront de nombreuses familles, sans accès à l'eau ni à l'électricité : les conditions d'hygiène y deviendront dégradées et les risques d'accidents y seront multipliés. Le phénomène sera décrit comme une « *bidonvilisation de l'intérieur* », le centre-ville devenant progressivement le premier lieu des occupations illégales. Des programmes de RHI seront prévus, mais les montants nécessaires à la réhabilitation des bâtiments transformés en squats – ne pouvant intervenir qu'après les expulsions des familles – seront évalués en dizaine de millions d'euros ; par ailleurs, la totalité des bâtiments concernés (*squats*) seront en indivision, dont une partie des propriétaires s'avèreront absents ; ce qui ne manquera pas de ralentir les possibles procédures juridiques de résorption desdits *squats*.

La même année, le PIB du Surinam – avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 3,5 % – sera passé à 7,5 Mds USD, soit 6,9 Mds EUR. A la même date, le PIB de la Guyane s'établira à 5 Mds EUR. Néanmoins, rapporté au nombre de ses habitants, le PIB du Surinam – qui comptera désormais 600 000 habitants, avec un taux de croissance démographique inférieur à 1 % – progressera, alors que le PIB par habitant de la Guyane, qui comptera au même moment 378 000 habitants, se stabilisera (taux de croissance du PIB/habitant quasi nul), du fait toujours de la forte croissance démographique enregistrée sur le territoire guyanais (de l'ordre de 3 % par an). Le dernier rapport annuel de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) prévoit que d'ici trente ans, si les indicateurs économiques restent identiques, les économies surinamienne et guyanaise devraient converger en termes de richesse par habitant. Si l'on se réfère aux seules données économiques de Saint-Laurent-du-Maroni, cette convergence se réalisera dans moins de cinq ans, étant donné que le revenu moyen de la ville ressort aujourd'hui presque deux fois inférieur à celui du département : selon les dernières données calculées par la Direction générale des impôts (DGI), le revenu moyen par habitant en Guyane s'élève à 19 000 €, contre 10 000 € pour la ville de Saint-Laurent-du-Maroni (celui-ci est actuellement de 8 800 € au Surinam, d'après l'antenne de la Banque mondiale à Paramaribo).

En 2030, les finances de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni seront déficitaires. Le budget communal, qui se sera redressé entre 2013 et 2020, connaîtra à nouveau une situation

totalelement dégradée. Les recettes passeront de 30 M€ en 2013 à 40 M€ en 2020, puis ne progresseront pratiquement plus à partir de cette date. La baisse des recettes sera en partie liée à l'explosion des activités informelles, mais aussi à une réduction significative des taux de l'octroi de mer concernant une liste de nouveaux produits, s'inscrivant dans le cadre de la suppression progressive de l'octroi de mer, imposée par la Commission européenne à l'horizon 2034. Aussi, pour compenser le manque de recettes fiscales, la commune recourra à des emprunts dont elle ne sera pas à même d'honorer les échéances de remboursement, ce qui entraînera sa mise sous tutelle par l'Etat à la suite d'une saisine de la Chambre régionale des comptes opérée par le Préfet. Par ailleurs, la situation financière de la Régie des eaux se retrouvera déficitaire, et ainsi la Régie sera en situation de dépôt de bilan. Les durées d'amortissement et les dotations aux provisions constituées ayant été surestimées, la Régie des eaux sera confrontée à la nécessité de réaliser des investissements de renouvellement exceptionnels, qu'elle ne sera pas en mesure de financer. Il sera alors envisagé de transformer le contrat de délégation de service de la SGDE en contrat de concession, ce qui permettra de confier à l'opérateur privé la responsabilité des futurs investissements *via* des baux concessifs de trente ans.

L'année 2030 sera également marquée par un début de reflux de la population, ou plus précisément la croissance démographique amorcera un sensible ralentissement, du fait de nouveaux phénomènes migratoires : l'étalement urbain, les effets négatifs d'externalités générés par cet étalement et le manque de services urbains de base inciteront une partie des habitants, notamment les plus récemment arrivés sur le territoire communal, à migrer vers Cayenne ou Kourou. En conséquence, devant ce mouvement de migration interne, les contrôles des papiers d'identité au niveau du barrage d'Iracoubo seront renforcés, confirmant par-là le sentiment déjà généralisé chez la population de l'Ouest de la Guyane d'imposer une sécession de fait du territoire Ouest guyanais et plus encore de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, le barrage d'Iracoubo constituant désormais une sorte de frontière intérieure au sein même du territoire guyanais.

# Annexe 1.

## Liste des personnalités rencontrées

### Elus locaux

Léon BERTRAND, Maire de Saint-Laurent-du-Maroni

Agnès BARDURY, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire de Saint-Laurent-du-Maroni, déléguée aux Affaires scolaires

Bernard SELLIER, Conseiller municipal de Saint-Laurent-du-Maroni, Président de la SENOG

Isabelle PATIENT, Conseillère régionale de Guyane, Présidente de la Commission « Aménagement du territoire » de la Région Guyane

### Acteurs publics des principaux services de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni

Catherine PONS, Directrice financière

Martial CHABRIER, Directeur des Services techniques

Céline DELAVAL, Directrice des Affaires culturelles et de la Cohésion sociale

### Autres acteurs publics

Claude FABRI, Directeur général des services, CCOG

Serge MANGUER, Chef du service « Aménagement, Urbanisme, Construction, Logement », DEAL de Guyane

Ketty SAINT-CLAIR, Responsable de l'unité « Planification, Aménagement du territoire », pôle « Prospective territoriale », DEAL de Guyane

Marie-France NAISSO, Responsable de l'agence de Saint-Laurent-du-Maroni de l'EPAG

Philippe BOUTON, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Saint-Laurent-du-Maroni

Ludovic COCOGNE, Directeur de l'agence de l'AFD en Guyane

Juliette GUIRADO, Directrice intérimaire de l'AUDEG



Nancy CHENU, Chargée de mission, Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Philippe SCHMIT et Philippe BONNAL, Inspecteurs généraux, CGEDD

Fabrice DUFRESNE, Directeur de l'agence de l'IEDOM en Guyane

M. LEMEL, ONF, Unité territoriale de Saint-Laurent-du-Maroni

### Autres acteurs divers

Jacques JULIEN, Directeur, PACT de Guyane

M. PREVOT, propriétaire de la Rhumerie de Guyane

M<sup>e</sup> PREVOT MADERE, CGPME Guyane et Fédération des TPE

Claude NEUSCHWANDER, EDR Conseils, prestataire chargé de l'accompagnement pour l'élaboration du Schéma d'aménagement régional (SAR)

Gérard GUILLEMOT, Président de l'association Mama Bobi

Sylvie BELLET, déléguée pour la Guyane de La Cimade, association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile

## Annexe 2. Tableau de synthèse des besoins en équipements publics

	Scenario « au fil de l'eau »			Scenario intermédiaire			Scenario OIN		
	2010-2020	2020-2030		2010-2020	2020-2030		2010-2020	2020-2030	
	<i>En euros courants</i>								
Aménagement	<b>Total</b>	300 651 696	540 767 982	339 989 998	834 006 511		545 830 558	1 027 761 915	
	<i>Dont part Etat</i>	133 622 976	240 341 325	159 863 796	394 207 262		313 212 226	557 418 394	
Logement	LLS	7 063 424	12 700 289	4 067 397	9 899 947		4 067 006	9 899 947	
	LLTS	2 303 299	4 141 414	6 189 539	15 065 190		6 188 945	15 065 190	
	LES classique (2)	0	0	216 419	581 698		2 164 191	5 816 984	
	LES en autoconstruction (2)	0	0	1 112 675	2 990 684		6 897 805	16 477 148	
<b>Total</b>	9 366 723	16 841 703	11 586 029	28 537 520		19 317 947	47 259 270		
	Scenario « au fil de l'eau »			Scenario rattrapage taux national					
	2010-2020	2020-2030		2010-2020	2020-2030		2010-2020	2020-2030	
Ecole	Ecole maternelle	30 952 474	83 195 074				44 709 129	101 682 868	
	Ecole élémentaire	44 709 129	157 146 251	<i>Pas de scenario intermédiaire mais l'on pourrait envisager un scenario de rattrapage fondé sur le principe de la double vacation, réduisant par deux les besoins en investissements</i>			48 148 293	157 146 251	
	Collège	45 855 517	178 715 344				45 855 517	178 715 344	
	Lycée	32 098 862	92 438 971				36 684 413	104 764 167	
	<b>Total</b>	153 615 981	511 495 641				175 397 352	542 308 631	
	Scenario « au fil de l'eau » (taux d'emploi SLM)			Rattrapage taux d'emploi Guyane					
	2010-2020	2020-2030		2010-2020	2020-2030		2010-2020	2020-2030	
Economie selon le modèle SLM	Foncier à mobiliser activités agricoles	1476 Ha	2 671 Ha				2 775 Ha	3 814 Ha	
	Foncier à mobiliser activités non agricoles	137 Ha	249 Ha				259 Ha	355 Ha	
Economie selon le modèle Kourou	Foncier à mobiliser activités agricoles	1 436 Ha	2 608 Ha				2 709 Ha	3 717 Ha	
	Foncier à mobiliser activités non agricoles	137 Ha	253 Ha				259 Ha	357 Ha	
Economie selon le modèle Cayenne	Foncier à mobiliser activités agricoles	252 Ha	462 Ha				479 Ha	655 Ha	
	Foncier à mobiliser activités non agricoles	149 Ha	271 Ha				282 Ha	388 Ha	

Source : auteurs.



## Liste des sigles et abréviations

ADI	Agence départementale d'insertion
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFD	Agence Française de Développement
AMPI	Association des moyennes et petites industries
APE	Agence des participations de l'Etat
ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
ARS	Agence régionale de santé
ASV	Atelier Santé-Ville
ATC	Atelier de transformation collectif
AUDEG	Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (label)
BIT	Bureau international du travail
BO	Bulletin officiel
BPI	Banque publique d'investissement
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTP	Bâtiment et travaux publics
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCOG	Communauté de communes de l'Ouest guyanais
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CE	Conforme aux exigences (un produit marqué «CE» répond à certaines normes techniques et acquiert le droit de libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne)

CGEDD	Conseil général de l'Environnement et du Développement durable
CGPME	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
CHOG	Centre hospitalier de l'Ouest guyanais <i>Franck Joly</i> (Saint-Laurent-du-Maroni)
CLIN	Classe d'initiation au français langue de scolarisation
CMF	Compagnie nationale des mines de France
CP	Cours préparatoire
CRI	Classe de rattrapage intégré
CSG	Centre spatial guyanais (Kourou)
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDAA	District de défense antiaérienne
DEAL	Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGI	Direction générale des impôts
DICS	Direction de l'Instruction, de la Culture et du Sport (ancienne ADI – Agence départementale d'insertion)
DOM	Département d'outre-mer
DROM	Département et Région d'outre-mer
ECLAIR	Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite
EH	Equivalent-habitant (unité commune qui exprime des types de rejets d'eaux usées divers – Cf. Directive européenne du 21 mai 1991)
EPA	Etablissement public d'aménagement
EPAG	Établissement public d'aménagement en Guyane
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Établissement public foncier
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEP	Fonds européen pour la pêche
FRAFU	Fonds régional d'aménagement foncier et urbain
FSE	Fonds social européen

FSP	Fonds de solidarité prioritaire
ha	Hectare
HS	Habitat spontané
ICF	Indice conjoncturel de fécondité
IEDOM	Institut d'émission des départements d'Outre-mer
IEP	Institut d'études politiques
IGN	Institut géographique national
IMAZ	Institut du monde amazonien
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRD	Institut de recherche pour le développement
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LBU	Ligne budgétaire unique
LDVG	Liste Divers gauche : de Rodolphe Alexandre
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LES	Lots libres sociaux
LLS	Logement locatif social
LLTS	Logement locatif très social
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MW	Mégawatt
OIN	Opération d'intérêt national
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
Pact	Réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat, composé de 145 associations et organismes reconnus en tant que service social d'intérêt général
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut

PLI	Prêt locatif intermédiaire
PLS	Prêt locatif social
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMI	Protection maternelle et infantile
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PRE	Programme de réussite éducative
PTU	Périmètre de transport urbain
RHI	Résorption de l'habitat insalubre
RN1	Route nationale n° 1
RP	Résidence principale
RUP	Région ultrapériphérique
SAR	Schéma d'aménagement régional
SAU	Surface agricole utilisée
SBT	Société des bois tropicaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCP	Société civile professionnelle / société civile de placement immobilier
SCPI	Société civile de placement immobilier
SDAEU	Schéma directeur d'assainissement des eaux usées
SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
SEML	Société d'économie mixte locale du Port de l'Ouest
SENOG	Société d'économie mixte du Nord-Ouest guyanais
SGDE	Société guyanaise des eaux
SIGUY	Société immobilière de la Guyane
SIMKO	Société immobilière de Kourou
STEU	Station de traitement des eaux usées
T1, 2, 3, 4, etc.	Types de logement en fonction du nombre de pièces
TBN	Taux brut de natalité
TIG	Transports interurbains guyanais

TPE	Très petite(s) entreprise(s)
UE	Union européenne
UTA	Unité de travail annuel
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZEP	Zone d'éducation prioritaire
Zone Nc	Zone naturelle à vocation agricole à préserver
Zone Ui	Zone urbaine d'industrie
Zone Ux	Zone réservée essentiellement aux activités économiques





# Bibliographie

## Articles et ouvrages

Alby S. et J. Ho-A-Sim (2010), « Limite de la prise en compte de la diversité des publics scolaires en Guyane », *Raisons Educatives*, n° 58.

AUDEG – Observatoire de l'habitat (2013), Note n° 3 – *L'habitat spontané une légende urbaine ?*, Cayenne.

Briswalter M. (2012), « Autour de la question amérindienne », *Une Saison en Guyane*, n° 10.

CEROM (2008), *Guyane Surinam – Une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée*, Cayenne.

CEROM (2008), *Guyane, un développement sous contrainte*, Cayenne.

CEROM (2011), *Tableau de bord économique de la Guyane*, Cayenne.

Collomb G. et M.J. JOLIVET (2008), *Histoires, identités et logiques ethniques. Amérindiens, Créoles et Noirs Marrons en Guyane*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris.

Crozier M.F. (2007), « Inclusion scolaire et médiateurs culturels bilingues : l'expérience guyanaise », in *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui*, Ibis Rouge Editions, Matoury.

Faraudière Y. (1989), *Ecole et société en Guyane Française : scolarisation et colonisation*, Editions L'Harmattan, Paris.

IEDOM (2006), *L'Énergie en Guyane*, Les Notes de l'Institut d'émission, IEDOM, Cayenne.

IEDOM (2010), *Les caractéristiques de l'habitat en Guyane*, Note expresse n° 65, IEDOM, Cayenne.

IEDOM (2010), *L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités*, Les Notes de l'Institut d'émission, IEDOM, Paris.

IEDOM (2011), *La Lettre de l'Institut d'émission n° 23*, IEDOM, Cayenne.

IEDOM (2011), *Le microcrédit en Guyane : un dispositif en voie de structuration*, Note expresse n° 111, IEDOM, Cayenne.

IEDOM (2011), *Tendances conjoncturelles au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011*, Note expresse n° 117, IEDOM, Cayenne.

IEDOM (2011), *Panorama de la Guyane*, Note expresse n° 108, IEDOM, Cayenne.

- IEDOM (2012), *Bilan trimestriel de conjoncture financière et bancaire*, Note expresse n° 153, IEDOM, Cayenne.
- IEDOM (2012), *Le financement bancaire de l'économie guyanaise*, Note expresse n° 143, IEDOM, Cayenne.
- IEDOM (2013), *L'économie de la Guyane en 2012*, Note expresse n° 196, IEDOM, Cayenne.
- IEDOM (2013), *Panorama de la Guyane*, Note expresse n° 212, IEDOM, Cayenne.
- IEDOM (2013), *Rapport d'activités 2012*, IEDOM, Cayenne.
- IEDOM (2013), *La Lettre de l'Institut d'émission n° 256*, IEDOM, Cayenne.
- IEDOM (2013), *Tendances conjoncturelles au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013*, Note expresse n° 222, IEDOM, Cayenne.
- INSEE Antilles-Guyane & CCOG (2009), *La Communauté de communes de l'Ouest guyanais : Un territoire jeune et attractif à développer*, INSEE, Cayenne.
- INSEE, *Extrait statistiques (2012), Commune de Saint-Laurent-du-Maroni – Evolution et structure de la population*, INSEE, Cayenne.
- Lescure E. (2000), *L'illettrisme en Guyane*, Editions L'Harmattan Paris.
- Mam Lam Fouck S. et Collectif (2007), *Comprendre la Guyane aujourd'hui*, Ibis Rouge Editions, Matoury.
- Mangal D. (2010), *La Guyane, pour un développement durable amazonien*, Ibis Rouge Editions, Matoury.
- Piantoni F. (2002), « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relations, mobilités – environnement », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 18, n° 2.
- Piantoni F. (2009), *Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances : des repères pour l'action, Phase 1: Ile de Cayenne – Volet 2 : Enquête population, discrimination et fragmentation socio-spatiale dans le bassin d'habitat de Cayenne, étude sur sept quartiers précarisés*, Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane (CRPVG), Cayenne.
- Piantoni F. (2011), *Migrants en Guyane*, Editions Actes Sud, Arles.
- Police G. (2010), *Eldorado, le discours brésilien sur la Guyane française*, Ibis Rouge Editions, Matoury.
- Sudrie O. (2013), *Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? Une approche par l'indice de développement humain*, Document de travail n° 129, Agence Française de Développement, Paris.
- Toulemonde M. (1995), « Le Maroni, frontière et marche guyanaise », *Antiane éco*, n° 27.
- Unal M. et L. COUET (2005), *Panorama des acteurs et circuits du logement en France*, Centre d'analyse stratégique, Paris.

## Rapports et documents officiels consultés (liste non exhaustive)

ADIE Guyane (2013), *Rapport annuel 2012*.

ADIE Guyane (2009), *Le travail indépendant en Guyane*.

Agence régionale de santé (2011), *Plan stratégique régional de santé : Projet régional de santé Guyane 2011-2015*.

ARUAG (2004), *Les zones d'habitat illicite sur le littoral guyanais : recensement et analyse*.

ARUAG (2009), *Recensement et analyse des zones d'habitat illicite sur le littoral guyanais, analyse comparée 2001/2003/2006, communes de Macouria, Montsinéry-Tonnégrande*.

Assemblée nationale (2013), Fruteau J.C. et P. Ollié, *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux outre-mer sur la défiscalisation des investissements outre-mer*.

AU&S-OGEFA (1998), « Étude urbaine et socio-économique des phénomènes de l'habitat informel sur le littoral de la Guyane », *Les territoires de l'exclusion*, vol. 1 et 2.

AUDEG (2011), *Plan de déplacement de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni – Phase 1 – Diagnostic provisoire*.

AUDEG (2011), *Foncier disponible – Commune de Saint-Laurent-du-Maroni*.

Avergnon P. et P. Le Moal (2003), *Société, conflit et relations de travail en Guyane*, INTEFP.

C2R-SENOG (2008), *Enquête socio-économique et bâti, ZAC Saint-Maurice*.

C2R-SENOG (2008), *Sommier d'enquêtes sociométriques et bâti, ZAC Saint-Maurice*.

Caisse d'allocations familiales (CAF) GUYANE (2013), *Données pour le Conseil départemental de l'Habitat (CDH) de 2014*.

Cellule économique régionale (CE) du BTP de Guyane & Direction départementale de l'Équipement (DDE) de Guyane (2007), *Evolution comparative des coûts dans le bâtiment en Guyane et en métropole*, Note d'information n° 18/2007.

CGEDD (2012), *Rénovation urbaine et habitat indigne dans les DOM*.

CGEDD, Schmit P., P. Bonnal (2012), *Rapport d'étape : Opportunité et faisabilité d'une opération d'intérêt nationale en Guyane*.

CGEDD, Schmit P. et P. Bonnal (2013), *Rapport final : Opportunité et faisabilité d'une opération d'intérêt national en Guyane*.

CGEDD (2013), *Proposition pour un aménagement urbain adapté en Guyane*.

Chambre régionale des comptes de Guyane (2011), Annexe à la Lettre n° 2011-995 du 28 octobre 2011, *Rapport d'observations définitives sur la gestion du Centre hospitalier de l'Ouest guyanais, Saint-Laurent-du-Maroni*.

Circulaire DAESC/ASC/DHPV/N° 53 relative aux modalités de financement et de déconcentration de la procédure de résorption de l'habitat insalubre (RHI) dans les DOM.

Cléril N. (2010), *Quartiers atypiques et logements indignes : une gestion prospective pour un modèle guyanais, le cas de Cogneau-La Mirande (Matoury)*, Mémoire de Master Urbanisme, Aménagement, Environnement.

Commission des Affaires européennes, *Rapport d'information de MM. Georges PATIENT et Simon SUTOUR (2013), Les politiques européennes dans les régions ultrapériphériques (RUP) : la Guyane en quête de singularité.*

Commission européenne (2011), *Politique régionale : Les facteurs de la croissance économique dans les régions ultrapériphériques européennes.*

Commission européenne (2012), *Les régions ultrapériphériques de l'UE – vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive.*

Commune de Saint-Laurent-du-Maroni (2007), *Contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni – 2007-2009.*

Commune de Saint-Laurent-du-Maroni (2013), *Plan local d'urbanisme (Rapport de présentation, Projet d'aménagement et de développement durables, Orientations d'aménagement et de programmation, Règlement, Servitudes d'utilité publique, Annexes PLU 2013).*

DEAL (2009), *Résorption de l'habitat insalubre en Guyane.*

DEAL (2013), *Tableau de bord de la construction en Guyane.*

DEAL (2014), *Plafonds de ressources et de loyers applicables aux logements locatifs sociaux dans les DOM – mise à jour des valeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

DEAL (2014), *Suivi coûts et Programmation de logements locatifs sociaux en Guyane.*

DHEC, Horenfeld G. et J. Bosvieux (2004), *Les opérations refinancées par l'Agence Française de Développement dans le secteur de l'accession sociale à la propriété des DOM depuis 1990, évaluation réalisée pour le compte de l'AFD.*

EREA-ESTAIR-QUADRA, SENOG (2009), *Étude d'impacts et résumé non technique de la ZAC Saint-Maurice.*

Ernst et Young – Conseil régional de Guyane, SRDE – *Schéma régional de développement économique (2006), Du diagnostic à la stratégie.*

Léobal C. (2011), *Histoire des quartiers de Saint-Laurent-du-Maroni (1930-2010)*, Rapport de recherche, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni.

Letchimy S. (2009), *L'habitat insalubre et indigne dans les départements et régions d'outre-mer : un défi à relever*, Synthèse et Rapport n° 007254-01, CGEDD.

Loi n° 70-612 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre, modifiée par la Loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976 portant réforme de l'urbanisme (Cf. Article 83), publiée au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 1<sup>er</sup> janvier 1977.

Loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer, publiée au JORF du 26 juin 2011.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche (2014) : *Evaluation in itinere de la mise en œuvre de l'axe IV du programme de développement rural de la Guyane (PDRG 2007-2013)*.

Programme de développement rural de la Guyane – PDRG 2007-2013.

Région de Guyane (2005), *Agenda 21 régional de la Guyane*.

Région de Guyane (2010), *Une stratégie pour la Guyane*.

Région de Guyane (2012), *Région Guyane 2010-2015, Etat des lieux à mi-parcours, bilan et perspectives*.

Région de Guyane (2014), *Schéma d'aménagement régional*.

SENOG (2009), *Dossier de réalisation de la ZAC de Saint-Maurice, bilan, programme des équipements publics, programme global des constructions, modalités prévisionnelles de financement*.

SENOG (2011), *ZAC Saint-Maurice, bilan financier, Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL)*.

Simeoni Consulting & Corse Développement Innovation (2012), *Réalisation d'une étude de marché pour le développement de la filière bois-construction en Guyane – Synthèse de la mission*.

URBANIS (2011), *Quelle production de logements pour la Guyane? Objectifs qualitatifs et quantitatifs 2011-2017, Rapport final, DEAL 973*.

Van Ravenswaay R. (2006), *Republic of Suriname – European community – Country Strategy Paper and National Indicative Program for the Period 2008-2013*.

Vernon D. (2011), « *Églises, assistance et funérailles à Saint-Laurent-du-Maroni* », extrait de Rapport de recherche non référencé.

Wellhoff (CGEDD), F. et H. Mainaud (DGALN) (2010), *Orientations pour l'Établissement public d'aménagement en Guyane, Rapport de mission*.

## Qu'est-ce que l'AFD ?

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable.

Présente sur quatre continents à travers un réseau de 75 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.

En 2015, l'AFD a consacré 8,3 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

Agence Française de Développement  
5, rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12  
Tél : 33 (1) 53 44 31 31 – [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2016  
ISSN : 2492-8313

# Prospective territoriale à Saint-Laurent-du-Maroni : quels futurs inventer face aux enjeux démographiques ?

Gouverner c'est prévoir, prétend l'adage. Mais si l'assertion est vraie, alors comment prévoir ? C'est l'exercice auquel a souhaité se livrer la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, deuxième ville du département de la Guyane, avec l'aide de l'Agence Française de Développement (AFD). Cette commune du bout de la France est en effet aujourd'hui confrontée, comme aucune autre, à des évolutions démographiques inédites sur notre territoire national.

Comment se projeter à l'horizon 2030, quand la population de la ville a été multipliée par sept entre 1967 et 2010 et devrait l'être par trois entre 2010 et 2030 avec un taux de fécondité comparable à celui enregistré dans les pays les moins avancés (PMA) ? C'est l'avenir de Saint-Laurent-du-Maroni qui doit être repensé à l'aune de ces bouleversements humains. Santé, éducation, logement, urbanisme, économie : quels seront les besoins en matière de services publics pour les habitants d'ici 2030, et comment y faire face ?

La présente étude prospective est une tentative de réponse à cette nécessité de prévoir pour mieux gouverner, non seulement en identifiant les besoins en infrastructures et services à long terme, mais aussi en proposant de véritables scénarios stratégiques pour la ville. Ceux-ci ont été élaborés avec les acteurs du territoire eux-mêmes (élus, fonctionnaires territoriaux et membres de la société civile), en associant certitudes et hypothèses sur l'avenir. Avec surtout la volonté de transformer les défis en atouts, sans craindre d'être utopique, mais aussi sans jamais s'affranchir du réel.

## AUTEURS

Franck Temporal, Renaud Colombier, Rodolphe Carlier  
Bérangère Deluc, Sandrine Vaumourin

## COORDINATION

Nathalie Bougnoux